

8

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 4^{ème} Trimestre 2021

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONVENTIONS SOUMISES
A DELIBERATIONS

Du 4^{ème} Trimestre 2021



AVENANT N° 13

à la convention de concession
relative à l'aménagement de la Zone Industrielle
Le Royeux à Gauchy

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par Madame Frédérique MACAREZ, sa Présidente en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2021,

Désignée dans ce qui suit par les termes « la collectivité », « la Communauté d'Agglomération », « le concédant »,

D'une part,

ET :

La seda, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est à LAON – (02000), Pôle d'Activités du Griffon – 10 rue Pierre-Gilles de GENNES, inscrite au registre du commerce de SAINT-QUENTIN sous le n° B 591 680 145, représentée Madame Nathalie TANIÈRE, sa Directrice Générale, désignée dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2019,

Désignée dans ce qui suit par les termes « la seda », « la société », « le concessionnaire », « l'aménageur »,

D'autre part.

EXPOSE

Par convention en date du 24 février 1981, le District de SAINT-QUENTIN a concédé à la S.E.D.A. l'opération d'aménagement de la Zone industrielle Le Royeux sur la commune de Gauchy. Le District de Saint-Quentin s'est, depuis, transformé en Communauté d'Agglomération en 1999 puis en Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en 2017.

MA

NT

Cette convention a fait l'objet de divers avenants afin de tenir compte des évolutions législatives (lois de décentralisation, loi sur les SEM...), afin de proroger la durée de la mission de la seda, de préciser le montant de la participation versée par la collectivité (conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme), de préciser l'affectation des sommes versées par la collectivité, etc.

Suite aux échanges qui ont eu lieu entre la seda et son concédant, les travaux de la voirie sud permettant de desservir les +/- 4ha restant à commercialiser sur la zone avaient été reportés (cf avenant 12) et le terme de la concession reporté au 31 décembre 2022.

Les études de projet sont en cours par la maîtrise d'œuvre et feront l'objet d'une validation par la Communauté d'Agglomération en 2021. Une fois validées, les procédures de consultation des entreprises devront être engagées, le démarrage des travaux étant prévu pour 2023.

L'aménagement de cette ultime tranche de la ZAC « ZI Le Royeux » sera réalisé en fonction de la commercialisation des dernières parcelles à bâtir en vue d'y accueillir de l'activité.

Afin que la seda poursuive et achève ses missions puis assure la clôture de l'opération de concession, la Communauté d'Agglomération a souhaité proroger la durée de celle-ci pour 5 ans, le terme du contrat étant reporté au 31 décembre 2027.

Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier la clause contractuelle relative à la durée de la concession.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE UN - DUREE DE LA CONCESSION

Les parties conviennent de proroger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE DEUX -

Les autres dispositions du traité de concession et de ses avenants successifs non visés dans le présent avenant demeurent applicables.

A SAINT-QUENTIN, le 26 NOV. 2021

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Pour la seda

La Présidente,

La Directrice Générale,


Madame Frédérique MACAREZ


Madame Nathalie TANIÈRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20211126-20210057_C-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



NOTIFIÉ
LE 26 NOV. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20211203-20210058_C-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 3 à la délibération n° 2021.01291



Pôle Infrastructures et Transports

Direction des Services de Transport

N° 1900564510001

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE DELEGATION ET DE GESTION DE LA
COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-
QUENTINOIS ET LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Région Hauts-de-France, représentée par M. Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, agissant en vertu de la délibération n° 2021.01291 du Conseil Régional en date du 5 octobre 2021,

Ci-après dénommée « La Région »,

ET

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par sa Présidente, Madame Frédérique MACAREZ, ou son représentant, agissant en vertu de la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 10 NOV. 2021

Ci-après dénommée « CASQ »,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 213-11,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 1231-1 et suivants, L. 3111-1 et suivants, et L. 3111-5 à L. 3111-10,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), tels que définis par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, incluant, au titre des compétences obligatoires, l'organisation de la mobilité,

Vu la convention n° 19005645 du 10 février 2020 entre la Région Hauts-de-France et la CASQ, relative à la délégation et à la gestion de la compétence « Transport scolaire »,

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de :

- prolonger la durée de la convention,
- modifier le montant de la compensation financière de la CASQ à la Région Hauts-de-France,
- mettre à jour les annexes 1 à 3 à la présente convention.

Article 2 :

- L'article 2 est modifié comme suit :

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention résilie et remplace la convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire n° 19005645 en vigueur actuellement, dont la date d'échéance était fixée au 31 août 2022.

Elle prend effet à compter de la date de notification et s'achèvera le 31 août 2028.

Article 3 :

L'article 6 est modifié comme suit :

ARTICLE 6 : COMPENSATION FINANCIERE DE LA CASQ

6.1 Coût des services faisant l'objet d'une compensation

La Région assurera pour le compte de la CASQ le transport scolaire des élèves sur les lignes spéciales suivantes :

- Desserte des communes de Castres, Contescourt, Dallon et Fontaine-les-Clercs vers le pôle scolaire de Grugies (cf. annexe 3 à la convention),
- Desserte de la commune de Remaucourt vers l'école de Lesdins,
- Desserte du Regroupement Intercommunal de Morcourt – Omissy,
- Desserte de la commune de Mesnil-Saint-Laurent vers l'école de Neuville-Saint-Amand,
- Desserte de la commune de Rouvroy vers l'école d'Harly.

La CASQ s'engage à prendre en charge le coût annuel toutes taxes comprises de l'exploitation de ces lignes.

Pour 2020/2021, le montant estimé par ligne (hors revalorisation) s'élève à :

- Pôle scolaire de Grugies : 13 360,94 € TTC,
- Omissy / Morcourt : 23 985,30 € TTC,
- Lesdins / Remaucourt : 31 094,12 € TTC,
- Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent : 30 837,99 € TTC,
- Rouvroy / Harly : 12 578,52 € TTC.

Soit un total de 111 856,87 € TTC, hors revalorisation.

A compter du 2021/2022, le montant estimé par ligne (hors revalorisation) s'élève à :

- Pôle scolaire de Grugies : 11 468,93 € TTC,
- Omissy / Morcourt : 16 688,98 € TTC,
- Lesdins / Remaucourt : 24 036,32 € TTC,
- Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent : 27 633,76 € TTC,
- Rouvroy / Harly : 8 794,94 € TTC.

Soit un total de 88 622,93 € TTC, hors revalorisation.

Il sera révisé, aux dates courantes de révision définies à l'article 10.3 du Contrat d'Objectif de Service Public (COSP) conclu entre la Région et la RTA, par application d'un coefficient de révision C déterminé en application de la formule suivante et arrondi au millième supérieur :

$$C = 0,05 + 0,50 (Sn/So) + 0,15 (Gn/Go) + 0,12 (Mn/Mo) + 0,10 (In/Io) + 0,08 (En/Eo)$$

0 : mois 0

n = date courante de révision

Nom Abrégé	Intitulé	Identifiant	Intitulé de l'indice	Lignes régionales
S	Salaires et charges sociales	Indice INSEE 001565190	Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Transport et entreposage (NAF rév.2 section H)	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
G	Gazole	Indice Gazole Professionnel - Comité national routier - CNR	Coût du carburant, hors TVA, tenant compte des différents modes d'approvisionnement (pompe et cuve) et du remboursement partiel de la TICPE	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
M	Matériel	Indice INSEE 010535348	Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 29.10-véhicules automobiles	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
E	Entretien et réparation	Indice INSEE 001764109	Indice des prix à la consommation Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules particuliers	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
I	Inflation	Indice INSEE 001769685	Indice d'inflation sous-jacente - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Services	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice

Les indices sont disponibles sur les sites www.insee.fr et www.cnr.fr.

En cas d'arrêt de publication d'un indice INSEE, ledit indice sera remplacé, si cela est possible, par un indice de remplacement proposé par l'INSEE pour poursuivre la série initialement retenue dans la formule de révision des prix avec le coefficient de raccordement indiqué. A défaut, un nouvel indice retenu conjointement par la Région et la CASQ sera utilisé dans la formule de révision des prix. Un avenant spécifique viendra constater cette disposition.

En cas d'arrêt de publication de l'indice Gazole professionnel – CNR, ce dernier sera remplacé, si cela est possible, par un indice de remplacement ayant les mêmes caractéristiques proposé par le Comité Routier National pour poursuivre la série initialement retenue dans la formule de révision des prix avec le coefficient de raccordement indiqué. A défaut, un nouvel indice retenu conjointement par la Région et la CASQ sera utilisé dans la formule de révision des prix. Un avenant spécifique viendra constater cette disposition.

6.2 Modalités de paiement de la compensation financière

La Région adresse à la CASQ à la fin de l'année scolaire un titre de recettes concernant l'exploitation des lignes ci-dessus désignées.

La CASQ effectue le versement à la Région en une fois, dans un délai de 30 jours, à compter de la date de réception de ce titre de recettes.

Le versement sera effectué auprès de :

**Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS**

**PAIERIE REGIONALE
DES HAUTS-DE-FRANCE
151 BD DU PRESIDENT HOOVER
59000 LILLE**

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB : 30001 00468 C5980000000 76
IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9800 0000 076
BIC : BDFEFRPPCCT**

Toutefois, avant de faire appel à cette juridiction les parties contractantes s'engagent à recourir à une conciliation à l'amiable.

Article 4 :

Les annexes 1 à 3 à la convention sont remplacées par les annexes 1 à 3 jointes au présent avenant.

Annexe 1 : Liste des lignes scolaires internes au ressort territorial de la CASQ.

Annexe 2 : Liste des lignes régionales disposant d'une autorisation de desserte interne au ressort territorial de la CASQ.

Annexe 2-1 : Consistance des lignes régionales disposant d'une autorisation de desserte interne au ressort territorial de la CASQ.

Annexe 3 : Calcul des coûts pour la desserte des élèves de Castres et Contescourt vers l'école de Grugies.

Article 5 :

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 6 :

Les autres conditions du contrat demeurent inchangées. En cas de contradiction avec des articles du contrat, les clauses du présent avenant prévalent.

Fait en deux exemplaires originaux

A Saint-Quentin le 3 DEC. 2021

A Lille, le - 9 NOV. 2021

**Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,**

*Pour la Présidente et par délégation
Le Vice-Président en charge des transports
et des mobilités*

Pour la Région Hauts-de-France,

Le Président du Conseil régional

Dominique FERNANDE



Xavier BERTRAND

Annexe 1 à la convention
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes scolaires internes

N° LIGNE	TYPE	ITINERAIRES	TRANSPORTEUR	TYPE DE CONTRAT
407-P01-A	ITINER SPECIAL	GRUGIES-GRUGIES ECOLE	RTA	COSP
407-P01-R	ITINER SPECIAL	GRUGIES ECOLE-GRUGIES	RTA	COSP
408-P01-A	ITINER SPECIAL	ST SIMON-ST SIMON PLACE ABRI EGLISE	RTA	COSP
408-P02-R	ITINER SPECIAL	ST SIMONT PLACE ABRI EGLISE-ST SIMON	RTA	COSP
410-C01-A	ITINER SPECIAL	SERAUCOURT LE GRAND-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
410-C01-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-SERAUCOURT LE GRAND	RTA	COSP
410-C02-A	ITINER SPECIAL	MONSTECOURT LIZEROLLE-FLAVY LE MARTEL CE	RTA	COSP
410-C03-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-JUSSY	LIVENAIS	MARCHE
410-C04-A	ITINER SPECIAL	CLASTRES-FLAVY LE MARTEL CES	LIVENAIS	MARCHE
410-C05-A	ITINER SPECIAL	OLLEZY-FLAVY LE MARTEL CES	LIVENAIS	MARCHE
410-C05-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-OLLEZY	LIVENAIS	MARCHE
410-C08-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL-MONTECOURT LIZEROLLE	RTA	COSP
410-C09-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-MONTECOURT LIZEROLL	RTA	COSP
410-C11-A	ITINER SPECIAL	HAPPENCOURT-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
410-C12-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-TUGNY ET PONT	RTA	COSP
411-C01-A	ITINER SPECIAL	DALLON-GAUCHY CES	RTA	COSP
411-C02-R	ITINER SPECIAL	GAUCHY CES-CONTECOURT	RTA	COSP
412-C01-A	ITINER SPECIAL	REMAUCOURT-HARLY CES	RTA	COSP
412-C02-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-OMISSY	RTA	COSP
412-C03-A	ITINER SPECIAL	MORCOURT-HARLY CES	RTA	COSP
412-C03-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-MORCOURT	RTA	COSP
412-C04-A	ITINER SPECIAL	NEUVILLE SAINT AMAND-HARLY CES	RTA	COSP
412-C04-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-NEUVILLE SAINT AMAND	RTA	COSP
412-C06-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-MARCY	RTA	COSP
412-C08-A	ITINER SPECIAL	LESDINS-HARLY CES	RTA	COSP
412-C07-A	ITINER SPECIAL	NEUVILLE SAINT AMAND-HARLY CES	RTA	COSP
412-C07-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-NEUVILLE SAINT AMAND	RTA	COSP
412-F01-A	ITINER SPECIAL	MORCOURT-HARLY CES	RTA	COSP
412-F02-A	ITINER SPECIAL	MARCY-HARLY CES	RTA	COSP
412-F03-R	ITINER SPECIAL	HARLY ECOLE-MARCY	RTA	COSP
420-L01-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-GAUCHY	RTA	COSP
420-L02-A	ITINER SPECIAL	DALLON-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L03-A	ITINER SPECIAL	GRUGIES-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L04-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-GRUGIES	RTA	COSP
420-L05-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-DALLON	RTA	COSP
420-L06-A	ITINER SPECIAL	GAUCHY-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L07-A	ITINER SPECIAL	GAUCHY-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L08-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-GAUCHY	RTA	COSP
421-P01-A	ITINER SPECIAL	ARTEMPS-ARTEMPS PLACE ECOLE	RTA	COSP

421-P01-R	ITINER SPECIAL	ARTEMPS PLACE ECOLE-ARTEMPS	RTA	COSP
426-P01-A	ITINER SPECIAL	PITHON-AUBIGNY AUX KAISNES ECOLE	RTA	COSP
426-P01-R	ITINER SPECIAL	AUBIGNY AUX KAISNES ECOLE-PITHON	RTA	COSP
426-P02-A	ITINER SPECIAL	AUBIGNY AUX KAISNES-AUBIGNY ECOLE	RTA	COSP
426-P02-R	ITINER SPECIAL	AUBIGNY ECOLE-AUBIGNY AUX KAISNES	RTA	COSP
433-P01-A	ITINER SPECIAL	ANNOIS-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
433-P01-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-ANNOIS	RTA	COSP
5000-D12-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-D13-A	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-FLAVY LE MARTEL	CSQT	MARCHE
5000-D13-R	ITINER SPECIAL	GRUGIES-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
451-P01-A	ITINER SPECIAL	LE TRONQUOY-LESDINS ECOLE	RTA	COSP
451-P01-R	ITINER SPECIAL	LESDINS-LE TRONQUOY	RTA	COSP
452-P01-A	ITINER SPECIAL	ROUVROY-HARLY ECOLE	RTA	COSP
452-P01-R	ITINER SPECIAL	HARLY-ROUVROY	RTA	COSP
453-P01-A	ITINER SPECIAL	NEUVILLE ST A.-ST QUENTIN	RTA	COSP
453-P01-R	ITINER SPECIAL	NEUVILLE ST A.-ST QUENTIN	RTA	COSP
454-P01-A	ITINER SPECIAL	OMISSY-OMISSY ECOLE	RTA	COSP
454-P01-R	ITINER SPECIAL	OMISSY ECOLE-OMISSY	RTA	COSP

Annexe 2-1 à la convention
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes pénétrantes scolaires

N° LIGNE	TYPE	ITINERAIRES	TRANSPORTEUR	TYPE DE CONTRAT
317-P01-A	ITINER SPECIAL	CUGNY-LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE	LIVENAIS	MARCHE
317-P02-R	ITINER SPECIAL	LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE-CUGNY	LIVENAIS	MARCHE
320A-D01-A	ITINER SPECIAL	HAPPENCOURT-CHAUNY CES	RTA	COSP
320A-D01-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY CES-HAPPENCOURT	RTA	COSP
320A-D02-A	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL-CHAUNY PLACE BOUZIER	RTA	COSP
320A-D02-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY PLACE BOUZIER-FLAVY LE MARTEL	LIVENAIS	MARCHE
320A-D03-A	ITINER SPECIAL	REMIGNY-CHAUNY PLACE BOUZIER	LIVENAIS	MARCHE
320A-D08-A	ITINER SPECIAL	MONTESCOURT LIZEROLLES-COUCY LA VILLE	LIVENAIS	MARCHE
320A-D08-R	ITINER SPECIAL	COUCY LA VILLE-MONTESCOURT LIZEROLLE	LIVENAIS	MARCHE
320A-D10-A	ITINER SPECIAL	MONTESCOURT LIZEROLLES-CHAUNY PL. BOUZIER	LIVENAIS	MARCHE
320A-D10-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY PL. BOUZIER-MONTESCOURT LIZEROLLES	LIVENAIS	MARCHE
320A-D21-R	ITINER SPECIAL	TERGNIER CES-MONTESCOURT LIZEROLLES	RTA	COSP
320A-D22-R	ITINER SPECIAL	TERGNIER CES-MONTESCOURT LIZEROLLES	RTA	COSP
320A-D23-A	ITINER SPECIAL	TUGNY ET PONT-CHAUNY PLACE BOUZIER	RTA	COSP
320A-D23-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY PLACE BOUZIER-TUGNY ET PONT	RTA	COSP
410-C06-A	ITINER SPECIAL	FRIERES FAILLOUEL-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
410-C07-A	ITINER SPECIAL	REMIGNY-FLAVY LE MARTEL CES	CSQT	COSP
410-C10-R	ITINER SPECIAL	TERGNIER CES-REMIGNY	CSQT	COSP
410-C13-A	ITINER SPECIAL	CUGNY-FLAVY LE MARTEL CES	LIVENAIS	MARCHE
410-C14-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-BEAUMONT EN BEINE	LIVENAIS	MARCHE
422A-C01-A	ITINER SPECIAL	SOMMETTE EAUCOURT-HAM CES	RTA	COSP
422A-C01-R	ITINER SPECIAL	HAM CES-SOMMETTE EAUCOURT	RTA	COSP
422-C01-A	ITINER SPECIAL	SOMMETTE EAUCOURT-HAM ECOLE	RTA	COSP
422-C02-R	ITINER SPECIAL	HAM CES-SOMMETTE EAUCOURT	RTA	COSP
427-P01-A	ITINER SPECIAL	ESSIGNY LE PETIT-ESSIGNY LE PETIT	RTA	COSP
427-P02-R	ITINER SPECIAL	ESSIGNY LE P ECOLE-ESSIGNY ABRI	RTA	COSP
428-P03-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE GRAND ECO	RTA	COSP
428-P03-R	ITINER SPECIAL	FRESNOY LE GRAND ECO-FONTAINE NOTRE DAME	RTA	COSP
5000-C04-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN ST JEAN ET LA CROIX-GRICOURT	CSQT	MARCHE
5000-L01-A	ITINER SPECIAL	BONY-ST QUENTIN RUE H.DUNANT	CSQT	MARCHE
5000-L01-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE-LE CATELET	CSQT	MARCHE
5000-L04-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN COL HANOTAUX-GRICOURT	CSQT	MARCHE
5000-L02-A	ITINER SPECIAL	PONCHAUX BEAUREVOI-ST QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5000-L02-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN CONDORCET-PONCHAUX BEAUREVOIR	CSQT	MARCHE
5000-L03-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE UTERTE-ST QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5000-L03-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAN	CSQT	MARCHE
5000-D06-A	ITINER SPECIAL	LE RONSSOY-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-D06-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-LE RONSSOY	CSQT	MARCHE
5000-D05-A	ITINER SPECIAL	GRICOURT-ST QUENTIN EGLISE RAMICOURT	CSQT	MARCHE

5000-D04-A	ITINER SPECIAL	PONTRUET-SAINT QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5000-D07-A	ITINER SPECIAL	MAGNY LA FOSSE-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-D07-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-MAGNY LA FOSSE	CSQT	MARCHE
5003-C01-A	ITINER SPECIAL	BELLENGLISE-HARLY COLLEGE	CSQT	MARCHE
5003-C01-R	ITINER SPECIAL	HARLY COLLEGE-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5001-D03-A	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-BOHAIN LE ROYAL	CSQT	MARCHE
5001-D03-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN LE ROYAL-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5001-D05-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN STE SOPHIE-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5000-L10-A	ITINER SPECIAL	BEAUREVOIR-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-L10-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BEAUREVOIR	CSQT	MARCHE
5000-L11-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAND	CSQT	MARCHE
5000-L08-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAND	CSQT	MARCHE
5000-L08-A	ITINER SPECIAL	SEQUEHART-ST QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5001-D01-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN EN V. - ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5001-D01-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE NOT DAME-BOHAIN EN V. GARE SNCF	CSQT	MARCHE
5000-D10-A	ITINER SPECIAL	BOHAIN-SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5001-D04-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN GARE SNCF-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5000-D10-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BOHAIN	CSQT	MARCHE
5002-C01-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE GRAND COL	CSQT	MARCHE
5002-C01-R	ITINER SPECIAL	FRESNOY LE GRAND COLL-AISONVILLE BERNOVI	CSQT	MARCHE

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes pénétrantes régulières

R150-C01A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN-HAM	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C01R	ITINER.REGULIER	HAM - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C02A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN-FORESTE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C02R	ITINER.REGULIER	FORESTE - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C03A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN-BEAUVOIS	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C03R	ITINER.REGULIER	HAM - SAINT QUENTIN LYCEE MARTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C04A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - HAM	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C04R	ITINER.REGULIER	HAM - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C05A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - FORESTE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C05R	ITINER.REGULIER	DOUCHY - SAINT QUENTIN H. ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C06A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - CAULAINCOURT	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C06R	ITINER.REGULIER	CAULAINCOURT - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C07R	ITINER.REGULIER	FORESTE - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C01A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN-LAON	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C01R	ITINER.REGULIER	LAON-SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C02R	ITINER.REGULIER	LAON-ST QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C03R	ITINER.REGULIER	LAON-COUVRON-ST QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C05A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN-LAON	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C06A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - LAON	RTA	LIGNE REGULIERE

R210-C10R	ITINER.REGULIER	LAON GARE ROUTIERE- SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C01A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C01R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT - QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C02A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C02R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN LA RAMEE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C03R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C05A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN ETATS GX - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C05R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C06A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN CONDORCET - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C07A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN GAMBETTA - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D01R	ITINER.REGULIER	SERY - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D02R	ITINER.REGULIER	MONT D'ORIGNY -SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D04A	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN - ORIGNY STE BENOITE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D05A	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN - MONT D'ORIGNY	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D07R	ITINER.REGULIER	RENANSART - ST QUENTIN L. TECHNIQUE SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D08R	ITINER.REGULIER	RENANSART - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D10R	ITINER.REGULIER	MONT D'ORIGNY - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D11R	ITINER.REGULIER	ORIGNY STE BENOITE - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C01A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C01R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C02A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C04R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN SCOLAIRE	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C01A	ITINER.REGULIER	LESQUIELLES - SAINT QUENTIN LA RAMEE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C01R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN G. ROUTIERE - LESQUIELLES TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C02R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN ETATS GX - LESQUIELLES TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C03R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN CONDORCET - LESQUIELLES TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R440-C01A	ITINER.REGULIER	LA FERRE SNCF-ST QUENTIN LYC H MARTIN SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R440-C05R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN CONDORCET - MOY POSTE D SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R440-C08A	ITINER.REGULIER	MOY DE L'AIISNE - ST QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-D01-A	ITINER REGULIER	ESSIGNY LE GRAND – ST QUENTIN RUE H. DUNANT	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L01-R	ITINER REGULIER	ST QUENTIN PLACE LAFAYETTE-URVILLERS	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L02-A	ITINER REGULIER	ST QUENTIN – SOISSONS GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L02-R	ITINER REGULIER	SOISSONS GARE SNCF – SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L03-A	ITINER REGULIER	SOISSONS – ST QUENTIN RUE H. DUNANT	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L04-R	ITINER REGULIER	ST QUENTIN PLACE LAFAYETTE – SOISSONS	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C01A	ITINER.REGULIER	S RICHAMONT DEPART-ST QUENTIN G ROUT SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C01R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN H MARTIN-HIRSON VICTOIRE SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C03A	ITINER.REGULIER	HIRSON PL VICTOIRE - ST QUENTIN GARE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C03R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - SAINS RICHAMT ARR TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C04A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHT DEPART-ST QUENTIN LA RAMEE S	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C04R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN CONDORCET-VERVINS PALAIS A TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C05A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHAMONT - ST QUENTIN GARE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C05R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - HIRSON TP	RTA	LIGNE REGULIERE

R460-C08A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHAUMONT - ST QUENTIN GARE	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C08R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - HIRSON TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C07A	ITINER.REGULIER	HIRSON JOLIOT CURIE - ST QUENTIN TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C01A	ITINER.REGULIER	GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN CCIA SCOLAIR	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C01R	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN GARE R - GROUGIS PLACE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C02A	ITINER.REGULIER	GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN GARE NON SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C02R	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN GARE R - GUISE LESUR SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C03A	ITINER.REGULIER	GROUGIS PLACE - SAINT-QUENTIN GARE NON S	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C03R	ITINER.REGULIER	ST-QUENTIN COLARD NOEL- GUISE LESUR SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C05R	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN GARE - GUISE LESUR NON SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C01R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE ROUT-FERTE CHEVRESIS SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C04A	ITINER.REGULIER	MONTCORNET GARE - ST QUENTIN GARE SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C04R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE ROUT-MONTCORNET GARE SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C05A	ITINER.REGULIER	FERTE CHEVRESIS PLACE-ST QUENTIN GARE SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C06A	ITINER.REGULIER	MONTCORNET GARE - ST QUENTIN CAFE NON SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C07A	ITINER.REGULIER	F.CHEVRESIS PLACE- ST QUENTIN CAFE NON S	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C07R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - FER. CHEVRESIS NON SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C09R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - MARLE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE ROUT - LA FERRE CES SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C01R	ITINER.REGULIER	LA FERRE GARE-ST-QUENTIN GARE ROUT. NON S	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C02A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - LA FERRE GARE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C02R	ITINER.REGULIER	LA FERRE GARE - ST-QUENTIN G. ROUT.	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C04A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - MOY DE L'AINNE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C07R	ITINER.REGULIER	LA FERRE CES - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C08R	ITINER.REGULIER	DANIZY MAIRIE - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C09R	ITINER.REGULIER	LA FERRE GARE - ST-QUENTIN GARE NON SCOLA	RTA	LIGNE REGULIERE

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes pénétrantes Transport à la Demande

TADZONAL 1	ITINER SPECIAL	AUBENCHEUL-AUX-BOIS - FAYET - SAINT-QUENTIN	CSQT	MARCHE
TADZONAL 2	ITINER SPECIAL	BEAUREVOIR - ESSIIGNY-LE-PETIT - SAINT-QUENTIN	CSQT	MARCHE
TADZONAL 3	ITINER SPECIAL	AISONVILLE-ET-BERNOVILLE - FIEULAIN - SAINT-QUENTIN	CSQT	MARCHE
TAD150-01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - HAM	RTA	COSP
TAD150-01R	ITINER.REGULIER	HAM - ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD150-04A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - HAM	RTA	COSP
TAD150-04R	ITINER.REGULIER	HAM - ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD210-01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN-LAON	RTA	COSP
TAD210-06A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN-LAON	RTA	COSP
TAD210-10R	ITINER.REGULIER	LAON-ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD310-01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - GUISE	RTA	COSP
TAD310-01R	ITINER.REGULIER	GUISE - ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD460-01A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHAUMONT-ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD720-01A	ITINER.REGULIER	LA FERTE C. - SAINTT QUENTIN SCOLAIRE	RTA	COSP

Annexe 3 à la délibération n° 2021.01291

TAD720-01R	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - MONTCORNET SCOLAIRE	RTA	COSP
TAD720-02A	ITINER.REGULIER	LA FERTE C. - ST QUENTIN NON SCOLAIRE	RTA	COSP
TAD720-02R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - MONTCORNET NON SCOLAIRE	RTA	COSP
TADL03-01A	ITINER SPECIAL	SOISSONS - SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
TADL03-01R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN - SOISSONS	CSQT	MARCHE



Lignes pénétrantes scolaires

ANNEXE 2-2 A LA CONVENTION

Ligne n° 317

Code : 317-P01-A
Itinéraire : CUGNY-LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju- Service 1	Im-Ju- Service 2
CUGNY	CUGNY - ECOLE	08h02	13h33
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE R	08h06	13h54
	CUGNY - LA CERISIERE ABRI	08h11	13h59
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	08h18	13h06
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	08h24	13h12
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABRI	08h27	13h15
CUGNY	CUGNY - ECOLE	08h36	13h21
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	08h42	13h30



Ligne n° 317

Code : 317-P02-R
Itinéraire : LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE-CUGNY
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju- Service 1	Im-Ju- Service 2
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	11h04	16h33
CUGNY	CUGNY - ECOLE	11h56	16h41
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE R	11h58	16h43
	CUGNY - LA CERISIERE ABRI	12h03	16h48
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	12h11	16h56
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	12h15	17h00
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABRI	12h17	17h02
CUGNY	CUGNY - ECOLE	12h22	17h07



Ligne n° 320A

Code : 320A-001-A
Itinéraire : HAPPECOURT-CHAUNY CES
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-Ju- Service 1
HAPPECOURT	HAPPECOURT - PLACE ABRI	06h53
SERAUCOURT LE GRAND	SERAUCOURT LE G - PLACE MAIRIE AB	06h55
	SERAUCOURT LE G - CAFE ABRI	06h57
ARTEMPS	ARTEMPS - PLACE ECOLE ABRI	07h01
	ARTEMPS - CARREFOUR ABRI	07h03
SAINT SIMON	ST SIMON - ABRI LOTISSEMENT	07h07
	ST SIMON - AVENUE ABRI	07h08
	ST SIMON - PLACE ABRI EGLISE	07h11
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOULEVARD	07h35



Ligne n° 320A

Code : 320A-001-R
Itinéraire : CHAUNY CES-HAPPECOURT
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju- Service 1	Im-Ju- Service 2
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOULEVARD	12h45	13h15
SAINT SIMON	ST SIMON - PLACE ABRI EGLISE	13h03	13h03
	ST SIMON - ABRI LOTISSEMENT	13h05	13h05

ARTEMPS	ST SIMON - AVESNE ABRÉ	18h08	18h08
	ARTEMPS - CARRÉPOUX ABRÉ	18h13	18h15
	ARTEMPS - PLACE ECOLE ABRÉ	18h17	18h17
SERAUCOURT LE GRAND	SERAUCOURT LE G - CAFÉ ABRÉ	18h21	18h21
	SERAUCOURT LE G - PLACE MAIRE AB	18h23	18h25
HAPPENCOURT	HAPPENCOURT - PLACE ABRÉ	18h30	18h30



Ligne n° 320A

Code : 320A-D02-A
 Itinéraire : FLAVY LE MARTEL-CHAUNY PL.BOUZIER
 Validité : 18/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←	→
CUGNY	CUGNY - LA CERISIERE ABRÉ	07h09	
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	07h11	
	CUGNY - ABRÉ MAIRIE EGLISE	07h13	
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRÉ CENTRE	07h21	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35	



Ligne n° 320A

Code : 320A-D02-R
 Itinéraire : CHAUNY PLACE BOUZIER-FLAVY LE MARTEL
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←	→
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h55	17h55
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRÉ CENTRE	18h13	18h13
CUGNY	CUGNY - ABRÉ MAIRIE EGLISE	18h27	18h27
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	18h19	18h19
	CUGNY - LA CERISIERE ABRÉ	18h21	18h21



Ligne n° 320A

Code : 320A-D03-A
 Itinéraire : REMIGNY-CHAUNY PLACE BOUZIER
 Validité : 05/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←	→
REMIGNY	REMIGNY - ABRÉ EGLISE	06h55	
	REMIGNY - BAS ABRÉ	06h57	
CLASTRES	CLASTRES - ABRÉ	07h05	
MONTESCOURT LIZERO	MONTES. LIZ. - ABRÉ SQUARE SEBLUNE	07h10	
	MONTESCOURT L. - ABRÉ 48 AV VICTOR	07h14	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h33	



Ligne n° 320A

Code : 320A-D09-A
 Itinéraire : MONTESCOURT LIZEROLLES-COUCY LA VILLE
 Validité : 05/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←	→
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - ABRÉ 48 AV VICTOR	07h13	
JUSSY	JUSSY - MAIRIE	07h15	
	JUSSY - LA ROTONDE ABRÉ	07h18	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35	
	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h45	
	CHAUNY - GARE SNCF	07h53	

COUCY LA VILLE | COUCY LA VILLE - FAUBOURG ABRI | 08h32



Ligne n° 320A

Code : 320A-009-R
 Itinéraire : COUCY LA VILLE-MONTESCOURT LIZEROLLE
 Validité : 04/01/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-	Service 1
COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - AUMONT ABRI	16h53	
CHAUNY	CHAUNY - GARE SNCF	17h15	
	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h39	
	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h39	
JUSSY	JUSSY - 10 RUE DE L'EMONTEAU	17h54	
	JUSSY - MAIRIE	17h59	
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOIR	18h02	



Ligne n° 320A

Code : 320A-010-A
 Itinéraire : MONTESCOURT LIZEROLLES-CHAUNY PL.BOUZIER
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-	Service 1
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOIR	07h13	
JUSSY	JUSSY - MAIRIE	07h15	
	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	07h18	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35	



Ligne n° 320A

Code : 320A-010-R
 Itinéraire : CHAUNY PL.BOUZIER-MONTESCOURT LIZEROLLES
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-	Service 1
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	12h50	
JUSSY	JUSSY - 10 RUE DE L'EMONTEAU	13h05	
	JUSSY - MAIRIE	13h08	
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOIR	13h11	



Ligne n° 320A

Code : 320A-021-R
 Itinéraire : TERGNIER CES-MONTESCOURT LIZEROLLES
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-	Service 2
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h45	
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABRI	18h01	
	REMIGNY - BAS EGLISE	18h03	
MONTESCOURT LIZERO	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	18h15	
CLASTRES	CLASTRES - ABRI	18h19	
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - 7 AV VICTOIR	18h23	
	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOIR	18h25	



Ligne n° 320A

 Code : 320A-D22-R
 Itinéraire : CHAUNY PLACE-MONTECOURT LIZEROLLES
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immj	Service 1
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h45	
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABRI	17h58	
	REMIGNY - ABRI EGLISE	18h00	
MONTECOURT LIZERO	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	18h10	
CLASTRES	CLASTRES - ABRI	18h15	
MONTECOURT LIZERO	MONTECOURT L. - ABRI 48 AV VICTOR	18h20	

 **Ligne n° 320A**
 Code : 320A-D23-A
 Itinéraire : TUGNY ET PONT-CHAUNY PLACE BOUZIER
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immj	Service 1
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - PONT DE TUGNY	06h45	
	TUGNY ET P. - LAVESNES ABRI	06h49	
BRAY SAINT CHRISTOPH	BRAY ST C. - ABRI	06h50	
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - ABRI	06h54	
DURY	DURY - ECOLE	06h58	
OLLEZY	OLLEZY - ECOLE ABRI	07h01	
ANNOIS	ANNOIS - ABRI	07h09	
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	07h17	
	FRIERES F. - FRIERES EGLISE	07h20	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h25	

 **Ligne n° 320A**
 Code : 320A-D23-R
 Itinéraire : CHAUNY PLACE BOUZIER-TUGNY ET PONT
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immj	Service 2 Service 3
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h45	18h45
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	17h55	
	FRIERES F. - FRIERES EGLISE	17h58	
ANNOIS	ANNOIS - ABRI	18h10	18h10
OLLEZY	OLLEZY - ECOLE ABRI	18h16	18h16
DURY	DURY - ECOLE	18h22	18h22
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - ABRI	18h24	18h24
	TUGNY ET P. - LAVESNES ABRI	18h28	18h28
BRAY SAINT CHRISTOPH	BRAY ST C. - ABRI	18h29	18h29
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - PONT DE TUGNY	18h34	18h34

 **Ligne n° 410**
 Code : 410-CD6-A
 Itinéraire : FRIERES FAILLOUEL-FLAVY LE MARTEL CES
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immj	Service 1
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FRIERES EGLISE	08h12	
FLAVY LE MARTEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	08h15	
	FLAVY LE M. - CES	08h25	

 **Ligne n° 410**



Code : 410-C07-A
Itinéraire : REMIGNY-FLAVY LE MARTEL CES
Validité : 09/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Im-ju-
MONTESCOURT LAZERD	MONTES. LUZ - ABRI SQUARE SEULINE	07h54	
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABRI	08h03	
	REMIGNY - ABRI EGLISE	08h06	
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ECOLE	08h15	
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	08h25	



Ligne n° 410

Code : 410-C10-R
Itinéraire : FLAVY LE MARTEL CES-REMIGNY
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Im-ju-
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	11h45	16h00
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ECOLE	11h45	17h00
	FRIERES F. - PIERRES HAUTE	11h50	17h00
	FRIERES F. - ECOLE		
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABRI	11h50	17h05
	REMIGNY - ABRI EGLISE	12h00	17h15



Ligne n° 410

Code : 410-C13-A
Itinéraire : CUGNY-FLAVY LE MARTEL CES
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Im-ju-
CUGNY	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	07h56	
	CUGNY - LA CERISAIE ABRI	07h58	
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	08h01	
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	08h04	
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABRI	08h05	
CUGNY	CUGNY - ABRI MAIRIE EGLISE	08h10	
ANNOIS	ANNOIS - ABRI	08h15	
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	08h20	



Ligne n° 410

Code : 410-C14-R
Itinéraire : FLAVY LE MARTEL CES-BEAUMONT EN BEINE
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Im-ju-
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	11h35	16h50
ANNOIS	ANNOIS - ABRI	11h40	16h55
CUGNY	CUGNY - ABRI MAIRIE EGLISE	11h45	17h00
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	11h47	17h02
	CUGNY - LA CERISAIE ABRI	11h49	17h04
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	11h51	17h06
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	11h55	17h10
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABRI	11h57	17h12



Ligne n° 422A

 Code : 422A-C01-A
Itinéraire : SOMMETTE EAUCCOURT-HAM CES
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je-	Service 1
SOMMETTE EAUCCOURT	SOMMETTE E. - EAUCCOURT PL. ABRI		08h00
	SOMMETTE E. - CALVAIRE		08h05
	SOMMETTE E. - MALCOURT CITE		08h10
HAM	HAM - CES		08h17
	HAM - ECOLE NOTRE DAME		08h20

 **Ligne n° 422A**
Code : 422A-C01-R
Itinéraire : HAM CES-SOMMETTE EAUCCOURT
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je-	Service 1
HAM	HAM - ECOLE NOTRE DAME		12h35
	HAM - CES		12h40
SOMMETTE EAUCCOURT	SOMMETTE E. - EAUCCOURT PL. ABRI		12h57
	SOMMETTE E. - CALVAIRE		13h01
	SOMMETTE E. - MALCOURT CITE		13h05

 **Ligne n° 422**
Code : 422-C01-A
Itinéraire : SOMMETTE EAUCCOURT-HAM RUE DU THEATRE
Validité : 06/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je-	Service 1
SOMMETTE EAUCCOURT	SOMMETTE E. - EAUCCOURT PL. ABRI		08h03
	SOMMETTE E. - CALVAIRE		08h08
	SOMMETTE E. - MALCOURT CITE		08h11
HAM	HAM - PL. ST MAR EC.		08h13
	HAM - CES		08h20
	HAM - ECOLE NOTRE DAME		08h24
	HAM - 3 PLACE PELTIER		08h25

 **Ligne n° 422**
Code : 422-C02-R
Itinéraire : HAM CES - SOMMETTE EAUCCOURT
Validité : 05/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je-	Service 1
HAM	HAM - CES		17h25
	HAM - ECOLE NOTRE DAME		17h28
	HAM - 3 PLACE PELTIER		17h33
	HAM - PL. ST MAR EC.		17h38
SOMMETTE EAUCCOURT	SOMMETTE E. - EAUCCOURT PL. ABRI		17h46
	SOMMETTE E. - CALVAIRE		17h50
	SOMMETTE E. - MALCOURT CITE		17h54

 **Ligne n° 427**
Code : 427-P01-A
Itinéraire : ESSIGNY LE PETIT-ESSIGNY LE PETIT
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Je- Service 1	Im-Je- Service 2
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	08h55	13h09
FONSOMME	FONSOMMES - PETIT FONSOMMES	08h08	13h08
	FONSOMMES - COURCELLES	08h10	13h09
CROIX FONSOMME	CROIX F. - ECOLE ABRI	08h19	13h19
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	08h26	13h26
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - RUE DE LA GARE	08h32	13h32



Ligne n° 427

Code : 427-P02-R
Itinéraire : ESSIGNY LE P ECOLE-ESSIGNY ABRI
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Je- Service 1	Im-Je- Service 2
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	11h35	16h40
FONSOMME	FONSOMMES - PETIT FONSOMMES	11h37	16h42
	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	11h42	16h47
CROIX FONSOMME	CROIX F. - ECOLE ABRI	11h47	16h52
FONSOMME	FONSOMMES - COURCELLES	11h50	17h00
ESSIGNY LE PETIT	FONSOMMES - PETIT FONSOMMES	11h56	17h01
	ESSIGNY LE P. - ABRI	11h58	17h04



Ligne n° 428

Code : 428-P03-A
Itinéraire : FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE G. (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Je- Service 1	Im-Je- Service 2
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI RUE DU CHATEAU	08h04	
FIEULAIN	FIEULAIN - PLACE	08h09	
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - ECOLE LE HAUPIN	08h33	
	FRESNOY LE G. - ECOLE VATIN	08h40	



Ligne n° 429

Code : 429-P03-R
Itinéraire : FRESNOY LE G. - FONTAINE NOTRE DA (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Je- Service 1	Im-Je- Service 2
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - ECOLE LE HAUPIN	16h35	
	FRESNOY LE G. - ECOLE VATIN	16h30	
FIEULAIN	FIEULAIN - PLACE	16h33	
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI RUE DU CHATEAU	17h00	



Ligne n° 5000

Code : 5000-CD4-R
Itinéraire : ST QUENTIN CAFE DE L'HORLOGE-GRICOURT
Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE ANONIME
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Je- Service 1	Im-Je- Service 2
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - CAFE DE L'HORLOGE	16h58	

FAYET	ST QUENTIN - CHANOTEAUX	17h05
	FAYET - ABRIET MAIRIE	17h10
GRICOURT	GRICOURT - PRESNOY LE PETIT	17h13
	GRICOURT - MAIRIE	17h17
	GRICOURT - RUE ROBESPIERRE	17h20



Ligne n° 5000

Code : 5000-L01-A
 Itinéraire : BONY-ST QUENTIN LYCEE JEAN BOURN
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
BONY	BONY - MAIRIE	06h29	
VENDHUILLE	VENDHUILLE - PL. ECOLE ABRI	06h34	
	VENDHUILLE - LA TERRIERE ABRI	06h38	
AUBENICHEUL AUX BOIS	AUBENICHEUL A. - PLACE ABRI	06h43	
GOUY	GOUY - PLACE ABRI	06h51	
LE CATELET	LE CATELET - ABRI MAIRIE	06h53	
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE	07h01	
MAUROUY	MAUROUY - ABRI	07h03	
	MAUROUY - LA CANTINE	07h05	
ESTREES	ESTREES - PLACE EGLISE	07h08	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - EGLISE SAINT JEAN	07h28	
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h35	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h40	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h43	
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DURANT	07h45	
	ST QUENTIN - LYCEE JEAN BOURN	07h48	



Ligne n° 5000

Code : 5000-L01-R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-LE CATELET
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 3	Service 4	Service 5
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h08	12h15	12h15
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DURANT	12h10	12h22	12h22
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h15	12h26	12h26
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h18	12h31	12h31
	ST QUENTIN - CAFE DE L'HORLOGE	12h23	12h36	12h36
	ST QUENTIN - CHANOTEAUX	12h25		
GRICOURT	GRICOURT - RUE ROBESPIERRE	12h31		
	GRICOURT - MAIRIE	12h32		
	GRICOURT - PRESNOY LE PETIT	12h35		
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAIRE	12h40		
BELLENGUISE	BELLENGUISE - 9 RUE DU CHATEAU		12h48	12h48
	BELLENGUISE - VILLAGE	12h44	12h49	12h49
	BELLENGUISE - BOIS DU SEPIER	12h48	12h51	12h51
MAGNY LA FOSSE	MAGNY LA F. - ECOLE	12h50	12h55	
LEHALCOURT	LEHALCOURT - ABRI RUE DELVAL	12h53	12h58	12h54
LEVERGIES	LEVERGIES - ABRI RUE DESSOUS	12h56	12h02	12h57
JONCOURT	JONCOURT - ABRI	13h00	13h06	13h01
ESTREES	ESTREES - PLACE EGLISE	13h02	13h10	13h05
MAUROUY	MAUROUY - LA CANTINE	13h04	13h13	13h08
	MAUROUY - ABRI	13h05	13h16	13h11
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE	13h09	13h19	13h14
BONY	BONY - MAIRIE	13h11	13h23	13h18
VENDHUILLE	VENDHUILLE - PL. ECOLE ABRI	13h16	13h29	13h24
	VENDHUILLE - LA TERRIERE ABRI	13h19	13h32	13h27
AUBENICHEUL AUX BOIS	AUBENICHEUL A. - PLACE ABRI	13h24	13h37	13h32
GOUY	GOUY - PLACE ABRI	13h32	13h45	13h40
LE CATELET	LE CATELET - ABRI MAIRIE	13h34	13h47	13h42



Ligne n° 5000

Code : 5000-L04-R
 Itinéraire : ST QUENTIN C. HANOTEAUX-GRICOURT
 Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - C. HANOTAUX		17h50
FAYET	FAYET - ARRET MAIRIE		17h55
GRICOURT	GRICOURT - PRESNOY LE PETIT		18h07
	GRICOURT - MAIRIE		18h05
	GRICOURT - RUE ROSESPIERRE		18h07



Ligne n° 5000

Code : 5000-103-A
Itinéraire : BEAUREVOIR-ST QUENTIN 4 COLONNES
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju-	Service 1
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - HAMEAU DE PONCHA		06h43
	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT		06h45
	BEAUREVOIR - CALVAIRE		06h47
NALROY	NALROY - ABRI		06h53
	BELLECOURT - ABRI MAIRIE		06h57
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h13
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		07h16
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE		07h18
	ST QUENTIN - 4 COLONNES		07h20



Ligne n° 6000

Code : 5000-102-R
Itinéraire : ST QUENTIN RUE HERTZ-BEAUREVOIR
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE HERTZ		18h15
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		18h17
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE		18h20
	ST QUENTIN - LA FAYETTE PRESSING		18h25
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE		18h30
NALROY	NALROY - ABRI		18h43
RAMBOURT	RAMBOURT - ABRI PLACE		18h51
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - CALVAIRE		18h59
	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT		19h07



Ligne n° 5000

Code : 5000-103-A
Itinéraire : FONTAINE UTERTE-ST QUENTIN 4 COL (DEV)
Validité : 25/09/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju-	Service 1
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE		08h00
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRI		08h00
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE		07h00
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE		07h08
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE		07h17
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		07h20
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h23
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE		07h30
	ST QUENTIN - 4 COLONNES		07h35



Ligne n° 5000



Code : 5000-L03-R
 Itinéraire : ST QUENTIN 4 COL-FRESNOY LE GRAND (DEV)
 Validité : 28/09/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immje- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h20
	ST QUENTIN - LA RAMÉE RUE DUNANT	18h24
	ST QUENTIN - LYCEE COLAHD NOEL	18h28
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE	18h30
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRI	
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	19h00



Ligne n° 5000

Code : 5000-D06-A
 Itinéraire : LE RONSSOY-ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immje- Service 1
RONSSOY	LE RONSSOY - ABRI LIBERATION	06h49
HARGICOURT	HARGICOURT - ABRI MAIRIE	06h51
VILLERET	VILLERET - ABRI EGLISE	06h55
PONTRU	PONTRU - LE GRAND PIREL	06h57
LE VERGUEUR	LE VERGUEUR - EGLISE	07h00
MAISSEMY	MAISSEMY - VADANCOURT	07h05
	MAISSEMY - ABRI M. AUX MORTS	07h07
PONTRU	PONTRU - ABRI M. AUX MORTS	07h10
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAINE	07h12
FAYET	FAYET - ABRI EGLISE	07h24
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - C.MANOTRON	07h28
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h35
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h40



Ligne n° 5000

Code : 5000-D08-R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-LE RONSSOY
 Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immje- Service 1	Immje- Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h15	18h30
	ST QUENTIN - CAFE DE L'HORLOGE	12h27	18h38
	ST QUENTIN - HOPITAL	12h32	18h43
FAYET	FAYET - ABRI EGLISE	12h35	18h46
	GRICOURT - FRESNOY LE PETIT	12h39	18h50
GRICOURT	GRICOURT - MAIRIE	12h43	18h55
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAINE	12h47	18h58
PONTRU	PONTRU - ABRI M. AUX MORTS	12h49	19h01
MAISSEMY	MAISSEMY - ABRI M. AUX MORTS	12h52	19h04
	MAISSEMY - VADANCOURT	12h54	19h06
LE VERGUEUR	LE VERGUEUR - EGLISE	12h59	19h11
PONTRU	PONTRU - LE GRAND PIREL	13h01	19h13
VILLERET	VILLERET - ABRI EGLISE	13h04	19h15
HARGICOURT	HARGICOURT - ABRI MAIRIE	13h07	19h17
RONSSOY	LE RONSSOY - ABRI LIBERATION	13h13	19h23



Ligne n° 5000

Code : 5000-D05-A
 Itinéraire : GRICOURT-ST QUENTIN LA PAIX RUE H.DUNANT
 Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT		
Communes	Points d'arrêt	Imm-j- Service 1
GRICOURT	GRICOURT - FBESNOY LE PETIT	07h25
	GRICOURT - MAIRIE	07h27
SAINT QUENTIN	GRICOURT - RUE EDESPIERRE	07h29
	ST QUENTIN - CHANOTAUX	07h37
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h41
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h44
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h49
	ST QUENTIN - LA RAMÉE RUE DUNANT	07h52
	ST QUENTIN - LA PAX RUE HLDONANT	07h53



Ligne n° 5000

Code : 5000-D04-A
 Numéro de l'itinéraire : PONTRUET-ST QUENTIN 4 COLONNES
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT		
Communes	Points d'arrêt	Imm-j- Service 1
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAIRE	07h13
FAYET	FAYET - ABRI EGLISE	07h24
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - CHANOTAUX	07h27
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h35



Ligne n° 5000

Code : 5000-D07-A
 Numéro de l'itinéraire : MAGNY LA FOSSE-ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT		
Communes	Points d'arrêt	Imm-j- Service 1
MAGNY LA FOSSE	MAGNY LA F. - ECOLE	07h00
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	07h05
	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	07h07
LESDINS	LESDINS - LE TRONQUOY	07h10
	LESDINS - ABRI RUE DE TOURAINE	07h13
	LESDINS - ABRI CAFE	07h15
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	07h17
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	07h22
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h24
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h27
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	07h29
	ST QUENTIN - PLACE LAFAYETTE	07h35
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h40



Ligne n° 5000

Code : 5000-D07-R
 Numéro de l'itinéraire : ST QUENTIN GARE ROU-MAGNY LA FOSSE (DEV)
 Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT		
Communes	Points d'arrêt	Imm-j- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h05
	ST QUENTIN - LA FAYETTE PRESSING	18h14
	ST QUENTIN - LA RAMÉE RUE DUNANT	18h18
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h24
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	18h29
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	18h33
LESDINS	LESDINS - ABRI CAFE	18h35
	LESDINS - ABRI RUE DE TOURAINE	18h37
	LESDINS - LE TRONQUOY	18h40
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	18h43
	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	18h44
MAGNY LA FOSSE	MAGNY LA F. - ECOLE	18h50



Ligne n° 5003

Code : 5003-C01-A
Itinéraire : BELLENGLISE-MARLY COLLEGE
Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-j-	
		Service 1	Service 2
BELLENGLISE	BELLENGLISE - S RUE DU CHATEAU	07h46	
	BELLENGLISE - VILLAGE	07h47	
	BELLENGLISE - RUE DU 87EME	07h48	
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	07h56	
	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	07h58	
LESOINS	LESOINS - LE TRONQUOY	08h02	
	LESOINS - ABRI RUE DE TOURNAI	08h05	
MARLY	MARLY - COLLEGE	08h20	



Ligne n° 5003

Code : 5003-C01-R
Itinéraire : MARLY COLLEGE-BELLENGLISE
Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-j-	
		Service 1	Service 2
MARLY	MARLY - COLLEGE	12h35	17h10
LESOINS	LESOINS - ABRI RUE DE TOURNAI	12h51	17h26
	LESOINS - LE TRONQUOY	12h54	17h30
	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	12h57	17h33
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	12h58	17h34
	BELLENGLISE - S RUE DU CHATEAU	13h07	17h42
BELLENGLISE	BELLENGLISE - VILLAGE	13h08	17h43
	BELLENGLISE - RUE DU 87EME	13h10	17h45



Ligne n° 5001

Code : 5001-003-A
Itinéraire : ST QUENTIN-BOHAIN PARKING LE ROYAL
Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-j-	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h00	07h00
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h05	07h05
	ST QUENTIN - LA RAMPE RUE DUNANT	07h07	07h07
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD MOEL	07h09	07h09
	OMISEY - ABRI	07h18	07h18
OMISEY	LESOINS - ABRI PONT CANAL	07h17	07h17
	LESOINS - ABRI CAFE	07h18	07h18
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	07h21	07h21
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	07h24	07h24
FONSOMME	FONSOMME - COURCELLES	07h26	07h26
	FONSOMME - 21 GRAND PLACE		07h28
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MARIE		07h33
	ETAVES ET BOCCQUAUX	07h35	07h35
ETAVES ET BOCCQUAUX	ETAVES ET B. - PLACE BOCCQUAUX		07h38
	ETAVES ET B. - STADE	07h40	07h40
	ETAVES ET B. - EGLISE	07h42	07h42
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATHI	07h50	07h50
	FRESNOY LE G. - COLLEGE	07h51	07h51
SERONCOURT	SERONCOURT - SALLE DES FETES	08h00	08h00
	SERONCOURT - 56 RUE DE LA VALLEE	08h02	08h02
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	08h10	08h10
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	08h12	08h12



Ligne n° 5001

Code : 5001-003-R

Itinéraire : BOHAIN STE SOPHIE-ST QUENTIN (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEDEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immje - Service 2
BOHAIN EN VERMANDO	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	17h04
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	17h05
BRANCOURT LE GRAND	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	17h07
	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	17h15
MONTBERHAIN	MONTBERHAIN - PLACE MAIRIE ABRI	17h19
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE PRELET	17h24
	FRESNOY LE G. - PLACE VATEL	17h35
ETAVES ET BOCCOURAUX	FRESNOY LE G. - COLLEGE	17h41
	ETAVES ET B. - BRÛLERIE	17h44
	ETAVES ET B. - STADE	17h46
	ETAVES ET B. - PLACE BOCCOURAUX	17h47
CPOIX FONSOMME	ETAVES ET BOCCOURAUX - BEAUTROUX	17h50
	CPOIX F. - MAIRIE	17h54
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	17h57
	FONSOMMES - COURCELLES	17h59
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE	18h02
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	18h04
LES DINS	LES DINS - ABRI CAFE	18h08
OMISSY	LES DINS - ABRI PONT CANAL	18h09
	OMISSY - ABRI	18h11
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARDE NOEL	18h13
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	18h14
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h17
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h26



Ligne n° 5001

Code : 5001-D05-R
Itinéraire : BOHAIN - STE SOPHIE - ST QUENTIN (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEDEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immje - Service 1
BOHAIN EN VERMANDO	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	13h45
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	13h47
BRANCOURT LE GRAND	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	13h49
	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	13h55
MONTBERHAIN	MONTBERHAIN - PLACE MAIRIE ABRI	13h59
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE PRELET	14h05
	FRESNOY LE G. - PLACE VATEL	14h16
LES DINS	LES DINS - ABRI CAFE	14h32
	LES DINS - ABRI PONT CANAL	14h33
OMISSY	OMISSY - ABRI	14h37
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARDE NOEL	14h41
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	14h44
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	14h47
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h55



Code : 5000-L10-A
Itinéraire : BEAUREVOIR-ST QUENTIN GARE ROUT. (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEDEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immje - Service 1
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT	06h09
	BEAUREVOIR - CALVAIRE	06h06
SERAIN	SERAIN - PLACE ABRI	06h11
PREMONT	PREMONT - MAIRIE ABRI	06h19
	PREMONT - ARRET CAFE	06h20
BOHAIN EN VERMANDO	PREMONT-BOIS MIRAND 58 RUE BOHAIN	06h21
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	06h29
BRANCOURT LE GRAND	BOHAIN EN V. - COLLEGE	06h27
	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	06h29
	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	06h36

MONTBREHAIN	MONTBREHAIN - PLACE MAIRIE ABRU	08h40
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE PRELET	06h46
	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	06h57
LESOINS	LESOINS - ABRU CAFE	07h09
	LESOINS - ABRU PONT CANAL	07h20
OMISSY	OMISSY - VILLAGE	07h13
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h19
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h24
	ST QUENTIN - LA RAMPE R. BELLEVUE	07h28
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35



Ligne n° 5000

Code : 5000-L10-R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BEAUREVOIR (DEV)
 Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je- Service 1	-m- Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	12h05
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h28	12h14
	ST QUENTIN - LA RAMPE RUE DUNANT	18h31	12h16
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h35	12h18
OMISSY	OMISSY - ABRU	18h39	12h22
LESOINS	LESOINS - ABRU PONT CANAL	18h44	12h27
	LESOINS - ABRU CAFE	18h45	12h29
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	18h54	12h38
	FRESNOY LE G. - PLACE PRELET	18h56	12h40
MONTBREHAIN	MONTBREHAIN - PLACE MAIRIE ABRU	18h11	12h55
BRANCOURT LE GRAND	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	18h15	12h58
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRU GARE SNCF	18h21	13h05
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	18h28	13h07
	BOHAIN EN V. - COLLEGE	18h25	13h09
PREMONT	PREMONT-BOIS MARAIS 88 RUE BOHAIN	18h30	13h14
	PREMONT - ABRU CAFE	18h38	13h17
	PREMONT - MAIRIE ABRU	18h57	13h22
SERAIN	SERAIN - PLACE ABRU	18h39	13h25
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT	18h49	13h34



Ligne n° 5000

Code : 5000-L11-R
 Itinéraire : ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAND
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je- Service 1	-m- Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h18	12h05
	ST QUENTIN - LA RAMPE RUE DUNANT	18h21	12h14
	ST QUENTIN - COLLOT CURIE	18h25	12h16
ESSIGNY LE PETIT	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h28	12h18
	ESSIGNY LE P. - ABRU EGLISE	18h37	12h22
FONSOMME	FONSOMMES - 21 GRAND PLACE	18h42	12h25
CHICX FONSOMME	CHICX F. - MAIRIE	18h46	12h25
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	18h55	12h34



Ligne n° 8000

Code : 5000-L08-R
 Itinéraire : ST QUENTIN LA FAYET PRES-FRESNOY L (DEV)
 Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-je- Service 1	-m- Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LA FAYETTE PRESSING	18h20	12h20
	ST QUENTIN - BONNIER SCHUMAN	18h25	12h25
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE	18h25	12h40
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRU	18h40	12h40

SEQUEHART FONTAINE UTERTE	SEQUEHART - ABRI FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE	18h35 18h40	12h48
RAMICOURT	FONTAINE U. - MASIE ABRI RAMICOURT - ABRI PLACE		12h55
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	18h45	18h43



Ligne n° 5000

Code : 5000-108-A
Itinéraire : SEQUEHART-ST QUENTIN 4 COLONNES (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Service 1
SEQUEHART	SEQUEHART - ABRI	18h35	12h48
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	18h40	12h55
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h45	12h55
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h45	12h55
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	18h45	12h55
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h45	12h55



Ligne n° 5001

Code : 5001-001-R
Itinéraire : BOHAIN EN VERMANDOIS MAIRIE-ST QUENTIN
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Service 4
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - MAIRIE	17h41	17h41
	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	17h45	17h45
SEBONCOURT	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	17h45	17h45
	SEBONCOURT - CAFE STATION	17h49	17h49
	SEBONCOURT - PHARMACIE	17h54	17h54
ETAVES ET BOCCOUAUX	SEBONCOURT - SALLE DES FÊTES	17h58	17h58
	ETAVES ET B. - FORNE	17h58	17h58
AISONVILLE ET BÉRNIN	AISONVILLE ET B - ABRI MAIRIE	17h49	17h49
	AISONVILLE ET B - STANVILLE ABRI	17h50	17h50
MONTIGNY EN ARROUASSE	MONTIGNY EN ARROUASSE - ABRI	17h55	17h55
FIEULAIN	MONTIGNY EN ARROUASSE - D. DORCET	17h47	17h47
	FIEULAIN - PLACE	17h59	17h59
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	18h01	18h01
HOMBLIERES	HOMBLIERES - RUE LOUIS BACHY	18h08	18h08
MARLY	MARLY - CITE DU CRUJET	18h11	18h11
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h16	18h16



Ligne n° 5001

Code : 5001-001-A
Itinéraire : FONSSOMME-BOHAIN GARE SNCF
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-	Service 1
FONSSOMME	FONSSOMMES - 21 GRAND PLACE	07h39	07h39
CROIX FONSSOMME	CROIX F. - MAIRIE	07h37	07h37
ETAVES ET BOCCOUAUX	ETAVES ET B. - PLACE BOCCOUAUX	07h42	07h42
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	07h51	07h51
SEBONCOURT	SEBONCOURT - SALLE DES FÊTES	08h01	08h01
	SEBONCOURT - PHARMACIE	08h04	08h04
	SEBONCOURT - CAFE STATION	08h05	08h05
BOHAIN EN VERMANDOIS	SEBONCOURT - CAFE STATION	08h05	08h05
	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	08h10	08h10
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	08h11	08h11
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	08h13	08h13
	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	08h15	08h15



Ligne n° 5000

 Code : S000-D10-A
 Itinéraire : BOHAIN-ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	06h33	
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	06h37	
	BOHAIN EN V. - COLLÈGE	06h39	
	BOHAIN EN V. - EC. DES TORRENTS	06h40	
SEBONCOURT	SEBONCOURT - CAFE STATION	06h44	
	SEBONCOURT - PHARMACIE	06h45	
	SEBONCOURT - SALLE DES FÊTES	06h48	
ETAVES ET BOCCQUAUX	ETAVES ET B. - EGLISE	06h55	
	ETAVES ET B. - STADE	06h56	
	ETAVES ET B. - PLACE BOCCQUAUX	06h59	
	ETAVES ET BOCCQUAUX - BEAUTROUX	07h00	
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE	07h03	
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	07h08	
	FONSOMMES - COURCELLES	07h10	
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE	07h12	
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	07h16	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h20	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h23	
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	07h27	
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h30	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35	

 **Ligne n° 5001**
 Code : 5001-D04-R
 Itinéraire : BOHAIN EN V. - ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	13h20	
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	13h22	
	BOHAIN EN V. - COLLÈGE	13h24	
	BOHAIN EN V. - EC. DES TORRENTS	13h25	
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	13h32	
SEBONCOURT	SEBONCOURT - CAFE STATION	13h37	
ETAVES ET BOCCQUAUX	ETAVES ET B. - EGLISE	13h40	
	ETAVES ET B. - STADE	13h41	
	ETAVES ET B. - PLACE BOCCQUAUX	13h42	
	ETAVES ET BOCCQUAUX - BEAUTROUX	13h49	
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE	13h49	
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	13h50	
	FONSOMMES - COURCELLES	13h52	
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE	13h54	
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	13h56	
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	14h00	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	14h02	
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	14h09	
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	14h13	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h22	

 **Ligne n° 5000**
 Code : 5000-D10-R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BOHAIN
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h34	18h20
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	12h41	18h30
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	12h45	18h34
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h48	18h38
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	12h51	18h41

REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	12h55	18h44
FESIGNY LE PETIT	FESIGNY LE P. - ECOLE ABRI	12h59	18h48
FONSOMME	FONSOMMES - COURCELLES	13h00	18h50
	FONSOMMES - 21 GRAND PLACE	13h01	18h51
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE	13h06	18h56
ETAVES ET BOCCOUALUX	ETAVES ET BOCCOUALUX - BEAUMONTOUX	13h08	18h58
	ETAVES ET B. - PLACE BOCCOUALUX	13h10	19h00
	ETAVES ET B. - STADE	13h11	19h01
	ETAVES ET B. - EGLISE	13h13	19h03
SEBONCOURT	SEBONCOURT - SALLE DES FÊTES	13h19	19h09
	SEBONCOURT - PHARMACIE	13h21	19h11
	SEBONCOURT - GARE STATION	13h22	19h12
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - EC. DES TORRENTS	13h25	19h15
	BOHAIN EN V. - PLACE THIEFFES	13h27	19h17
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	13h28	19h18
	BOHAIN EN V. - ABR. GARE SNCF	13h30	19h19



Ligne n° 5002

Code : 5002-C01-A

Itinéraire : FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE G COLLEGE

Validité : 08/04/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm/jv-	Imm/jv-
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABR. RUE DU CHATEA	07h37	Service 1
FREULAIN	FREULAIN - PLACE	07h21	
MONTIGNY EN ARROUJA	MONTIGNY EN A. - ECOLE	07h05	
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B. - ABR	07h33	
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	07h43	



Ligne n° 5002

Code : 5002-C01-R

Itinéraire : FRESNOY LE GRAND COLLEGE-AISONVILLE ET B

Validité : 08/04/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm/jv-	Imm/jv-
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	16h05	Service 2
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABR. RUE DU CHATEA	16h49	12h18
FREULAIN	FREULAIN - PLACE	16h52	12h21
MONTIGNY EN ARROUJA	MONTIGNY EN A. - ECOLE	16h56	12h25
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B. - ABR	17h03	12h32

Lignes pénétrantes régulières



Ligne n° R150

Code : R150-C01A

Itinéraire : SAINT QUENTIN-HAM

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm/jv-	Imm/jv-
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	18h00
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA		18h04
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.		18h08
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		18h17
SAVT	SAVT - MAIRIE ABR		18h19
ROUPY	ROUPY - EGLISE RN	08h07	
ETREILLERS	ETREILLERS 24 AV DE GAULLE		18h22
VALX EN VERMANDOIS	VALX EN V. - VALX EN VERM.		18h24
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABR CENTRE		18h28
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABR		18h35
DOUCHY	DOUCHY - ABR MONUMENT		18h37
FÖRESTE	FÖRESTE - GARE		18h42
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	VILLERS ST C. - ABR RUE L'EGLISE	08h17	18h47
AUBIGNY AUX KARBES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	08h20	18h50

DURY	AUBIGNY AUX E. - VILLAGE	08h21	18h51
DURY	DURY - DURY	08h25	18h55
PITHON	PITHON - ABRI	08h28	18h58
HAM	HAM - ESTOUILLY	08h30	19h00
	HAM - SAINT SULPICE	08h34	19h04
	HAM - X EPPEVILLE	08h37	19h07
	HAM - GARE SNCF	08h38	19h08



Ligne n° R150

Code : R150-C01R
 Itinéraire : HAM - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4
HAM	HAM - GARE SNCF	08h39	13h06	12h36	12h36
	HAM - X EPPEVILLE	08h40	13h07	12h39	12h39
	HAM - SAINT SULPICE	08h42	13h08	12h41	12h41
	HAM - ESTOUILLY	08h47		12h46	12h46
	DURY - DURY	08h51		12h50	
PITHON	PITHON - FACE ABRI	08h48		12h48	
AUBIGNY AUX TOURNES	AUBIGNY AUX E. - VILLAGE	08h53		12h53	12h54
	AUBIGNY AUX E. - X ROUTE NATIONAL	08h56	13h13	12h55	12h55
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE Eglise	08h59	13h16	12h58	12h58
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	07h05			
FORESTE	FORESTE - GARE		13h21	13h09	13h09
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	07h07	13h23	13h08	13h08
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI		13h28	13h10	13h10
FORESTE	FORESTE - MAIRIE ECOLE	07h12			
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	07h17		13h20	13h20
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	07h22	13h35	13h24	13h24
ETREILLES	ETREILLES - ABRI MAISON RETRAITE		13h38		
	ETREILLES - 24 AV. DE GAULLE	07h25		13h28	13h28
	ETREILLES - RUE DIETRICH	07h28		13h31	13h31
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	07h30		13h37	13h37
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	07h34		13h41	13h41
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	07h38	13h46	13h46	13h46
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TICOTTEAUX	07h42	13h50	13h50	13h50
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h44			
	ST QUENTIN - X SAUDREUIL METZ	07h47			
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h50	13h55	13h55	13h55



Ligne n° R150

Code : R150-C02A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN-FORESTE
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h53
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	08h00
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	08h08
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	08h13
ETREILLES	ETREILLES - 24 AV. DE GAULLE	08h16
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	08h20
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	08h23
FORESTE	FORESTE - GARE	08h29



Ligne n° R150

Code : R150-C02R
 Itinéraire : FORESTE - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
FORESTE	FORESTE - GARE	08h13

BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	08h37
VALX EN VERMANDOIS	VALX EN V. - VALX EN VERM.	08h42
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	08h46
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	08h47
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	08h49
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	08h55
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	09h00
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	08h56
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h09



Ligne n° R150

Code : R150-C03A
 Numéro : SAINT QUENTIN-BEAUVOIS
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	11h58
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h03
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	12h13
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	12h16
ROUPY	ROUPY - MAISON ROUGE	12h21
ETREILLERS	ETREILLERS - RUE DIETRICH	12h26
	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	12h27
VALX EN VERMANDOIS	VALX EN V. - VALX EN VERM.	12h30
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	12h34



Ligne n° R150

Code : R150-C03R
 Numéro : HAM - SAINT QUENTIN LYCEE MARTIN
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
HAM	HAM - GARE SNCF	06h32
	HAM - RUE JULES VERNE	06h38
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	06h43
	HAM - SAINT SULPICE	06h44
	HAM - LES	06h46
	HAM - ESTOULLY	06h48
PITHON	PITHON - FACE ABRI	06h50
DURY	DURY - DURY	06h53
AUBRECHY-AUX-BOIS	AUBRECHY-AUX-BOIS - VILLAGE	06h57
	AUBRECHY-AUX-BOIS - KACOUTE NATIONAL	06h58
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	VILLERS ST C. - ABRI RUE DESUSP	07h05
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	07h08
FLUGÈRES	FLUGÈRES - CENTRE ECOLE ABRI	07h10
ROUPY	ROUPY - ANCIENNE POSTE RN	07h14
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	07h23
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h30



Ligne n° R150

Code : R150-C04A
 Numéro : SAINT QUENTIN - HAM
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6
		07h40	12h35	12h15	12h15	18h00	18h00
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE						
	ST QUENTIN - GENDARMERIE			12h17	12h17		
	ST QUENTIN - LY. P. DE LA RAMÉE			12h20	12h20	18h05	18h05
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.L.A			12h23	12h23	18h08	18h08
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL			12h25	12h25	18h11	18h11
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET			12h28	12h28	18h16	18h16
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.		12h40	12h42	12h42	18h21	18h21
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	12h49					

SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI		12h53				
ROUPY	ROUPY - EGLISE BN	07h47		12h44	12h44	18h39	18h39
ETRELLERS	ETRELLERS - 24 AV. DE GAULLE		12h56				
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.		13h00				
FLUCQUIERES	FLUCQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI		13h05	12h48	12h48	18h44	18h43
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT		13h07	12h50	12h50	18h46	18h45
FORESTE	FORESTE - GARE		13h12				
GERMAINE	GERMAINE - X CH.GARE FORESTE		13h14				
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	07h57	13h18	12h57	12h57	18h59	18h52
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	08h00	13h22	13h00	13h00		18h55
	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	08h01		13h01	13h01	18h57	18h56
DURY	DURY - DURY	08h05		13h05	13h05	19h01	19h00
PYTHON	PYTHON - ABRI	08h08		13h08	13h08	19h04	19h04
HAM	HAM - ESTOULLLY	08h10		13h10	13h10	19h06	19h06
	HAM - CES	08h12					19h07
	HAM - SAINT SULPICE		13h28	13h15	13h15	19h11	19h09
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	08h16	13h30	13h17	13h17	19h13	19h11
	HAM - RUE JULES VERNE					19h19	19h17
	HAM - GARE SNCF	08h20	13h32	13h19	13h19	19h25	19h23



Ligne n° R150

Code : R150-C04R

Réseau : HAM - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT						
		m--	--m	m--m	--m--	--m--	m--m	m--m
HAM	HAM - GARE SNCF	08h32	08h45	12h45	12h45	12h45	17h05	17h05
	HAM - RUE JULES VERNE	08h38						
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	08h46	08h48	12h48	12h48	12h48	17h08	17h08
	HAM - SAINT SULPICE	08h44	08h49	12h49	12h49	12h49	17h09	17h09
	HAM - CES	08h46	08h51				17h11	17h11
	HAM - ECOLE NOTRE DAME					12h53		17h13
PYTHON	HAM - ESTOULLLY	08h48	08h53			12h56	12h56	17h16
	PYTHON - FACE ABRI	08h50	08h55			12h58	12h55	17h18
DURY	DURY - DURY	08h58	09h58			13h01	12h58	17h21
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	08h57	07h02			13h06	13h02	17h22
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	08h58	07h03	12h55	13h06	13h03	17h23	17h26
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	07h01	07h06	12h58	13h09	13h06	17h26	17h29
	FORESTE - GARE			13h02	13h13	13h10	17h30	17h33
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	07h08	07h13	13h06	13h17	13h14		
FLUCQUIERES	FLUCQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	07h10	07h15	13h08	13h19	13h16		
GERMAINE	GERMAINE - FACE ABRI						17h32	17h35
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - ABRI CENTRE				13h28	13h25		
ROUPY	ROUPY - ANCIENNE POSTE BN	07h14		13h14	13h22	13h29	17h34	17h37
ETRELLERS	ETRELLERS - 24 AV. DE GAULLE			13h17			17h37	17h40
ROUPY	ROUPY - MAIRIE		07h19		13h42	13h39		
SAVY	SAVY - MAIRIE ASSI		07h25	13h20	13h26	13h28	17h40	17h43
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		07h28	13h25	13h51	13h48	17h45	17h48
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TROCOTTEAUX	07h29	07h33	13h31	13h56	13h53	17h51	17h54
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h31	07h35					
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h36						
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h39						
	ST QUENTIN - C.E.P. C.C.L.A	07h42						
	ST QUENTIN - LY. P. DE LA RAMER	07h45						
	ST QUENTIN - X BAUMBOUL METZ		07h39					
ST QUENTIN - GENDARMERIE		07h41						
ST QUENTIN - X LEBLUM/WAREUL							18h00	
ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h50	07h43	13h36	14h01	13h58	17h56		



Ligne n° R150

Code : R150-C05A

Réseau : SAINT QUENTIN - FORESTE

Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		m--m
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h57
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	08h07
SAVY	SAVY - MAIRIE ASSI	08h11

ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	08h14
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	08h18
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABRRI CENTRE	08h21
GERMAINE	GERMAINE - ABRRI	08h21
FORESTE	FORESTE - GARE	08h24



Ligne n° R150

Code : R150-C05R
 Itinéraire : DOUCHY - SAINT QUENTIN N. ROUTIERE
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
DOUCHY	DOUCHY - ABRRI MONUMENT	06h57	
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRRI	06h59	
ETREILLERS	ETREILLERS - RUE DIETRICH	07h02	
	ETREILLERS - ABRRI MAISON RETRAITE	07h04	
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRRI	07h07	
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	07h11	
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTBAUX	07h16	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h18	
	ST QUENTIN - X BAUDREUIL METZ	07h22	
	ST QUENTIN - GENDARMERIE	07h24	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h27	



Ligne n° R150

Code : R150-C06A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN - CAULAINCOURT
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Service 1	Service 2	Service 3	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h05	12h15	12h20	
	ST QUENTIN - GENDARMERIE	12h17	12h17		
	ST QUENTIN - 112 SG GAMBETTA			12h18	
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMIEE	12h20	12h20	12h15	
	ST QUENTIN - RUE N. DURANT	12h25	12h25	12h15	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h25		12h20	
	ST QUENTIN - LYCEE SONGRACET	12h28		12h23	
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h32	12h32	12h27	
	DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	12h40	12h40	12h35
	SAVY	SAVY - MAIRIE ABRRI	12h44	12h44	12h39
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	12h47	12h47	12h42	
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	12h48	12h48	12h43	
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	12h51	12h51	12h46	
GERMAINE	GERMAINE - ABRRI	12h54	12h54	12h47	
FORESTE	FORESTE - GARE	12h57		12h50	
LANCHY	LANCHY - X RUE ST MEDARD/BEAUVOIS	13h01	13h01	12h54	
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABRRI CENTRE	13h05	13h05	12h58	
TREFCOIN	TREFCOIN - FACE ABRRI	13h09	13h09	13h02	
CAULAINCOURT	CAULAINCOURT - ABRRI EGLISE	13h10	13h10	13h03	



Ligne n° R150

Code : R150-C06R
 Itinéraire : CAULAINCOURT - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
CAULAINCOURT	CAULAINCOURT - FACE ABRRI EGLISE	06h38	
TREFCOIN	TREFCOIN - ABRRI	06h45	
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABRRI CENTRE	06h50	
LANCHY	LANCHY - X RUE ST MEDARD/BEAUVOIS	06h54	
FORESTE	FORESTE - GARE	06h56	
GERMAINE	GERMAINE - FACE ABRRI	07h01	
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	07h06	

ETREILERS	ETREILERS - ABRI MAISON RETRAITE	07h12
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	07h15
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	07h19
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	07h24
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h26
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h31
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h34
	ST QUENTIN - RUE HOUVANT	07h37
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h40
	ST QUENTIN - GENDARMERIE	07h43
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h45



Ligne n° R150

Code : R150-C07R
Itinéraire : FORESTE - SAINT QUENTIN
Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Jours	
		M	S
FORESTE	FORESTE - GARE	08h25	
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	08h20	
VALD'EN VERMANDOIS	VALD'EN V. - VALD'EN VERM.	08h33	
ETREILERS	ETREILERS - 24 AV. DE GAULLE	08h38	
ROUZY	ROUZY - MAIRIE	08h41	
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	08h47	
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	08h52	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	08h56	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h01	



Ligne n° R210

Code : R210-C01A
Itinéraire : SAINT QUENTIN-LAON
Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Jours						
		M	M	M	M	M	M	M
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h08	12h53	12h53	16h30	16h10	06h10	16h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	08h10	12h40	12h40	16h37	16h17	06h16	16h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	08h13	12h44	12h44	16h40	16h20	06h19	16h40
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	08h19	12h50	12h50	16h46	16h25	06h25	16h46
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	08h21	12h54	12h54	16h49	16h29	06h27	16h49
RUBEMONT	RUBEMONT - COLLEGE					16h35		
	RUBEMONT - MAIRIE ABRI					16h38		
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI					16h45		
SURFONTAINE	SURFONTAINE - BULLEZ	08h27	12h59	12h59	16h54	16h50	06h32	16h54
REMANSAERT	REMANSAERT - MAIRIE	08h32	13h04	13h04	16h59	16h55	06h37	16h59
NOUVION ET CATILLOU	NOUVION ET C. - FACE ABRI	08h37	13h08	13h08	17h03	16h59	06h40	16h03
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	08h39	13h11	13h11	17h06	17h02	06h42	16h06
NOUVION ET CATILLOU	NOUVION ET C-POINT A BUCY PONCIALIX	08h42	13h15	13h15	17h10	17h06	06h45	16h10
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE	08h45	13h19	13h19	17h14	17h10	06h48	16h14
	REMIES - ABRI MAIRIE	08h45	13h20	13h20	17h14	17h10	06h48	16h14
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	08h51	13h29	13h29	17h14	17h10	06h53	16h20
COUVRON ET ALIEMONT	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	08h56	13h33	13h33	17h14	17h10	06h58	16h24
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	08h59	13h40	13h40	17h25	17h21	06h59	16h25
CRÉPY	CRÉPY - PL. ST PIERRE	07h06	13h46	13h46	17h31	17h27	07h04	16h31
	CRÉPY - NOTRE DAME	07h10	13h49	13h49	17h34	17h30	07h06	16h34
	CRÉPY - PL. MAISONNIERS		13h54	13h54	17h39	17h35	07h09	16h39
VIVASSE	VIVASSE - ABRI	07h19	14h00	13h50	17h45	17h41	07h14	16h45
BESNY ET LOZY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	07h21	14h02	13h52	17h47	17h43	07h16	16h47
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	07h23	14h03	13h53	17h48	17h44	07h18	16h48
LOZY LES FEMMES/BESNY	LOZY LES F/BESNY - LOZY LES F	07h25	14h06	13h56	17h51	17h47	07h21	16h51
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	07h28	14h08	13h58	17h53	17h49	07h23	16h53
	LAON - GARE ROUTIERE	07h34	14h13	14h03	17h58	17h54	07h33	16h58
	LAON - GARE ROUTIERE	07h59						
	LAON - LY. PAUL CLAUDEL	07h46						
	LAON - COLL LEMAIN	07h48						



Ligne n° R210

Code : R210-C01R
Itinéraire : LAON-SAINT QUENTIN

Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4
LAON	LAON - LY. PHILIPPE WICHAUX			18h10	
	LAON - LY. PAUL CLAUDEL			18h22	
	LAON - GARE ROUTIERE	08h05	14h10	18h22	17h00
	LAON - X LA NEUVILLE TUL			18h27	
LOIZY LES FERMEES/BESNY ET LOIZY	LOIZY LES FERMEES/BESNY - LOIZY LES F.	08h12	14h17	18h29	17h07
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	08h15	14h19	18h31	17h09
VIVAISE CREPY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE			18h34	
	VIVAISE - ABRI	08h18	14h22	18h34	17h12
	CREPY - PL. MABRONNIERS	08h24	14h27	18h39	17h17
	CREPY - NOTRE DAME	08h27	14h29	18h41	17h19
COUVRON ET AUMENICQ	CREPY - PL. ST PIERRE	08h31	14h32	18h44	17h22
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	08h38	14h34	18h46	17h26
MONCEAU LES LEUPS	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	08h39	14h35	18h47	17h27
	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	08h44	14h38	18h51	17h31
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	08h47	14h43	18h55	17h34
	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	08h47	14h43	18h56	17h36
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX	08h52	14h47	19h00	17h40
	NOUVION LE COMTE	08h55	14h50	19h03	17h43
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - ABRI	08h57	14h54	19h06	17h46
	RENAISSANT	08h02	14h57	19h10	17h50
SURFONTAINE	RENAISSANT - ABRI FACE MAIRIE			19h10	
SERY LES MEZIERES	SURFONTAINE - EGLISE	08h04	14h03	19h12	17h52
	SERY LES M. - ABRI	08h11	15h08	19h21	18h01
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	08h14	15h10	19h23	18h03
	MEZIERES S/O. - FACE ABRI			19h23	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	08h19	15h15	19h28	18h08
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	08h22	15h19	19h31	18h11
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h28	15h28	19h43	18h23



Ligne n° R210

Code : R210-COZR

Itinéraire : LAON-ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
LAON	LAON - LY. LA PROVIDENCE	12h10	
	LAON - COLL CHARLEMAGNE	12h20	
	LAON - GARE ROUTIERE	12h25	12h35
	LAON - LY. PAUL CLAUDEL	12h43	12h45
LOIZY LES FERMEES/BESNY ET LOIZY	LAON - COLL CHARLEMAGNE	12h47	12h47
	LAON - X LA NEUVILLE TUL	12h52	12h52
BESNY ET LOIZY	LOIZY LES FERMEES/BESNY - LOIZY LES F.	12h54	12h54
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	12h56	12h56
VIVAISE CREPY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	12h58	12h58
	VIVAISE - ABRI	13h00	13h00
	CREPY - SARE	13h06	13h06
	CREPY - PL. MABRONNIERS	13h08	13h08
COUVRON ET AUMENICQ	CREPY - NOTRE DAME	13h10	13h10
	CREPY - PL. ST PIERRE	13h13	13h13
MONCEAU LES LEUPS	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	13h15	13h15
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	13h16	13h16
REMIES	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	13h20	13h20
	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	13h24	13h24
NOUVION ET CATILLON	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	13h28	13h28
	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX	13h29	13h29
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	13h32	13h32
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - ABRI	13h35	13h35
RENAISSANT	RENAISSANT - ABRI FACE MAIRIE	13h39	13h39
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	13h42	13h42
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	13h48	13h48
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	13h52	13h52
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	13h57	13h57
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	14h01	14h01
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h09	14h09



Ligne n° R210

Code : R210-COZR

Itinéraire : LAON-COUVRON-ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
LAON	LAON - LY. PAUL CLAUDEL	12h00	18h10
	LAON - COLL. LENAIN	12h08	18h12
	LAON - COLL. J. MERMOZ	12h10	
	LAON - GARE ROUTIERE		18h22
LOIZY LES FERMES/BESNY ET LOIZY	LAON - X LA NEUVILLE TUL		18h27
	LOIZY LES F/BSNY - LOIZY LES F		18h29
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		18h33
VIVAISE	BESNY ET L. - LA MONTAGNE		18h38
	VIVAISE - ABRU		18h34
CREPY	CREPY - PL. MARRONNIERS		18h39
	CREPY - NOTRE DAME		18h42
	CREPY - PL. ST PIERRE		18h44
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRU	12h25	18h46
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		18h47
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRU MARIE		18h51
	REMIES - FACE ABRU MAIRE		18h55
REMIES	REMIES - FACE ABRU MAIRE		18h55
	REMIES - FACE ABRU MAIRE		18h55
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-PORT A BUCY PONCEAUX		19h00
	NOUVION LE COMTE - ABRU ECOLE		19h03
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - ABRU		19h06
RENAUSART	RENAUSART - ABRU FACE MAIRE		19h10
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		19h13
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRU		19h14
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRU		19h23
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRU		19h28
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN		19h32
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		19h43



Ligne n° R210

Code : R210-005A
Itinéraire : SAINT QUENTIN-LAON
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h10	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h15	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	12h40	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRU	12h44	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRU	12h50	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRU	12h54	
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	12h59	
RENAUSART	RENAUSART - MAIRE	13h04	
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRU	13h08	
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRU ECOLE	13h11	
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-PORT A BUCY PONCEAUX	13h15	
REMIES	REMIES - ABRU MAIRE	13h19	
	REMIES - ABRU MAIRE	13h23	
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRU MARIE	13h35	
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	13h39	
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRU	13h40	
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE	13h46	
	CREPY - NOTRE DAME	13h49	
	CREPY - PL. MARRONNIERS	13h54	
VIVAISE	VIVAISE - ABRU	14h00	
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	14h02	
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	14h03	
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES F/BSNY - LOIZY LES F	14h06	
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	14h08	
	LAON - GARE ROUTIERE	14h13	



Ligne n° R210

Code : R210-006A
Itinéraire : SAINT QUENTIN - LAON
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h30	12h35	16h30	15h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	06h37	12h43	16h37	15h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	06h40	12h46	16h40	15h40
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	06h46	12h52	16h46	15h46
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	06h48	12h54	16h49	15h49
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h53	12h59	16h54	15h54
REHANSART	REHANSART - MAIRIE	06h58	13h04	16h59	15h59
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI	07h02	13h08	17h03	16h03
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	07h05	13h11	17h06	16h06
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAU	07h08	13h14	17h10	16h10
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE	07h13	13h19	17h14	16h14
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	07h15	13h21	17h17	16h17
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	07h19	13h25	17h22	16h22
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	07h20	13h26	17h23	16h23
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE	07h25	13h31	17h28	16h28
	CREPY - NOTRE DAME	07h28	13h34	17h31	16h31
	CREPY - PL. MARRONNIERS	07h34	13h40	17h37	16h37
VIVaise	VIVaise - ABRI	07h39	13h45	17h43	16h42
BESNY ET LOZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	07h42	13h48	17h46	16h45
LOZY LES FERMIERS/BESNY	LOZY LES FS/BESNY - LOZY LES F	07h44	13h50	17h47	16h47
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	07h46	13h52	17h49	16h49
	LAON - GARE ROUTIERE	07h53	13h58	17h58	16h58



Ligne n° R210

Code : R210-C10R
 Itinéraire : LAON GARE ROUTIERE- SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4
LAON	LAON - GARE ROUTIERE	08h00	14h05	18h00	17h00
	LAON - X LA NEUVILLE TUL	08h05	14h10	18h05	17h05
LOZY LES FERMIERS/BESNY	LOZY LES FS/BESNY - LOZY LES F	08h07	14h12	18h07	17h07
BESNY ET LOZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	08h09	14h14	18h09	17h09
VIVaise	VIVaise - ABRI	08h12	14h17	18h12	17h12
CREPY	CREPY - PL. MARRONNIERS	08h17	14h22	18h17	17h17
	CREPY - NOTRE DAME	08h20	14h25	18h20	17h20
	CREPY - PL. ST PIERRE	08h25	14h30	18h25	17h25
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	08h30	14h35	18h30	17h30
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	08h31	14h36	18h31	17h31
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	08h36	14h41	18h36	17h36
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	08h39	14h44	18h39	17h39
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAU	08h45	14h50	18h45	17h45
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	08h46	14h51	18h46	17h46
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - ABRI	08h48	14h53	18h48	17h48
REHANSART	REHANSART - ABRI FACE MAIRIE	08h52	14h57	18h52	17h52
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	08h55	14h59	18h55	17h55
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	09h04	15h04	19h04	18h04
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	09h06	15h06	19h06	18h06
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	09h11	15h11	19h11	18h11
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	09h13	15h13	19h13	18h13
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h23	15h23	19h23	18h23



Ligne n° R310

Code : R310-C01A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN - GUISE
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 1	Service 2	Service 3
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h15	12h30	18h00
	ST QUENTIN - RUE RAOUL HUGET	06h42		
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	06h44	12h37	18h06
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	06h49	12h42	18h10
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	06h54	12h47	18h15
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	06h56	12h49	18h17
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h00	12h53	18h22
	RIBEMONT - CITE ECOLE	07h04	12h55	18h24
	RIBEMONT - PLACE ABRI	07h06	12h57	18h26

MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI	07h12		
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h16	13h08	18h32
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h17	13h04	18h33
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	07h21	13h08	18h37
BERNOT	BERNOT - ARRET	07h25	13h12	18h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	07h28	13h15	18h44
MACCOURGNY	MACCOURGNY - ARRET	07h31	13h18	18h47
NOYALES	NOYALES - GARE	07h34	13h21	18h50
PROIX	PROIX - ARRET	07h37	13h24	18h54
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERES ARRET	07h40	13h27	18h57
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	07h41	13h28	18h58
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	07h46	13h33	19h03
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	07h55	13h40	19h10



Ligne n° R310

Code : R310-C01R
 Itinéraire : GUISE - SAINT - QUENTIN
 Valable : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 1	Service 2	Service 3
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h20	12h30	18h05
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	06h27	12h37	18h12
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	06h32	12h42	18h17
	VADENCOURT - BOHERES ARRET	06h33	12h43	18h18
PROIX	PROIX - ARRET	06h36	12h46	18h21
NOYALES	NOYALES - GARE	06h39	12h49	18h24
MACCOURGNY	MACCOURGNY - ARRET	06h42	12h52	18h27
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	06h45	12h55	18h30
BERNOT	BERNOT - ARRET	06h48	12h58	18h33
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	06h52	13h02	18h37
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	06h58	13h08	18h43
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	06h58	13h08	18h43
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI			18h45
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	07h04	13h14	18h51
	RIBEMONT - CITE ECOLE	07h06	13h16	18h53
	RIBEMONT - MARIE ABRI	07h08	13h18	18h55
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	07h33	13h43	19h02
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - FACE ABRI	07h15	13h25	19h04
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	07h20	13h30	19h09
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h25	13h35	19h14
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE RAOUL FURET			19h15
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35	13h45	19h20



Ligne n° R310

Code : R310-C02A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE - GUISE
 Valable : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h45	06h45	06h45	07h27	12h29	17h00
	ST QUENTIN - RUE RAOUL HUGET	06h52	06h52	06h52			
HONILLIERES	HONILLIERES - FACE PARKING 1828				07h38		
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	06h54	06h54	06h54		12h35	17h05
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	06h59	06h59	06h59		12h40	17h10
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - ABRI	07h04	07h04	07h04		12h45	17h15
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	07h06	07h06	07h06		12h47	17h17
RIBEMONT	RIBEMONT - MARIE ABRI	07h11	07h11	07h11		12h52	17h22
	RIBEMONT - CITE ECOLE	07h13	07h13	07h13		12h54	17h24
	RIBEMONT - LUCY ABRI	07h15	07h15	07h15		12h56	17h26
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	07h18	07h18	07h18		12h59	17h29
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI	07h21	07h21	07h21			
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h25	07h25	07h25		13h08	17h32
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h26	07h26	07h26		13h04	17h33
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	07h30	07h30	07h30		13h08	17h37
BERNOT	BERNOT - ARRET	07h34	07h34	07h34		13h11	17h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - PLACE ECOLE		07h37				
	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	07h37		07h37		13h14	17h44
MACCOURGNY	MACCOURGNY - ARRET	07h40		07h40		13h18	17h47
NOYALES	NOYALES - GARE	07h43		07h43		13h20	17h50
	NOYALES - CENTRE		07h44	07h44			17h51

PROIX	PROIX - ARRÊT	07h46		07h46		13h21	17h54
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRÊT	07h49		07h49		13h24	17h57
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	07h50	07h50	07h50		13h25	17h58
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	07h55	07h55	07h55		13h30	18h03
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - PLACE	08h05					
	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRÊT	08h08					
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	08h15	08h03	08h03	08h05	13h37	18h10
	GUISE - CES		08h10	08h10	08h05		
	GUISE - L.E.P		08h11	08h11	08h10		
	GUISE - Eglise d'ARC				08h14		
	GUISE - PLACE LESUR	08h15	08h15				
	GUISE - Eglise DU CENTRE	08h17	08h17				



Ligne n° R310

Code : R310-C02R
 Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN LA RAMEZ
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jvs	Service 1
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	08h05	
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	08h12	
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	08h17	
	VADENCOURT - BOHERIES ARRÊT	08h28	
PROIX	PROIX - ARRÊT	08h21	
NOYALES	NOYALES - CENTRE	08h24	
	NOYALES - GARE	08h25	
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRÊT	08h28	
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	08h11	
BERNOT	BERNOT - ARRÊT	08h34	
NEUVILLETTÉ	NEUVILLETTÉ - ARRÊT	08h36	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	08h42	
	ORIGNY STE B. - TABLOIR PLACE	08h43	
	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	08h44	
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ARRÊT	08h09	
	RIBEMONT - CITE ECOLE	08h51	
	RIBEMONT - MARTE ARRÊT	08h53	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRÊT	08h58	
MEDDREY/SUR OISE	MEDDREY/S O. - PLACE ARRÊT	07h00	
ITAMCOURT	ITAMCOURT - ARRÊT	07h05	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - IFFR DES ST QUENTIN	07h30	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h20	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30	
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h34	
	ST QUENTIN - LYC. HENRI MARTIN	07h38	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h42	
	ST QUENTIN - LYC. PIERRE LA RAMEZ	07h45	



Ligne n° R310

Code : R310-C03R
 Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT				
		Im-jvs	Im-jvs	Im-jvs	Im-jvs	Im-jvs
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	12h35	18h05	13h05	17h05	12h25
	GUISE - CES		18h10	13h10		
	GUISE - L.E.P		18h17	13h17		12h30
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	12h43	18h25	13h25	17h15	12h43
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	12h48	18h30	13h30	17h20	12h48
	VADENCOURT - BOHERIES ARRÊT	12h49	18h31	13h31	17h21	12h49
PROIX	PROIX - ARRÊT	12h52	18h34	13h34	17h24	12h52
NOYALES	NOYALES - GARE	12h53	18h37	13h35	17h27	12h53
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRÊT	12h15	18h40	13h37	17h30	12h15
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	12h59	18h43	13h41	17h33	12h59
BERNOT	BERNOT - ARRÊT	12h02	18h46	13h44	17h36	12h02
NEUVILLETTÉ	NEUVILLETTÉ - ARRÊT	13h05	18h50	13h47	17h40	13h05
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h09	18h54	13h51	17h44	13h09
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h10	18h55	13h52	17h45	13h10
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ARRÊT		18h57		17h47	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN					
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ARRÊT	13h16	19h04	13h59	17h55	13h16

	RUBEMONT - CITE ECOLE	13h18	13h05	14h00	17h55	13h18
	RUBEMONT - MARIE ABRI	13h20	13h07	14h02	17h57	13h20
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	13h25	13h12	14h07	18h02	13h25
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	13h37	13h24	14h09	18h06	13h27
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	13h32	13h22	14h14	18h12	13h32
NEUVILLE SAINT AMANT	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h37	13h27	14h19	18h17	13h36
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h45	13h35	14h27	18h25	13h45



Ligne n° R310

Code : R310-C03A
 N° de l'itinéraire : SAINT QUENTIN ETATS GX - GUISE
 Valable : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		—M—	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DES ETATS-G.	13h05	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	13h10	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	13h15	
	ST QUENTIN - PLACE MULHOUSE	13h18	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h22	
NEUVILLE SAINT AMANT	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h35	
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	13h40	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	13h45	
CHATELAIN SUR OISE	CHATELAIN S/O. - ABRI	13h49	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	13h55	
RUBEMONT	RUBEMONT - MARIE ABRI	13h00	
	RUBEMONT - CITE ECOLE	13h02	
	RUBEMONT - LUCY ABRI	13h04	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h09	
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	13h11	
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	13h12	
NEUVILLETTES	NEUVILLETTES - ARRET	13h16	
BERNOT	BERNOT - ARRET	13h19	
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	13h22	
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	13h26	
ROYALES	ROYALES - GARE	13h29	
PROEX	PROEX - ARRET	13h30	
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHEMES ARRET	13h32	
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	13h33	
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	13h36	
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h45	



Ligne n° R310

Code : R310-C03R
 N° de l'itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE
 Valable : 14/11/2011

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		—M—	Service 1
GUISE	GUISE - CES	17h40	
	GUISE - L.E.P	17h42	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	17h58	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RV 29	18h06	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h13	



Ligne n° R310

Code : R310-C06A
 N° de l'itinéraire : SAINT QUENTIN CONDORCET - GUISE
 Valable : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		—M—	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h02	
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	18h10	
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	18h15	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30
---------------	----------------------------	-------



Ligne n° R310

Code : R310-D02R
 Itinéraire : MONT D'ORIGNY - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	m-ju- Service 1
MONT D'ORIGNY	MONT D.O. - ABR	07h02
REGNY	REGNY - ABR	07h12
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABR J.D.SB	07h16
	HOMBLIERES - PARKING RN 29	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DE SUISE	07h24
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h26
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h36
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h41
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h43
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h46
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMÉE	07h50



Ligne n° R310

Code : R310-00AA
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN - ORIGNY STE BENOITE
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	m-ju- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	12h09
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	12h15
	ST QUENTIN - C.E.T BÂTIMENT	12h26
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	12h32
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	12h37
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	12h39
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	12h45
SISSY	SISSY - ABR	12h47
THIENELLES	THIENELLES - PLACE ABR	12h55
	THIENELLES - PLACE ABR EGLISE	12h56
ORIGNY SAINT BENOIT	ORIGNY STE B. - ABR PLACE	13h01
	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h03



Ligne n° R310

Code : R310-D05A
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN - MONT D'ORIGNY
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	m-ju- Service 1	m-ju- Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	17h55	17h55
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	18h04	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	18h11	18h10
	ST QUENTIN - C.E.T BÂTIMENT	18h14	
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	18h17	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	18h22	18h20
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	18h30
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	18h39	18h39
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	18h41	18h41
SISSY	SISSY - ABR	18h48	18h48
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABR	18h52	18h52
ORIGNY SAINT BENOIT	ORIGNY STE B. - ABR PLACE	19h04	19h04
MONT D'ORIGNY	MONT D.O. - FACE ABR	19h06	19h06



Ligne n° R310

 Code : R310-D07R
 itinéraire : RENANSART - ST QUENTIN L. TECHNIQUE SCOL
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Mo	Service 1
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	06h50	
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h54	
ROBEMONT	ROBEMONT - MAIRIE ABRI	07h00	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	07h06	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	07h12	
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	07h19	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTZ DE ST QUENTIN	07h22	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35	
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	07h40	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h45	

 **Ligne n° R310**
 Code : R310-D08R
 itinéraire : RENANSART - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Mo	Service 1
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	06h50	
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h54	
ROBEMONT	ROBEMONT - MAIRIE ABRI	07h00	
SESY	SESY - ABRI	07h04	
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h11	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h13	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h25	
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h34	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h39	
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	07h44	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h48	

 **Ligne n° R310**
 Code : R310-D10R
 itinéraire : MONT D'ORIGNY - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Mo	Service 1
MONT D'ORIGNY	MONT D'O. - ABRI	06h32	
THENELLES	THENELLES - ABRI EGLISE	06h55	
	THENELLES - PLACE ABRI	06h56	
REGNY	REGNY - ABRI	07h01	
ROMBLIERES	ROMBLIERES - PARKING AN 29	07h06	
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h11	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h13	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DE GUISE	07h25	
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h32	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h36	
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	07h40	
	ST QUENTIN - RUE H. DUMANT	07h43	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h48	

 **Ligne n° R310**
 Code : R310-D11R
 itinéraire : ORIGNY STE BENOITE - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE

Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm/je-	Service 1
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	06h40	
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	06h42	
THENELLES	THENELLES - ABRI EGLISE	06h43	
	THENELLES - PLACE ABRI	06h46	
RIBEMONT	RIBEMONT - COLLEGE	06h46	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	06h58	
SISY	SISY - ABRI	07h03	
MESNIL SAINT LAUREN	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h10	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h12	
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h25	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h30	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h35	
	ST QUENTIN - C.E.T BATHMENT	07h40	
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h45	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h50	



Ligne n° R311

Code : R311-CD1A
 Bénéficiaire : SAINT QUENTIN - GUISE
 Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Imm/je-	Service 1	Service 2
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30	16h30	17h00
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	16h37	16h07	17h07
MARCY	MARCY - RN 30	16h39	16h09	17h09
REGNY	REGNY - ABRI		16h14	17h14
THENELLES	THENELLES - RN 30	16h45		
	THENELLES - CALVAIRE		16h51	17h01
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI		16h23	17h23
	RIBEMONT - CITE ECOLE		16h25	17h25
	RIBEMONT - LYCÉE ABRI		16h25	17h25
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI		16h31	17h31
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	16h47	16h34	17h34
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	16h48	16h34	17h34
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	16h51	16h38	17h38
BERNOT	BERNOT - ARRET	16h55	16h41	17h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	16h55	16h44	17h44
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	17h02	16h48	17h48
NOYALES	NOYALES - GARE	17h04	16h50	17h50
PROIX	PROIX - ARRET	17h05	16h51	17h51
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	17h08	16h54	17h54
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	17h09		
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	17h14		
GUISE	GUISE - PLACE LESUR		17h00	18h00
LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - PLACE	17h24		
	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	17h27		
GUISE	GUISE - MADAGASCAR	17h37		
	GUISE - PLACE LESUR	17h55		



Ligne n° R311

Code : R311-CD1B
 Bénéficiaire : GUISE - SAINT QUENTIN
 Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm/je-	Service 1
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	15h30	15h45
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE		15h52
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN		15h57
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	08h36	15h58
PROIX	PROIX - ARRET	08h39	16h01
NOYALES	NOYALES - GARE	08h40	16h02
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	08h42	16h04
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	08h46	16h08
BERNOT	BERNOT - ARRET	08h49	16h11
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	08h52	16h14

ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	09h56	16h18
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	09h00	16h19
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	09h02	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	09h04	
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	09h08	
	RIBEMONT - CITE ECOLE	09h10	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	09h12	
THENELLES	THENELLES - RN 30		
REGNY	REGNY - ABRI	09h19	16h29
MARCY	MARCY - RN 30	09h24	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	09h27	16h33
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h35	16h45



Ligne n° R311

Code : R311-002A

Réseau : SAINT QUENTIN - GUISE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 1	Service 2	Service 3
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	10h30	17h00	16h00
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARISING RN29	10h37	17h07	16h07
MARCY	MARCY - RN 30	10h39	17h09	16h09
REGNY	REGNY - ABRI		17h14	16h14
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	10h46		
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI		17h21	16h21
	RIBEMONT - CITE ECOLE		17h23	16h23
	RIBEMONT - LUCY ABRI		17h25	16h25
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI		17h31	16h31
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 79 RUE PASTEUR	10h47	17h39	16h33
	ORIGNY STE B. - 78 RUE PASTEUR	10h48	17h39	16h34
NEUVILLETTES	NEUVILLETTES - ARRÊT	10h52	17h38	16h38
BERNOT	BERNOT - ARRÊT	10h55	17h41	16h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	10h58	17h44	16h44
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRÊT	11h02	17h48	16h48
NOYALES	NOYALES - GARE	11h04	17h50	16h50
PROUX	PROUX - ARRÊT	11h05	17h51	16h51
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRÊT	11h08	17h54	16h54
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	11h09		
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	11h14		
GUISE	GUISE - PLACE LESUR		18h00	17h00
LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - PLACE	11h24		
	LESQUELLES S. - ST BERMAIN ARRÊT	11h27		
GUISE	GUISE - MADAGASCAR	11h30		
	GUISE - PLACE LESUR	11h35		



Ligne n° R311

Code : R311-004R

Réseau : GUISE - SAINT QUENTIN SCOLAIRE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	08h30	15h55
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE		16h02
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN		16h07
	VADENCOURT - BOHERIES ARRÊT	08h36	16h08
PROUX	PROUX - ARRÊT	08h39	16h11
NOYALES	NOYALES - GARE	08h40	16h12
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRÊT	08h42	16h14
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	08h46	16h18
BERNOT	BERNOT - ARRÊT	08h49	16h21
NEUVILLETTES	NEUVILLETTES - ARRÊT	08h52	16h24
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	08h56	16h28
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	09h00	16h29
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	09h02	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	09h04	
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	09h08	
	RIBEMONT - CITE ECOLE	09h10	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	09h12	
REGNY	REGNY - ABRI	09h19	
MARCY	MARCY - RN 30	09h24	16h39

HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	09h27	16h43
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h35	16h55



Ligne n° R312

Code : R312-C01A

Itinéraire : LESQUELLES - SAINT QUENTIN LA RAMEE TP

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - PLACE	06h35	06h35
	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	06h38	06h38
GUISE	GUISE - MADAGASCAR	06h45	06h45
	GUISE - PLACE LESUR	06h50	06h50
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	07h13	07h13
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	07h12	
THENELLES	ORIGNY STE B. - 77 RUE PASTEUR	07h14	
	THENELLES - ABRI EGLISE	07h17	
REGNY	THENELLES - CALVAIRE	07h18	
	REGNY - ABRI	07h22	
SISSY	SISSY - ABRI	07h26	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h40	07h35
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h45	07h40
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h48	07h43
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h50	07h52



Ligne n° R312

Code : R312-C01R

Itinéraire : ST QUENTIN G. ROUTIERE - LESQUELLES TP

Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h00	12h30
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h11	
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	12h21	
SISSY	SISSY - ABRI	12h36	
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	12h41	
	THENELLES - ABRI EGLISE	12h42	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	12h43	
	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	12h46	
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI	12h48	
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h00	13h03
	GUISE - MADAGASCAR	13h04	13h07
LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	13h07	13h10
	LESQUELLES S. - PLACE	13h12	13h15



Ligne n° R312

Code : R312-C02R

Itinéraire : ST QUENTIN ETATS GX - LESQUELLES TP

Validité : 22/02/2017

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h09
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h15
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h18
	ST QUENTIN - RUE H. DUNANT	12h22
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	12h27
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	12h27
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h10
	GUISE - CEE	13h15
	GUISE - L.E.P	13h20
	GUISE - MADAGASCAR	13h25
LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	13h27
	LESQUELLES S. - PLACE	13h35



Ligne n° R312

Code : R312-C03R
 Itinéraire : ST QUENTIN CONDORCET - LESQUELLES TP
 Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-j	Service 1
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI	18h48	
GRISE	GRISE - PLACE SUR	19h08	
	GRISE - MADAGASCAR	19h07	
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - ST BERNARDIN ABBEY	19h30	
	LESQUELLES S. - PLACE	19h15	



Ligne n° R440

Code : R440-C01A
 Itinéraire : LA FERRE SNCF-ST QUENTIN LYC H MARTIN SCO
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT						
		Im-j	Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6
LA FERRE	LA FERRE - GARE SNCF	06h34	06h15	13h20	17h37	18h30	06h15	
	LA FERRE - PL. DE L'ESPLAUME	06h26	06h17	13h22	17h39	18h32	06h17	
	LA FERRE - COLLEGE	06h37	06h18	13h23	17h40	18h33	06h18	
BEAUTON	BEAUTON - CARREFOUR	06h39	06h20	13h26	17h41	18h35	06h20	
TRAVECY	TRAVECY - ABRI	06h45	06h26	13h35	17h47	18h41	06h26	
VENDEUIL	VENDEUIL - VENDEUIL	06h50	06h32	13h39	17h51	18h46	06h32	
LY FONTAINE	LY FONTAINE - ABRI		06h42				06h42	
HINACOURT	HINACOURT - ABRI		06h48				06h48	
BENAY	BENAY - ABRI		06h53				06h53	
CERZY	CERZY - PLACE		06h57				06h57	
MOY DE L'AINSE	MOY DE L. - ABRI POSTE	06h56	07h00	13h45	17h53	18h51	07h00	
	MOY DE L. - ABRI POSTE	06h56		13h43	17h50		07h00	
	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	06h57		13h46	17h55		07h01	
CERZY	CERZY - LA GUINGUETTE	07h02		13h51	18h00		07h06	
	CERZY - PLACE	07h04						
BENAY	BENAY - ABRI	07h07						
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h27			18h15		07h21	
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMÉE	07h32		14h05			07h26	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET						07h35	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h42					07h41	



Ligne n° R440

Code : R440-C05R
 Itinéraire : ST QUENTIN CONDORCET - MOY POSTE D 5001
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-j	Service 1
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h00	
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMÉE	18h15	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h25	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h32	
CERZY	CERZY - LA GUINGUETTE	18h47	
MOY DE L'AINSE	MOY DE L. - ABRI GARE	18h50	
	MOY DE L. - ABRI POSTE	18h51	



Ligne n° R440

Code : R440-C08A
 Itinéraire : MOY DE L'AINSE - ST QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE

Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-Ju-	Im-Ju-
		Service 1	Service 2
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABR I PDHTE	07h06	19h57
	MOY DE L. - FACE ABR I GARE	07h07	
CERIZY	CERIZY - LA GUMBUETTE	07h12	19h02
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h27	19h17
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMÉE	07h32	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h41	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h50	



Ligne n° R445

Code : R445-D01A

Itinéraire : ESSIGNY LE GRAND - SAINT QUENTIN

Validité : 11/01/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE

Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-Ju-
		Service 1
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABR I MAIRIE	07h07
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	07h10
URVILLERS	URVILLERS - ABR I	07h13
	URVILLERS - FACE LOT. CORNET D'OR	07h15
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	07h22
	ST QUENTIN - PASSAGE SUPERIEUR	07h27
	ST QUENTIN - PLACE LAFAYETTE	07h32
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h37
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h40
	ST QUENTIN - LA RAMÉE RUE DUNANT	07h45
	ST QUENTIN - LYCEE JEAN BOUIN	07h47



Ligne n° R445

Code : R445-L01R

Itinéraire : ST QUENTIN - URVILLERS

Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE

Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-Ju-
		Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LA FAYETTE ROND POINT	18h05
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h10
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h13
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	18h17
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30
	URVILLERS	URVILLERS - ABR I



Ligne n° R445

Code : R445-L02A

Itinéraire : ST QUENTIN - BOISSONS

Validité : 06/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE

Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-Ju-
		Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	05h36
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABR I MAIRIE	06h05
	MCNTER. LUZ - ABR I SQUARE SEBASTIEN	06h11
MONTESCOURT L.	MONTESCOURT L. - ABR I 48 AV VICTOR	06h25
	JUSSY - MAIRIE	06h28
JUSSY	JUSSY - LA ROTONDE ABR I	06h20
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABR I CENTRE	06h27
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABR I	06h29
VILLEQUER AUMONT	VILLEQUER A. - MARSON POUGE	06h32
	VILLEQUER A. - 11 RTE DE ST QUENT	06h34
CHAUNY	CHAUNY - ARRET TRAIN PACE	06h37
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	06h39
	CHAUNY - GARE SNCF	06h43

SINCENY	CHAUNY - PONT CANAL	06h46
	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h47
	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h48
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	06h50
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	06h53
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	06h58
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	07h04
	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	07h06
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRI ROND POINT	07h10
LEULLY SOUS COUCY	LEULLY /S C. - PLACE ECOLE ABRI	07h15
	LEULLY /S C. - MONT DE LEULLY	07h17
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	07h21
CROUY	CROUY - VALKROT ST LAUREN	07h27
SOISSONS	SOISSONS - ARRET DUMAS 2	07h32
	SOISSONS - ARRET JARDIN HORTI 1	07h38
	SOISSONS - MOULIERE	07h41
	SOISSONS - GARE SNCF	07h43



Ligne n° R445

Code : R445-102R
 Itinéraire : SOISSONS - ST QUENTIN
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 TEL. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imjy--	--jy--
		Service 1	Service 2
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	18h26	12h17
	SOISSONS - MOULIERE	18h27	12h18
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	18h33	12h23
CROUY	CROUY - VALKROT ST LAUREN	18h36	12h26
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	18h42	12h32
LEULLY SOUS COUCY	LEULLY /S C. - BANC DE PIERRE	18h45	12h36
	LEULLY /S C. - MONT DE LEULLY	18h47	
	LEULLY /S C. - PLACE ECOLE ABRI		
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRI ROND POINT	18h53	12h39
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	18h56	12h42
	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	18h58	12h44
COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	18h59	12h45
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	19h01	12h48
	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	19h02	12h50
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	19h07	12h55
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	19h09	12h57
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	19h11	12h59
	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	19h12	19h00
CHAUNY	CHAUNY - PONT CANAL	19h14	13h01
	CHAUNY - GARE SNCF	19h17	13h04
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	19h27	13h13
	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	19h29	13h21
VILLEQUER ALMONT	VILLEQUER A. - CIMETIERE	19h32	13h24
	VILLEQUER A. - MAISON ROUGE	19h34	13h26
FRIERES FAUCQUEL	FRIERES F. - FAUCQUEL ARIE	19h37	13h29
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	19h41	13h33
JUSSY	JUSSY - 2 RUE DE FLAVY	19h44	13h36
	JUSSY - MAIRIE	19h46	13h38
MONTESCOURT LEZRO	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOR	19h49	13h41
	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	19h53	13h45
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MARIE	19h58	13h51
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	19h59	13h53
URVILLERS	URVILLERS - ABRI	20h02	13h56
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	20h06	14h01
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	20h11	14h06



Ligne n° R445

Code : R445-103A
 Itinéraire : SOISSONS - ST QUENTIN
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
 TEL. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imjy--	--jy--
		Service 1	
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	06h45	
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	06h01	
CROUY	CROUY - VALKROT ST LAUREN	06h04	
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	06h10	

LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY / S.C. - BANC DE PIERRE	06h19
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRU ROND POINT	06h15
COUCY LE CHATEAU AUMONT	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	06h18
	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	06h20
COUCY LA VALE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	06h21
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	06h23
	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	06h25
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRU	06h30
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRU	06h32
SINCENY	SINCENY - ABRU "ST ANTOINE"	06h36
	SINCENY - ABRU "ST LAZARE"	06h47
CHAUNY	CHAUNY - PONT CANAL	06h59
	CHAUNY - GARE SNCF	06h43
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	06h46
	CHAUNY - ARRET "TERMINUS"	06h48
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - CIMETIERE	06h51
	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	06h54
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRU	06h57
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRU CENTRE	07h03
JUSSY	JUSSY - 2 RUE DE FLAVY	07h07
	JUSSY - MAIRIE	07h10
MONTESCOURT LIZEROY	MONTESCOURT L. - ABRU 48 AV VICTOR	07h13
	MONTESCOURT L. - ABRU SQUARE SEBASTINE	07h17
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRU MAIRIE	07h22
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	07h23
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	07h31
	ST QUENTIN - PASSAGE SUPERIEUR	07h35
	ST QUENTIN - PLACE LAFAYETTE	07h40
	ST QUENTIN - JULES ET CÉSIRE	07h44
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h47
	ST QUENTIN - LA RAMPE RUE LAUNANT	07h51
	ST QUENTIN - LYCEE JEAN BOURN	07h55



Ligne n° R44S

Code : R44S-100R

Itinéraire : ST QUENTIN - SOISSONS

Validité : 11/01/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Jours de fonctionnement	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LA FAYETTES ROND POINT	12h05	12h05
	ST QUENTIN - JOUOT CURIE	12h10	12h10
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h13	12h13
	ST QUENTIN - LA RAMPE R. BELLEVUE	12h17	12h17
	ST QUENTIN - GARE NOUVERRE	12h22	12h22
	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	12h27	12h27
URVILLERS	URVILLERS - EDT, CORNET D'OR	12h35	
	URVILLERS - ABRU	12h37	12h33
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	12h40	12h36
	ESSIGNY LE G. - ABRU MAIRIE	12h41	12h37
MONTESCOURT LIZEROY	MONTESCOURT L. - ABRU SQUARE SEBASTINE	12h45	12h41
	MONTESCOURT L. - ABRU 48 AV VICTOR	12h49	12h45
JUSSY	JUSSY - MAIRIE	12h53	12h49
	JUSSY - LA ROTONDE ABRU	12h54	12h50
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRU CENTRE	12h59	12h54
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRU	13h03	12h59
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	13h06	13h02
	VILLEQUIER A. - 13 RTE DE ST QUENTIN	13h08	13h04
	CHAUNY - ARRET "TERMINUS"	13h11	13h07
CHAUNY	CHAUNY - ARRET PROMENADES	13h13	13h09
	CHAUNY - GARE SNCF	13h18	13h12
	CHAUNY - PONT CANAL	13h18	13h14
	SINCENY - ABRU "ST LAZARE"	13h20	13h16
SINCENY	SINCENY - ABRU "ST ANTOINE"	13h21	13h17
	AUTREVILLE - ABRU	13h23	13h19
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRU	13h25	13h21
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	13h29	13h25
COUCY LE CHATEAU AUMONT	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	13h33	13h29
	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	13h35	13h31
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRU ROND POINT	13h39	13h35
LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY / S.C. - PLACE ECCLE ABRU	13h44	13h40
	LEUILLY / S.C. - MONT DE LEUILLY	13h46	13h42
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRU	13h50	13h46
CROUVY	CROUVY - VALDROT ST LAUREN	13h55	13h51
SOISSONS	SOISSONS - BLD GAMBETTA	13h59	13h55
	SOISSONS - GARE SNCF	20h05	13h59



Ligne n° R460

Code : R460-C01A
 Itinéraire : S RICHALMONT DEPART-ST QUENTIN G ROUTE SC
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 2	Service 3
SAINS RICHALMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	07h50	
LE HERIE LA VIEILLE	LE HERIE LA V - EGLISE	07h56	
LANDIFAY ET BERTAINH	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	08h02	
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	08h07	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	08h11	
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	08h13	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 79 RUE PASTEUR	08h18	
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	08h19	
MARCY	MARCY - ABRI	08h27	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	08h36	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h46	



Ligne n° R460

Code : R460-C01R
 Itinéraire : ST QUENTIN H MARTIN-HIRSON VICTOIRE SCOL
 Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 2	Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	12h09	12h30
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h15	
	ST QUENTIN - LYCEE COLAND NOEL	12h19	
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.L.A	12h23	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	12h27	12h40
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h36	12h40
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PUBLIQUE ACSI	12h49	12h56
MARCY	MARCY - ABRI	12h47	12h02
REGNY	REGNY - ABRI	12h59	13h08
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	12h57	12h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h00	12h15
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	13h04	12h19
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h06	12h21
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	13h10	12h25
LANDIFAY ET BERTAINH	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	13h15	12h30
LE HERIE LA VIEILLE	LE HERIE LA V - ABRI RUE DU PURS	13h21	12h36
SAINS RICHALMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h27	12h42
	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h29	12h44
	SAINS R. - EGLISE	13h31	12h46
LEME	LEME - ABRI ECOLE	13h35	12h50
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION	13h37	12h52
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	13h40	12h55
	LA VALLEE A. - NOSPICE	13h42	12h57
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	13h46	12h01
FONTAINE LES VERVINS	PONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	13h51	12h06
VERVINS	VERVINS - X RN	13h53	12h08
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	13h54	12h11
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	13h59	12h14
THENELLES	THENELLES - LA TRISSE D'OR	14h01	12h17
MARCHIGNY	MARCHIGNY - ABRI PLACE	14h06	12h21
PLOMIGNON	PLOMIGNON - CENTRE	14h10	12h25
	PLOMIGNON - LA MGAUDIERE	14h13	12h28
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUREUSE	14h15	12h30
	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	14h19	12h34
LA HERIE	LA HERIE - CROISEMENT	14h22	12h37
	LA HERIE - VILLAGE	14h24	12h39
BUIRE	BUIRE - VILLAGE ABRI	14h28	12h43
	BUIRE - PONT	14h30	12h45
HIRSON	HIRSON - GARE SNCF	14h35	12h50
	HIRSON - PL. DE LA VICTOIRE	14h40	12h55



Ligne n° R460

Code : R460-C03A
 Itinéraire : HIRSON PL VICTOIRE - ST QUENTIN GARE TP
 Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT				
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5
HURSON	HURSON - PL. DE LA VICTOIRE	11h10	11h57	12h15	12h37	12h15
	HURSON - GARE SNCF	11h25	12h02	12h20	12h02	12h20
BLUIRE	BLUIRE - PONT	11h27	12h04	12h22	12h04	12h22
	BLUIRE - VILLAGE ABRI	11h29	12h06	12h24	12h06	12h24
ORIGNY EN THIENACHE	ORIGNY EN T. - FACE ABRI PLACE	11h35	12h12		12h02	
LA HERIE	LA HERIE - VILLAGE			12h28		12h28
	LA HERIE - GROUPEMENT	11h39	12h15	12h30	12h15	12h30
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	11h40	12h17	12h33	12h17	12h33
	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUMELSE	11h42	12h19	12h35	12h19	12h35
PLOMON	PLOMON - LA NIGAUDIERE	11h44	12h21	12h37	12h21	12h37
	PLOMON - CENTRE	11h47	12h24	12h40	12h24	12h40
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	11h52	12h29	12h45	12h29	12h45
THENAILLES	THENAILLES - LA HERIE D'OR	11h57	12h34	12h50	12h34	12h50
VERVINS	VERVINS - PLACE SOHIER	12h01	12h38	12h55	12h38	12h55
	VERVINS - PLACE SOHIER	12h02	12h39	12h51	12h39	12h51
	VERVINS - X RM	12h15	12h52	12h14	12h52	12h14
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINE LES V. - L'EEC AGRICOLE	12h15	12h52	12h15	12h52	12h15
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	12h20	12h57	12h20	12h57	12h20
LA VALLEE AU RE	LA VALLEE A. - ROSPIRE	12h25	13h02	12h25	13h02	12h25
	LA VALLEE A. - ABRI PLACE NLM	12h26	13h03	12h27	13h03	12h27
LEME	LEME - ABRI 42 RUE DE LA NATION	12h28	13h05	12h29	13h05	12h29
	LEME - FACE ABRI ECOLE	12h30	13h07	12h31	13h07	12h31
SAIN-RICHAMONT	SAINS R. - PRIEURÉ	12h33	13h10	12h34	13h10	12h34
	SAINS R. - GENDARMERIE	12h35	13h12	12h35	13h12	12h35
	SAINS R. - GENDARMERIE		13h15		13h15	12h38
LE HERIE LA VIEILLE	LE HERIE LA V. - EGLISE	12h41	13h21		13h21	12h42
LANDIFAY ET BERTANGH	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	12h47	13h24		13h24	12h48
COURMUELLES/ORIGNY	COURMUELLES/ORIGNY - COURMUELLES	12h52	13h31		13h31	12h53
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	12h56	13h35		13h35	12h57
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI	12h58	13h37		13h37	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 22 RUE PASTEUR	12h58	13h37		13h37	12h59
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	13h04	13h43		13h43	
	THENELLES - RUE SG					12h59
MARCY	MARCY - ABRI	13h12	13h51		13h51	
	MARCY - RUE SG					12h59
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	13h16	13h55		13h55	12h08
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h25	14h05		14h05	12h18



Ligne n° R460

Code : R460-C03R

Itinéraire : ST QUENTIN GARE - SAINS RICHAMONT ARR TP
Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 1	Service 2	Service 3
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h50	18h20	18h40
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RM29	16h58	18h38	18h58
MARCY	MARCY - ABRI	17h02	18h42	19h02
REGNY	REGNY - ABRI		18h48	18h48
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	17h10	18h52	19h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	17h13	18h55	19h15
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	17h16	18h58	19h20
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	17h18	19h00	19h00
COURMUELLES/ORIGNY	COURMUELLES/ORIGNY - COURMUELLES	17h22	19h04	19h04
LANDIFAY ET BERTANGH	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	17h27	19h09	19h09
LE HERIE LA VIEILLE	LE HERIE LA V. - ABRI RUE DU PUIS	17h32	19h15	19h15
SAINS RICHAMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MARIE	17h39	19h21	19h21



Ligne n° R460

Code : R460-C04A

Itinéraire : SAINS RICHAMONT DEPART-ST QUENTIN LA RAMEE S
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1

SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	06h34
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - EGLISE	06h40
LANDIFAY ET BERTAIN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	06h46
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	06h51
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - R. ST GERMAIN	06h55
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	06h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h00
MARCY	MARCY - ABRI	07h09
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	07h13
HARLY	HARLY - CENTRE LECLERC ABRI VILLE	07h18
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h25
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30
	ST QUENTIN - BD HENRI MARTIN	07h32
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h36
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h40
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h43
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h48

 **Ligne n° R460**
 Code : R460-C0AR
 Itinéraire : ST QUENTIN CONDORCET-VERVINS PALAIS A TP
 Validité : 22/08/2021
 Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323508950

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h07	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h12	
	ST QUENTIN - PLACE MICHOUËSE	18h17	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h27	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 28	18h38	
MARCY	MARCY - ABRI	18h42	
REGNY	REGNY - ABRI	18h48	
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	18h52	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	18h55	
MONT D-ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	18h58	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	19h00	
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	19h04	
LANDIFAY ET BERTAIN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	19h09	
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - ABRI RUE DU PUIS	19h15	
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MARIE	19h21	
LEME	LEME - ABRI ECOLE		
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION		
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HUM		
	LA VALLEE A. - HOSPRICE		
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI		
VERVINS	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS		

 **Ligne n° R460**
 Code : R460-C0SA
 Itinéraire : SAINS RICHAUMONT - ST QUENTIN GARE TP
 Validité : 02/11/2020
 Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506890

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 2	Service 3
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	19h25	17h40
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - EGLISE	19h31	17h46
LANDIFAY ET BERTAIN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	19h36	17h52
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	19h41	17h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	19h46	18h01
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	19h47	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	19h50	18h02
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	19h53	
	THENELLES - RN 30		18h08
MARCY	MARCY - ABRI	19h01	
	MARCY - RN 30		18h09
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	19h05	18h12
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	19h15	18h22

 **Ligne n° R460**

 Code : R460-CDSR
Itinéraire : ST QUENTIN GARE - HIRSON TP
Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		l- Service 1	m-j- Service 4	-m-v- Service 5	lmmjv- Service 6	lmmjv- Service 7	---s- Service 8
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h00	12h20	16h50	07h05	16h50	12h30
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	07h08	12h28	16h58	07h08	16h50	12h28
MARCY	MARCY - ABBE		12h32	17h02		17h02	12h32
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE		12h40	17h10		17h10	12h40
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	07h18	12h43	17h13	07h18	17h13	12h43
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI		12h46	17h16		17h16	12h46
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	07h20	12h48	17h18	07h20	17h18	12h48
COURMUELLES/ORIGNY	COURMUELLES/ORIGNY - COURMUELLES	07h24	12h52	17h22	07h24	17h22	12h52
LANDIFAY ET BERTAIGNY	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	07h29	12h57	17h27	07h29	17h27	12h57
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - ABRI RUE DU PUIS	07h35	13h03	17h33	07h35	17h33	13h03
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	07h40	13h09	17h39	07h40	17h39	13h09
	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	07h40	13h09	17h39	07h40	17h39	13h09
	SAINS R. - EGLISE	07h42	13h11	17h41	07h42	17h41	13h11
LEME	LEME - ABRI ECOLE	07h46	13h15	17h45	07h46	17h45	13h15
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION	07h48	13h17	17h47	07h48	17h47	13h17
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	07h51	13h20	17h50	07h51	17h50	13h20
	LA VALLEE A. - HOSPICE	07h51	13h20	17h50	07h51	17h50	13h20
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	07h57	13h26	17h56	07h57	17h56	13h26
PONTAINE LES VERVINS	PONTAINE LES V. - LYCEE ASSOCIEE	08h02	13h31	18h01	08h02	18h01	13h31
VERVINS	VERVINS - X RVN	08h04	13h33	18h03	08h04	18h03	13h33
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	08h07	13h36	18h06	08h07	18h06	13h36
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	08h10	13h39	18h09	08h10	18h09	13h39
THEMAILLES	THEMAILLES - LA HERSE D'OR	08h13	13h42	18h12	08h13	18h12	13h42
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	08h17	13h46	18h16	08h17	18h16	13h46
PLOMION	PLOMION - CENTRE	08h21	13h50	18h20	08h21	18h20	13h50
	PLOMION - LA NISALDIERE	08h26	13h55	18h25	08h26	18h25	13h55
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA RUE HELLEUSE	08h28	13h57	18h27	08h28	18h27	13h57
	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	08h30	14h00	18h30	08h30	18h30	14h00
LA HERIE	LA HERIE - CROIX-BELLET	08h33	14h03	18h33	08h33	18h33	14h03
	LA HERIE - VILLAGE	08h34	14h04	18h34	08h34	18h34	14h04
ORIGNY EN THEKACHE	ORIGNY EN T. - ABRI PLACE	08h34	14h04	18h34	08h34	18h34	14h04
BURRE	BURRE - VILLAGE ABRI	08h42	14h12	18h41	08h42	18h41	14h12
	BURRE - POINT	08h45	14h15	18h45	08h45	18h45	14h15
HIRSON	HIRSON - GARE SNCF	08h50	14h20	18h49	08h50	18h49	14h20
	HIRSON - PL. DE LA VICTOIRE	08h55	14h25	18h54	08h55	18h54	14h25

 **Ligne n° R460**
Code : R460-C06A
Itinéraire : SAINS RICHAUMONT - ST QUENTIN GARE
Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		l-m-j- Service 4	lmmjv- Service 5
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	07h08	17h55
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - EGLISE	08h01	08h01
LANDIFAY ET BERTAIGNY	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	08h07	08h07
COURMUELLES/ORIGNY	COURMUELLES/ORIGNY - COURMUELLES	08h12	08h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	08h18	08h18
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	08h18	08h18
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	08h21	08h21
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	08h24	08h24
MARCY	MARCY - ABBE	08h32	08h32
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.08	08h36	08h36
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h45	08h45

 **Ligne n° R460**
Code : R460-C06B
Itinéraire : ST QUENTIN GARE - HIRSON TP
Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		l-m-j- Service 2	lmmjv- Service 3

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h35	12h50
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	12h43	12h58
MARCY	MARCY - ABRI	12h47	13h02
REGNY	REGNY - ABRI	12h53	13h08
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	12h57	13h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h00	13h15
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	13h04	13h19
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h06	13h21
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	13h10	13h25
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	13h15	13h30
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - ABRI RUE DU PUIS	13h21	13h36
SAINS RICHAMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h27	13h42
	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h29	13h44
	SAINS R. - EGLISE	13h31	13h46
LEME	LEME - ABRI ECOLE	13h35	13h50
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION	13h37	13h52
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	13h40	13h55
	LA VALLEE A. - HOSPICE	13h42	13h57
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	13h46	14h01
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	13h51	14h06
VERVINS	VERVINS - X RN	13h53	14h08
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	13h56	14h11
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	13h58	14h13
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE D'OR	14h02	14h17
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	14h08	14h23
PLOMION	PLOMION - CENTRE	14h10	14h25
	PLOMION - LA MIGNAULIERE	14h13	14h28
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUREUSE	14h15	14h30
	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	14h19	14h34
LA HERIE	LA HERIE - CROISEMENT	14h22	14h37
	LA HERIE - VILLAGE	14h24	14h39
BUIRE	BUIRE - VILLAGE ABRI	14h28	14h43
	BUIRE - FONT	14h30	14h45
HIRSON	HIRSON - GARE SNCF	14h35	14h50
	HIRSON - PL. DE LA VICTOIRE	14h40	14h55



Ligne n° R480

Code : R480-C07A

Itinéraire : HIRSON LOUOT CURIE - ST QUENTIN TP

Validité : 22/03/2023

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 4	Service 5	Service 6
HIRSON	HIRSON - GARE ROUTIERE	16h05		16h05
	HIRSON - PL. DE LA VICTOIRE	16h15	16h15	16h15
	HIRSON - GARE SNCF	16h20	16h20	16h20
BUIRE	BUIRE - FONT	16h22	16h22	16h22
	BUIRE - VILLAGE ABRI	16h24	16h24	16h24
LA HERIE	LA HERIE - VILLAGE	16h28	16h28	16h28
	LA HERIE - CROISEMENT	16h30	16h30	16h30
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	16h33	16h33	16h33
	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUREUSE	16h35	16h35	16h35
PLOMION	PLOMION - LA MIGNAULIERE	16h37	16h37	16h37
	PLOMION - CENTRE	16h40	16h40	16h40
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	16h45	16h45	16h45
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE D'OR	16h50	16h50	16h50
VERVINS	VERVINS - PLACE SOHIER	16h55	16h55	16h55
	VERVINS - PLACE SOHIER	17h00	17h00	17h00
	VERVINS - X RN	17h14	17h14	17h14
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	17h20	17h20	17h20
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	17h25	17h25	17h25
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - HOSPICE	17h30	17h30	17h30
	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	17h32	17h32	17h32
LEME	LEME - ABRI 42 RUE DE LA NATION	17h34	17h34	17h34
	LEME - FACE ABRI ECOLE	17h36	17h36	17h36
SAINS RICHAMONT	SAINS R. - PRESBYTERE	17h39	17h39	17h39
	SAINS R. - GENDARMERIE	17h40	17h40	17h40
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - EGLISE	17h46	17h46	17h46
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	17h52	17h52	17h52
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	17h57	17h57	17h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	18h01	18h01	18h01
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI			
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	18h02	18h02	18h02
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE			
	THENELLES - RN 30	18h03	18h03	18h03
MARCY	MARCY - ABRI			
	MARCY - RN 30	18h09	18h09	18h09
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	18h12	18h12	18h12

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h22	18h22	18h22
---------------	----------------------------	-------	-------	-------



Ligne n° R480

Code : R480-C01A
 Itinéraire : GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN COIA SCOLAIR
 Validité : 14/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 1	Service 2	Service 3
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h21	06h21	06h21
LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	06h27	06h27	06h27
	LESQUELLES S. - PLACE	06h30	06h30	06h30
HANNAPES	HANNAPES - X PLACE	06h37	06h37	06h37
TUPIGNY	TUPIGNY - FACE CAFE	06h40	06h42	06h40
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	06h47	06h51	06h47
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	06h52	06h56	06h52
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	06h58	07h02	06h58
AISONVILLE ET BERNOVILLE	AISONVILLE ET B. - BERNOVILLE ABR	07h01	07h05	07h01
MONTIGNY EN ARDOUAIN	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABR	07h07	07h11	07h07
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	07h09	07h13	07h09
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	07h10	07h14	07h10
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABR MAIRIE	07h14	07h18	07h14
MARCY	MARCY - ABR		07h24	
	MARCY - LA COLTYNELLE	07h29		07h25
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABR D.68	07h22	07h29	07h22
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30	07h35	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h32	07h35	07h32
	ST QUENTIN - I.L. BO GAMBETTA	07h35	07h38	07h35
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h42		07h42
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h44		07h44
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.L.A	07h47		07h47



Ligne n° R480

Code : R480-C01R
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN GARE R - GROUGIS PLACE TP
 Validité : 07/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h45	12h30
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABR D.68	12h54	
	HOMBLIERES - FACE PARKING RMTA		12h45
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABR MAIRIE	13h00	12h45
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	13h03	12h48
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	13h04	12h49
MONTIGNY EN ARDOUAIN	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABR	13h06	12h51
AISONVILLE ET BERNOVILLE	AISONVILLE ET B. - BERNOVILLE ABR	13h11	12h56
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	13h15	13h00



Ligne n° R480

Code : R480-C02A
 Itinéraire : GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN GARE NON SCO
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h30
TUPIGNY	TUPIGNY - FACE CAFE	07h09
MENNEVRET	MENNEVRET - ABR EGLISE	07h09
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	07h11
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	07h15
AISONVILLE ET BERNOVILLE	AISONVILLE ET B. - BERNOVILLE ABR	07h19
MONTIGNY EN ARDOUAIN	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABR	07h24
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	07h26
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	07h27
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABR MAIRIE	07h30

HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 29	07h05
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h45



Ligne n° R480

Code : R480-C02R
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN GARE R - GUISE LESUR SCOL
 Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h10	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	12h18	
MARCY	MARCY - LA COUTURELLE	12h21	
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	12h26	
FEULAIN	FEULAIN - GRANDE RUE	12h30	
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	12h31	
MONTIGNY EN ARROUJA	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	12h33	
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	12h39	
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	12h45	
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	12h51	
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	12h54	
TUPIGNY	TUPIGNY - CAFE	13h00	
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - PLACE	13h04	
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h13	



Ligne n° R480

Code : R480-C03A
 Itinéraire : GROUGIS PLACE - SAINT-QUENTIN GARE NON 5
 Validité : 07/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	13h11	13h05
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	13h25	13h09
MONTIGNY EN ARROUJA	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	13h30	13h14
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	13h32	13h16
FEULAIN	FEULAIN - GRANDE RUE	13h33	13h17
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	13h35	13h20
HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 29	13h41	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h40	13h25



Ligne n° R480

Code : R480-C03R
 Itinéraire : ST-QUENTIN COLARD NOEL - GUISE LESUR SCO
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h08	18h29
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	18h15	18h25
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	18h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h35	18h35
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	18h43	18h43
MARCY	MARCY - LA COUTURELLE	18h46	18h46
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	18h51	18h51
FEULAIN	FEULAIN - GRANDE RUE	18h55	18h55
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	18h56	18h56
MONTIGNY EN ARROUJA	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	18h58	18h58
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	19h04	19h04
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	19h00	19h10
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	19h16	19h16
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	19h19	19h19
TUPIGNY	TUPIGNY - CAFE	19h23	19h23
HANNAPES	HANNAPES - X PLACE	19h29	19h29

LESQUELLES SAINT GERMAIN	LESQUELLES S. - PLACE	19h36	19h36
	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	19h39	19h39
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	19h45	19h45



Ligne n° R480

Code : R480-C05R
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN GARE - GUISE LESUR NON SCO
 Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Jours de fonctionnement	
		Service 1	Service 2
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h10	18h15
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RM29	12h19	18h22
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	12h25	18h30
FEULAINNE	FEULAINNE - GRANDE RUE	12h28	18h33
LE PETIT MONTIGNY/ENLE	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X DES/DES	12h29	18h34
MONTIGNY EN ARMOUAS	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	12h31	18h36
ASNOUVILLE ET BEINOVILLE	ASNOUVILLE ET B. - BEINOVILLE ABRI	12h36	18h41
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	12h40	18h45
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	12h44	18h49
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGUSE	12h46	18h51
TUPIGNY	TUPIGNY - CAFE	12h52	18h57
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h05	19h10



Ligne n° R720

Code : R720-C01R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUT-FERTE CHEVRESIS SCO
 Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Jours de fonctionnement	
		Service 1	Service 2
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	11h30	
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	11h34	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	11h37	
	NEUVILLE ST A. - MARIE ECOLE	11h38	
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	11h21	
SESSY	SESSY - ABRI	11h28	
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	11h32	
	RIBEMONT - MARIE ABRI	11h33	
	RIBEMONT - COLLEGE	11h35	
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	11h40	
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	11h44	
	PLEINE SELVE - RUE DES BATESSEURS	11h45	
RAPEVILLE	RAPEVILLE - ABRI BAS HAUT	11h49	
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	11h55	
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE BLISE	11h59	
	LA FERTE C. - MAIRIE	12h00	



Ligne n° R720

Code : R720-C04A
 Itinéraire : MONTCORNET GARE - ST QUENTIN GARE SCOL
 Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Jours de fonctionnement	
		Service 1	Service 2
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	06h15	06h39
CHAURUSE	CHAURUSE - PLACE	06h18	06h18
AGNICOURT ET SECHÉ	AGNICOURT ET S. - SECHÉLLES PLACE	06h20	06h20
	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENY	06h22	06h22
TAVALX ET PONTSEUR	TAVALX ET P. - TAVALLX CAFE	06h25	06h25
	TAVALX ET P. - ABRI PLACE	06h26	06h26
SAINTE-PIERRE-MONT	ST PIERREMONT - ABRI	06h28	06h28
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/ S. - PLACE	06h30	06h30
CLILLY	CLILLY - PLACE ABRI	06h34	06h34
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY/S M. - ABRI PL VERDUN	06h38	06h38
MARLE	MARLE - GARE	06h42	06h42

MARCY SOUS MARLE	MARLE - GARE	06h48	08h48
CHATILLON LES SONS	MARCY / S.M. - MAIRIE	06h51	08h51
BOIS LES PAROISNY	CHATILLON LES S - FACE ABRI	06h57	08h57
PARGNY LES BOIS	BOIS LES P. - ABRI SOLÈSE	07h03	07h03
MONTIGNY SUR CRECY	PARGNY LES BOIS - 2 RUE DE CRECY	07h05	07h05
LA FERTE CHEVRESIS	MONTIGNY S/C. - SALLE DES FÊTES	07h09	07h09
	LA FERTE C. - MAIRIE	07h13	07h13
	LA FERTE C. - MAIRIE	07h16	07h16
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	07h18	07h18
CHEVRESIS MONDÉLÉ	CHAVRUSSE - FACE ABRI 15 RUE VIEF	07h22	07h22
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	07h28	07h28
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BÂTISSEURS	07h32	07h32
VILLERS LE SEC	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	07h33	07h33
RIBEMONT	VILLERS LES. - ABRI PLACE ÉCOLE	07h36	07h36
	RIBEMONT - COLLÈGE	07h41	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h43	07h43
	RIBEMONT - GARE	07h44	07h43
SISSY	SISSY - ABRI	07h45	07h47
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h55	07h56
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ÉCOLE	07h56	07h57
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h59	07h58
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	08h03	08h02
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h08	08h08



Ligne n° R720

Code : R720-C04R

Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUT-MONTCORNET GARE SCO

Validité : 03/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323508850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30	16h30
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	16h34	16h34
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	16h37	16h37
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	16h38	16h38
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	16h41	16h41
SISSY	SISSY - ABRI	16h48	16h48
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	16h52	16h52
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	16h53	16h53
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ECOLE	17h00	17h00
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	17h03	17h03
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	17h04	17h04
CHEVRESIS MONDÉLÉ	CHEVRESIS - ABRI 15 RUE VIEF	17h04	17h04
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	17h18	17h18
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h20	17h20
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h22	17h20
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/C. - FACE SALLE DES F	17h25	17h25
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES B. - 2 RUE DE CRECY	17h29	17h30
BOIS LES PAROISNY	BOIS LES P. - ABRI SOLÈSE	17h32	17h34
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - FACE ABRI	17h37	17h40
MARCY SOUS MARLE	MARCY / S.M. - MAIRIE	17h45	17h47
MARLE	MARLE - GARE	17h46	17h51
	MARLE - GARE	18h00	18h00
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY / S.M. - FACE ABRI PL VIEF	18h04	18h04
SISSY	SISSY - PLACE ABRI	18h08	18h08
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/ S. - PLACE	18h12	18h12
LA NEUVILLE BOSMONT	LA NEUVILLE B. - ABRI	18h15	
TAVALLUX ET PONTSERICQ	TAVALLUX ET P. - ABRI PLACE	18h19	18h15
	TAVALLUX ET P. - TAVALLUX CAFE	18h20	18h16
AGNICOURT ET SECHELLES	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	18h23	18h19
	AGNICOURT ET S. - SECHELLES PLACE	18h25	18h21
CHAOURCE	CHAOURCE - ABRI PLACE	18h27	18h23
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	18h30	18h27



Ligne n° R720

Code : R720-C05A

Itinéraire : FERTE CHEVRESIS PLACE-ST QUENTIN GARE SC

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323508850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2

LA FERTE CHEVREIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05	17h15
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07	17h17
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	13h11	
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17	
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h23	
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22	
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	13h25	17h22
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h30	17h27
	RIBEMONT - GARE	13h32	17h28
SISSY	SISSY - ABRI	13h36	17h33
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	13h43	17h40
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h46	17h43
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h47	17h44
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51	17h47
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55	17h50



Ligne n° R720

Code : R720-C06A

Nombre de Trains

Itinéraire : MONTCORNET GARE - ST QUENTIN CAFE NON S

Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immu-	
		Service 1	Service 2
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	06h15	
CHADURSE	CHADURSE - PLACE	06h18	
AGNICOURT ET SECHÉLÉ	AGNICOURT ET S. - SECHÉLÉ PLACE	06h20	
	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	06h22	
TAVALK ET PONTSEVICQ	TAVALK ET P. - TAVALK CAFE	06h25	
	TAVALK ET P. - ABRI PLACE	06h26	
ROSMONT SUR SEBRE	ROSMONT S/S. - PLACE	06h28	
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	06h32	
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY S M. - ABRI P.VERDUN	06h36	
MARLE	MARLE - GARE	06h40	
	MARLE - GARE	06h46	
MARCY SOUS MARLE	MARCY S M. - MARRE	06h49	
CHATILLON LES BONS	CHATILLON LES S. -FACE ABRI	06h55	
BOIS LES PANGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	07h00	
PANGNY LES BOIS	PANGNY LES BOIS - 2 RUE DE CRECY	07h08	
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/ C. - SALLE DES FETES	07h07	
LA FERTE CHEVREIS	LA FERTE C. - MAIRIE	07h11	
	LA FERTE C. - MAIRIE	07h14	
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	07h18	
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	07h20	
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	07h25	
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	07h30	
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	07h31	
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	07h34	
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h41	
	RIBEMONT - GARE	07h42	
SISSY	SISSY - ABRI	07h46	
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h53	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h56	
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h57	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	08h01	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h06	



Ligne n° R720

Code : R720-C07A

Nombre de Trains

Itinéraire : F.CHEVRESIS PLACE-ST QUENTIN CAFE NON S

Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immu-	
		Service 1	Service 2
LA FERTE CHEVREIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05	
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07	
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	13h11	
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17	
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h23	
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22	
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	13h25	
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h32	
	RIBEMONT - GARE	13h33	

SISSY	SISSY - ABRI	13h37
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	13h44
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h47
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h49
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55



Ligne n° R720

Codo : R720-C07R
 Itinéraire : ST QUENTIN - FERL CHEVRESIS NON SC
 Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Imm	Je	Service 1
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE			13h30
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD			13h14
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN			13h27
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE			13h18
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA			13h21
SISSY	SISSY - ABRI			13h28
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE			13h32
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI			13h33
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ECOLE			13h40
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT			13h44
	PLEINE SELVE - RUE DES SIXPISSEURS			13h41
PARREVILLE	PARREVILLE - ABRI BAS HAUT			13h49
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS AL. - GARE 13 RUE VIFFIL			13h55
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE			13h58
	LA FERTE C. - MAIRIE			13h56



Ligne n° R901

Codo : R901-C01A
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUT - LA FERRE CES SCOL
 Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Imm	Je	Service 1
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h25	18h35	18h55
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h01	18h41	18h51
FRANCOURT	FRANCOURT - ABRI	07h04	18h44	18h54
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	07h12		
	MEZIERES S/O. - GARE	07h14	18h50	19h00
BERTHEMICOURT	BERTHEMICOURT - ABRI	07h16	18h51	19h01
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	07h18	18h52	19h02
MOY DE LAISNE	MOY DE L. - ABRI GARE	07h22	18h55	19h05
BRISSAY HAMELSCOURT	BRISSAY H. - ABRI HAMELSCOURT	07h28	18h57	19h07
	BRISSAY H. - ABRI BRISSY	07h28	18h58	19h08
BRISSAY CHONGAY	BRISSAY C. - ABRI	07h31	18h59	19h11
MAYOT	MAYOT - ABRI	07h33	19h03	19h13
ACHERY	ACHERY - ABRI	07h37	19h05	19h15
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	07h42	19h08	19h18
LA FERRE	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	07h46	19h10	19h20
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	07h48	19h11	19h21
	LA FERRE - GARE RIVES	07h49	19h15	19h23
	LA FERRE - COLLEGE	07h50		



Ligne n° R901

Codo : R901-C01R
 Itinéraire : LA FERRE ST-QUENTIN GARE ROUT. NON S
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Imm	Je	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - GARE SAUC'			06h27
	LA FERRE - PONT DE L'OISE			06h21
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON			06h23

DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	06h26
ACHERY	ACHERY - ABRI	06h29
MAYOT	MAYOT - ABRI	06h31
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	06h34
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY	06h38
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	06h39
MOY DE LAISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	06h43
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	06h46
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	06h50
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - GARE	06h52
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	06h57
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	06h59
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h05



Ligne n° R901

Code : R901-C02A

Itinéraire : ST QUENTIN GARE - LA PERE GARE
Valable : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h10	18h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	07h16	18h36
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h19	18h39
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - ABRI	07h26	
	MEZIERES S/ O. - GARE	07h28	18h48
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	07h29	18h47
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	07h30	18h48
MOY DE LAISNE	MOY DE L. - ABRI GARE	07h33	18h51
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	07h35	18h53
	BRISSY H. - ABRI BRISSY	07h36	18h54
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	07h39	18h57
MAYOT	MAYOT - ABRI	07h41	18h59
ACHERY	ACHERY - ABRI	07h45	19h01
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	07h46	19h04
LA PERE	LA PERE - CARREFOUR DE L'AIISNE	07h48	19h05
	LA PERE - PONT DE L'OISE	07h49	19h07
	LA PERE - GARE SNCF	07h50	19h18



Ligne n° R901

Code : R901-C02R

Itinéraire : LA PERE GARE - ST-QUENTIN G. ROUT.
Valable : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
LA PERE	LA PERE - GARE SNCF	06h30	06h30
	LA PERE - PONT DE L'OISE	06h31	06h31
	LA PERE - CARREFOUR DE L'AIISNE	06h33	06h33
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	06h36	06h36
ACHERY	ACHERY - ABRI	06h39	06h39
MAYOT	MAYOT - ABRI	06h41	06h41
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	06h44	06h44
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY	06h48	06h48
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	06h49	06h49
MOY DE LAISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	06h53	06h53
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	06h56	06h56
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	07h00	07h00
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - GARE	07h02	07h02
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h07	07h07
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	07h09	07h09
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h15	07h15
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN		07h25
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h31
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		07h36
	ST QUENTIN - L.E.P. C.E.J.A		07h37
	ST QUENTIN - LY. P. DE LA RAMÉE		07h40
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		07h45



Ligne n° R901

 Code : R901-CD4A
Itinéraire : ST QUENTIN - MOY DE L'AISNE
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im	Service 1
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30	
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	16h37	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	16h40	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	16h46	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	16h50	
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	16h55	
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	16h58	
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - COLLEGE	17h02	

 **Ligne n° R901**
Code : R901-CD7R
Itinéraire : LA FERRE CES - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - COLLEGE	18h13	
	LA FERRE - GARE SMCF	18h20	
	LA FERRE - PONT DE LA FERRE	18h22	
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	18h23	
DANZAY	DANZAY - PLACE MAIRIE	18h26	
ACHERY	ACHERY - ABRI	18h29	
MAYOT	MAYOT - ABRI	18h31	
BRISSAY CHOISY	BRISSAY C. - ABRI	18h34	
BRISSAY HAMEGICOURT	BRISSAY H. - ABRI BRISSAY	18h35	
	BRISSAY H. - ABRI HAMEGICOURT	18h39	
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	18h41	
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	18h44	
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	18h46	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - GARE	18h47	
	MEZIERES S/O. - ABRI	18h49	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	18h56	
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	18h59	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	19h05	

 **Ligne n° R901**
Code : R901-CD8R
Itinéraire : LA FERRE CES - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - PONT DE LA FERRE	17h45	
DANZAY	DANZAY - PLACE MAIRIE	17h51	
ACHERY	ACHERY - ABRI	17h54	
MAYOT	MAYOT - ABRI	17h56	
BRISSAY CHOISY	BRISSAY C. - ABRI	17h59	
BRISSAY HAMEGICOURT	BRISSAY H. - ABRI BRISSAY	18h03	
	BRISSAY H. - ABRI HAMEGICOURT	18h04	
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	18h06	
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	18h09	
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	18h10	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - GARE	18h12	
	MEZIERES S/O. - ABRI	18h14	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	18h21	
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	18h24	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	

 **Ligne n° R901**
Code : R901-CD9R

 Itinéraire : LA FERRE GARE - ST-QUENTIN GARE NON SCOLA
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Am/Je	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - GARE SNCF	17h30	
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	17h31	
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	17h33	
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRE	17h36	
ACHERY	ACHERY - ABRI	17h39	
MAYOT	MAYOT - ABRI	17h41	
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	17h44	
BRISSY MAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY	17h46	
	BRISSY H. - ABRI HAMBEGICOURT	17h48	
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	17h51	
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	17h54	
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	17h55	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - GARE	17h57	
	MEZIERES S/O. - ABRI	17h59	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	18h06	
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	18h09	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h11	

Lignes pénétrantes TAD

Ligne n° TADZONAL



Code : TADZONAL1
Itinéraire : ST QUENTIN
Validité : 03/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Am/Je	Service 1
AUBENCHEUL AUX BOIS	AUBENCHEUL A. - PLACE ABRI	07h30	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	

Ligne n° TADZONAL



Code : TADZONAL2
Itinéraire : ST QUENTIN
Validité : 31/03/2021

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Am/Je	Service 1
SERAIN	SERAIN - PLACE ABRI	07h30	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	

Ligne n° TADZONAL



Code : TADZONAL3
Itinéraire : ST QUENTIN
Validité : 31/03/2021

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Am/Je	Service 1
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	07h30	
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	

Ligne n° R150



Code : TAD150-01A
Itinéraire : ST QUENTIN - HAM
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Am/Je	Service 3

SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	17h00
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	17h04
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	17h08
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	17h17
SAVY	SAVY - MAIRIE ABR	17h22
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	17h22
VALX EN VERMANDOIS	VALX EN V. - VALX EN VERM.	17h28
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABR CENTRE	17h28
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABR	17h35
DOUCHY	DOUCHY - ABR MONUMENT	17h37
FORESTE	FORESTE - GARE	17h43
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABR RUE L'EGLISE	17h47
AUBIGNY AUX HAIGNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	17h53
	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	17h51
DURY	DURY - DURY	17h55
PITHON	PITHON - ABR	17h58
HAM	HAM - ESTOUILLY	18h00
	HAM - SAINT SULPICE	18h04
	HAM - X EPPEVILLE	18h07
	HAM - GARE SNCF	18h09



Ligne n° R150

Code : TAD150-01R

Itinéraire : HAM - ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 5	Service 6
HAM	HAM - GARE SNCF	12h38	12h38
	HAM - X EPPEVILLE	12h39	12h39
	HAM - SAINT SULPICE	12h41	12h41
	HAM - ESTOUILLY	12h46	
	PITHON - FACE ABR	12h53	
DURY	DURY - DURY	12h50	
AUBIGNY AUX HAIGNES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	12h54	12h54
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	12h55	12h55
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABR RUE L'EGLISE	12h56	12h56
FORESTE	FORESTE - GARE	13h03	13h03
DOUCHY	DOUCHY - ABR MONUMENT	13h08	13h08
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABR	13h10	13h10
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABR CENTRE	13h21	13h21
VALX EN VERMANDOIS	VALX EN V. - VALX EN VERM.	13h24	13h24
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	13h29	13h29
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	13h31	13h31
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	13h37	13h37
SAVY	SAVY - MAIRIE ABR	13h41	13h41
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	13h46	13h46
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	13h50	13h50
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55	13h55



Ligne n° R150

Code : TAD150-04A

Itinéraire : ST QUENTIN - HAM

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 7
SANT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	17h00
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	17h10
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	17h17
SAVY	SAVY - MAIRIE ABR	17h18
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	17h24
ETREILLERS	ETREILLERS - RUE DIETRICH	17h29
	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	17h30
VALX EN VERMANDOIS	VALX EN V. - VALX EN VERM.	17h33
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABR CENTRE	17h37
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABR	17h44
DOUCHY	DOUCHY - ABR MONUMENT	17h46
FORESTE	FORESTE - GARE	17h51
GERMAYNE	GERMAYNE - R.C.H. GARE FORESTE	17h55
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABR RUE L'EGLISE	17h58
AUBIGNY AUX HAIGNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	18h01

DURY	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	18h02
	DURY - DURY	18h08
PITHON	PITHON - ABRI	18h10
HAM	HAM - ESTOUILLY	18h21
	HAM - SAINT SULPICE	18h26
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	18h28
	HAM - GARE SNCF	18h30



Ligne n° R130



Code : TAD150-04R
Itinéraire : HAM - ST QUENTIN
Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
HAM	HAM - GARE SNCF	16h05	
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	16h08	
	HAM - SAINT SULPICE	16h09	
	HAM - CES	16h11	
	HAM - ESTOUILLY	16h13	
PITHON	PITHON - FACE ABRI	16h15	
DURY	DURY - DURY	16h18	
AUBIGNY AUX KAISSNES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	16h22	
	AUBIGNY AUX K. - R ROUTE NATIONAL	16h23	
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	16h26	
FORESTE	FORESTE - GARE	16h30	
GERMAINNE	GERMAINNE - FACE ABRI	16h32	
VALR EN VERMANDOIS	VALR EN V. - VALR EN VERM.	16h34	
ETREBELLERS	ETREBELLERS - ABRI MAISON RETRAITE	16h37	
SAVY	SAVY - GARE ABRI	16h40	
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	16h45	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	16h51	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h56	



Ligne n° R210



Code : TAD210-01A
Itinéraire : ST QUENTIN-LAON
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	15h30	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	15h37	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	15h40	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	15h46	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	15h49	
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	15h54	
RENAISSANT	RENAISSANT - MAIRIE	15h56	
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI	16h00	
NOUVION DE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	16h03	
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - PONT A BUCY PONCEAUX	16h07	
REMIES	REMIES - GARE MAIRIE	16h11	
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	16h17	
COUVRON ET AUMENEGON	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	16h21	
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	16h22	
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE	16h25	
	CREPY - NOTRE DAME	16h31	
	CREPY - PL. MARRONNIERS	16h35	
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	16h42	
BESNY ET LOZY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	16h44	
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	16h45	
LOZY LES FERMIERS/BESNY	LOZY LES F/BESNY - LOZY LES F	16h48	
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	16h50	
	LAON - GARE ROUTIERE	16h55	



Ligne n° R210



Code : TAD210-05A
Itinéraire : ST QUENTIN-LAON
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←-→	Service 5
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		12h35
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN		12h43
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		12h46
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI		12h52
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		12h54
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		12h59
RENANSART	RENANSART - MAIRIE		13h04
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI		13h08
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE		13h11
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-POINT A BUCY PONCEAUX		13h14
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE		13h18
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE		13h21
COUVRON ET AUMENEC	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		13h25
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI		13h26
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE		13h31
	CREPY - NOTRE DAME		13h34
	CREPY - PL. MARRONNIERS		13h40
VIVAISE	VIVAISE - ABRI		13h45
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		13h48
LOIZY LES FERMIERS/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F		13h50
LAON	LAON - N LA NEUVILLE TUL		13h57
	LAON - GARE ROUTIERE		13h58



Ligne n° R210

Code : TAD210-10H

Itinéraire : LAON-ST QUENTIN
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←-→	Service 5
LAON	LAON - GARE ROUTIERE		14h00
	LAON - N LA NEUVILLE TUL		14h05
LOIZY LES FERMIERS/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F		14h07
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		14h09
VIVAISE	VIVAISE - ABRI		14h15
CREPY	CREPY - PL. MARRONNIERS		14h17
	CREPY - NOTRE DAME		14h20
	CREPY - PL. ST PIERRE		14h25
COUVRON ET AUMENEC	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI		14h30
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		14h31
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE		14h36
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE		14h39
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-POINT A BUCY PONCEAUX		14h41
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE		14h46
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - ABRI		14h48
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE		14h52
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		14h54
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		15h04
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI		15h06
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		15h11
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN		15h13
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		15h23



Ligne n° R310

Code : TAD310-01A

Itinéraire : ST QUENTIN - GUISE
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←-→	Service 4
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	17h00	12h30
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	17h05	12h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	17h10	12h42
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	17h15	12h47
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	17h17	12h49
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	17h22	12h53

	RUBEMONT - CITE ECOLE	17h34	12h55
	RUBEMONT - LUCY ABRU	17h28	12h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	17h32	13h06
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	17h38	13h04
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	17h37	13h08
BERNOT	BERNOT - ARRET	17h41	13h12
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	17h44	13h15
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	17h47	13h18
NOVALES	NOVALES - GARE	17h50	13h21
PROIX	PROIX - ARRET	17h54	13h24
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	17h57	13h27
	VADENCOURT - LONGICH. MOULIN	17h58	13h28
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	18h03	13h33
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	18h10	13h40



Ligne n° R310

Code : TAD310-01A

Itinéraire : GUISE - ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 4	Service 5
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	17h05	12h30
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	17h12	12h37
	VADENCOURT - LONGICH. MOULIN	17h17	12h42
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	17h18	12h43
PROIX	PROIX - ARRET	17h21	12h46
NOVALES	NOVALES - GARE	17h24	12h49
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	17h27	12h52
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	17h30	12h55
BERNOT	BERNOT - ARRET	17h35	12h58
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	17h37	13h02
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRU PLACE	17h41	13h06
	ORIGNY STE B. - ABRU PLACE	17h43	13h08
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRU	17h45	
RUBEMONT	RUBEMONT - LUCY ABRU	17h51	13h14
	RUBEMONT - CITE ECOLE	17h59	13h16
	RUBEMONT - MAIRIE ABRU	17h55	13h18
SARTY LES MEZIERES	SARTY LES M. - ABRU	18h02	13h23
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRU	18h04	13h25
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	18h09	13h30
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	18h04	13h35
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - RUE RAOUX HUGET		
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h20	13h45



Ligne n° R460

Code : TAD460-01A

Itinéraire : SAINS NICHAUMONT-ST QUENTIN

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
SAINS NICHAUMONT	SAINS N. - GENDARMERIE	08h55
LE MORIE LA VIEVILLE	LE MORIE LA V - EGLISE	08h01
LONDIFAY ET BERTANGH	LONDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	08h07
COURMUELLES/ORIGNY	COURMUELLES/ORIGNY - COURMUELLES	08h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	08h16
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRU	08h18
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	08h21
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	08h24
MARCY	MARCY - ABRU	08h32
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRU D.58	08h36
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h46



Ligne n° R720

Code : TAD720-01A

Itinéraire : LA FERTE C. - SAINT QUENTIN SCOLAIRE

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE

Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - Eglise	13h11
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h21
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - AVENUE ECOLE	13h25
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h30
	RIBEMONT - GARE	13h35
SISSY	SISSY - ABRI	13h36
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU IITA	13h43
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h46
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h47
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55



Ligne n° R720

Code : TAD720-01R

Réseau : SAINT QUENTIN - MONTCORNET SCOLAIRE

Validité : 06/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	16h34
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	16h37
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	16h38
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU IITA	16h41
SISSY	SISSY - ABRI	16h48
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	16h52
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	16h53
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	17h00
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	17h03
	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	17h04
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	17h08
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - Eglise	17h14
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	17h18
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h20
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h22
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S. C. - FACE SALLE DES F	17h23
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES B. - 1 RUE DE CRECY	17h29
BOIS LES PARCNY	BOIS LES P. - ABRI ESCALIER	17h32
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S. - FACE ABRI	17h37
MARCY S OUS MARLE	MARCY S M. - MAIRIE	17h43
MARLE	MARLE - GARE	17h46
	MARLE - GARE	17h50
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY S M. - FACE ABRI PL VERD	18h04
CELIS	CELIS - PLACE AMI	18h06
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/S. - PLACE	18h12
TAVAUX ST PONT SERVIC	TAVAUX ST P. - ABRI PLACE	18h15
	TAVAUX ET P. - TAVAUX CAFE	18h16
AGNICOURT ST SEHELLE	AGNICOURT ET S. - RUE MORENOY	18h19
	AGNICOURT ET S. - SEHELLES PLACE	18h21
CHAOURSE	CHAOURSE - ABRI PLACE	18h23
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	18h27



Ligne n° R720

Code : TAD720-02A

Réseau : LA FERTE C. - ST QUENTIN NON SCOLAIRE

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - Eglise	13h11
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17

PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATOISEURS	13h21
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	13h25
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h32
	RIBEMONT - GARE	13h33
SISSY	SISSY - ABRI	13h37
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	13h44
NEUVILLE SAINT AMANT	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h47
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h48
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55



Ligne n° R720

Code : TAD720-02R

Ministère de France

Itinéraire : ST QUENTIN - MONTCORNET NON SCOLAIRE

Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		←→	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30	
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	16h34	
NEUVILLE SAINT AMANT	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	16h37	
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	16h38	
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	16h41	
SISSY	SISSY - ABRI	16h48	
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	16h54	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	16h53	
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ECOLE	17h00	
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	17h03	
	PLEINE SELVE - RUE DES BATOISEURS	17h06	
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	17h08	
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - EGLISE	17h14	
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	17h18	
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h20	
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/C. - FACE SALLE DES F	17h25	
PANGNY LES BOIS	PANGNY LES B. - 1 RUE DE CRECY	17h30	
BOIS LES PANGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	17h34	
CHATELON LES BOIS	CHATELON LES B. - FACE ABRI	17h40	
MARCY SOUS MARLE	MARCY S M. - MAIRIE	17h47	
MARLE	MARLE - GARE	17h51	
	MARLE - GARE	18h00	
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY S M. - FACE ABRI PL VERT	18h04	
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	18h08	
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/S. - PLACE	18h12	
TAVALUX ET PONTSEINCH	TAVALUX ET P. - ABRI PLACE	18h15	
	TAVALUX ET P. - TAVALLUX CAPE	18h16	
AGNICOURT ET SEHEL	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	18h19	
	AGNICOURT ET S. - SEHELLES PLACE	18h21	
CHAOURSE	CHAOURSE - ABRI PLACE	18h23	
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	18h27	



Ligne n° TAD103

Code : TAD103-01A

Ministère de France

Itinéraire : SOISSONS - SAINT QUENTIN

Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	08h35	07h45	12h17	12h17	18h28	18h26
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	08h21	07h53	12h23	12h23	18h33	18h33
CHOUY	CHOUY - VALDONOT ST LAURENT	08h24	07h57	12h26	12h26	18h36	18h36
TERNY SORNY	TERNY SORNY - ROS ABRI	08h30	08h02	12h32	12h32	18h42	18h42
LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY S C. - BANC DE PIERRE	08h33	08h05	12h36	12h36		
	LEUILLY S C. - MONT DE LEUILLY					18h45	18h45
	LEUILLY S C. - PLACE ECOLE AUBI					18h47	18h47
CRECY AU MONT	CRECY AU M-BETHANCOURT ABRI X CRY	08h35	08h08	12h39	12h39	18h53	18h53
COUCY LE CHATEAU AUBI	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	08h38	08h11	12h42	12h42	18h56	18h56
	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	08h40	08h12	12h44	12h44	18h58	18h58
COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	08h41	08h14	12h45	12h45	18h59	18h59
POLEMBRAY	POLEMBRAY - PONT	08h43	08h17	12h48	12h48	19h01	19h01
	POLEMBRAY - CAFE GRAND CEUF	08h45	08h19	12h50	12h50	19h02	19h02
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	08h50	08h24	12h55	12h55	19h07	19h07

AUTREVILLE	AUTREVILLE ABRI	06h53	08h28	12h07	13h37	19h09	19h09
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h55	08h29	12h09	13h39	19h11	19h11
CHAUNY	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h56	08h30	12h10	13h40	19h12	19h12
	CHAUNY - PONT CANAL	06h58	08h31	12h01	13h01	19h14	19h14
	CHAUNY - GARE SNCF	07h02	08h36	12h04	13h04	19h17	19h17
	CHAUNY - ABRI SNCF	07h02	08h36	12h06	13h06	19h18	19h18
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	07h05	08h40	12h09	13h09	19h27	19h27
	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	07h07	08h42	12h11	13h11	19h29	19h29
	VILLEQUER AUMONT	VILLEQUER A. - CIMETIERE	07h10	08h45	12h14	13h14	
	VILLEQUER A. - MAISON ROUGE	07h12	08h48	12h26	13h26	19h34	19h34
FRIERES FAULLOUE	FRIERES F. - FAULLOUE ABRI	07h15	08h51	12h29	13h29	19h37	19h37
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	07h20	08h55	12h33	13h33	19h41	19h41
JUSSY	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	07h24	08h58	12h36	13h36	19h44	19h44
	JUSSY - MAIRIE	07h26	09h00	12h38	13h38	19h46	19h46
MONTECOURT LIZERO	MONTECOURT L. - ABRI 45 AV VICTOR	07h29	09h03	12h41	13h41	19h49	19h49
	MONTEC. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	07h30	09h05	12h43	13h43	19h50	19h50
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	07h34	09h09	12h47	13h47	19h54	19h54
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	07h36	09h10	12h49	13h49	19h55	19h55
URVILLERS	URVILLERS - ABRI	07h39	09h13	12h52	13h52	19h58	19h58
SAINTE-QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	07h45	09h18	12h57	13h57	20h05	20h05
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h49	09h21	13h02	14h02	20h07	20h07



Ligne n° TADL03

Code : TADL03-01R
Métropole : ST QUENTIN - SOISSONS
Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
TEL. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT						
		lun-mer	mer-jeu	ven-sab	dim	lun-jeu	ven-sab	dim
SAINT-QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h15	06h15	08h12	12h25	12h25	19h39	19h39
	ST QUENTIN - PATTE D'OIE			08h15	12h25	12h25	19h35	19h35
URVILLERS	URVILLERS - ABRI			07h01	12h31	12h31	19h40	19h40
	ESSIGNY LE GRAND			08h23	12h34	12h34	19h43	19h43
MONTECOURT LIZERO	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	06h24	06h24	08h25	12h35	12h35	19h44	19h44
	MONTEC. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	06h28	06h28	08h29	12h39	12h39	19h48	19h48
JUSSY	MONTECOURT L. - ABRI 45 AV VICTOR	06h30	06h29	08h31	12h40	12h40	19h50	19h50
	JUSSY - MAIRIE	06h33	06h33	08h33	12h43	12h43	19h53	19h53
FLAVY LE MARTEL	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	06h32	06h32	08h35	12h44	12h44	19h54	19h54
	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	06h35	06h35	08h39	12h47	12h47	19h58	19h58
FRIERES FAULLOUE	FRIERES F. - FAULLOUE ABRI	06h40	06h40	08h43	12h52	12h52	19h01	19h01
	VILLEQUER A. - MAISON ROUGE	06h43	06h43	08h46	12h55	12h55	19h06	19h06
CHAUNY	VILLEQUER A. - 11 RTE DE ST QUENTIN	06h45	06h45	08h48	12h57	12h57	19h08	19h08
	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	06h48	06h48	08h52	13h00	13h00	19h11	19h11
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	06h50	06h50	08h54	13h02	13h02	19h13	19h13
	CHAUNY - GARE SNCF	06h54	06h54	08h58	13h05	13h05	19h17	19h17
	CHAUNY - ABRI SNCF	06h54	06h54	08h58	13h07	13h07	19h18	19h18
	CHAUNY - PONT CANAL	06h57	06h57	09h01	13h20	13h20	19h26	19h26
	SINCENY	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h58	06h58	09h02	13h21	13h21	19h28
AUTREVILLE	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h59	06h59	09h03	13h22	13h22	19h29	19h29
	AUTREVILLE - ABRI	07h01	07h01	09h05	13h24	13h24	19h30	19h30
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	07h03	07h03	09h07	13h25	13h25	19h32	19h32
	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERE	07h08	07h08	09h13	13h30	13h30	19h36	19h36
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	07h09	07h09	09h12	13h31	13h31	19h38	19h38
	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	07h11	07h11	09h14	13h33	13h33	19h40	19h40
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	07h12	07h12	09h15	13h34	13h34	19h41	19h41
	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	07h14	07h14	09h17	13h38	13h38	19h43	19h43
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - BETHANICOURT ABRI X CRY	07h17	07h17	09h20	13h40	13h40	19h46	19h46
	LEUILLY / S C. - PLACE ECOLE ABRI	07h22	07h22	09h25	13h45	13h45	19h51	19h51
TERNY SORNY	LEUILLY / S C. - MONT DE LEUILLY	07h23	07h23	09h27	13h47	13h47	19h53	19h53
	TERNY SORNY - RDJ ABRI	07h27	07h27	09h30	13h51	13h51	19h56	19h56
CROUY	CROUY - VALINOT ST LAUREN	07h34	07h34	09h36	13h57	13h57	20h01	20h01
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	07h37	07h37	09h40	14h01	14h01	20h04	20h04
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	07h41	07h41	09h44	14h05	14h05	20h07	20h07



Ligne n° R310

Code : R310-C07A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN GAMBETTA - GUISE
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
 Tél. 0323506870

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	18h10
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	18h15
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	18h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	18h42
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	18h47
CHATILLON SUR OISE	CHATILLON S/O. - ABRI	18h50
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	18h57
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	19h05
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	19h09
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	19h15
	RIBEMONT - CITE ECOLE	19h17
	RIBEMONT - LUCY ABRI	19h19
ORIGNY SAINTE BENOITE	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	19h23
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	19h25
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	19h26
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	19h30
BERNOT	BERNOT - ARRET	19h34
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	19h37
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	19h40
NOYALES	NOYALES - GARE	19h43
	NOYALES - CENTRE	19h44
PROIX	PROIX - ARRET	19h47
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	19h50
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	19h51
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	19h56
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	20h06

Les horaires sont consultables sur <https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/horaires/>



Ligne n° R310

Code : R310-D01R

Itinéraire : CHATILLON SUR OISE - SAINT QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE

Tél. 0323506870

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjv--
		Service 1
CHATILLON SUR OISE	CHATILLON S/ O. - ABRI	07h00
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	07h07
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - FACE ABRI	07h11
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h19
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	07h22
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30

Les horaires sont consultables sur <https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/horaires/>

ANNEXE 3 A LA CONVENTION**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS
CONCERNANT LE TRANSPORT DES ELEVES DE CASTRES ET CONTESCOURT VERS
L'ECOLE DE GRUGIES****CALCUL DES COUTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021****Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi**

	Région HDF	CASQ
Kilométrage en charge	48	22
Kilométrage à vide	39	17
Total kilométrage	87	39

1/ Année scolaire 2020/2021

Nombre de jours scolaires 2020/2021 : 141 jours : 55 jours au 1^{er} trimestre et 86 aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres

Prix journalier de septembre à décembre 2020

	ALLER	RETOUR	TOTAL JOURNALIER (en € H.T) avant revalorisation	Revalorisation de septembre 2020	TOTAL JOURNALIER (en € H.T) avec la revalorisation	TOTAL JOURNALIER (en € TTC)
Prix journalier (en € HT)	122,88	108,87	231,85			256,14

Participation de la CASQ :
 $(39 \times 256,14) / 87 = 115,74 \text{ € TTC/jour}$, soit **6 365,70 € TTC** pour l'année 2020/2021 (1^{er} trimestre)

Prix journalier de janvier à juillet 2021

	ALLER	RETOUR	TOTAL JOURNALIER (en € H.T)	TOTAL JOURNALIER (en € TTC)
Prix journalier (en € HT)	76,13	88,83	164,96	181,46

Participation de la CASQ :
 $(39 \times 181,46) / 87 = 81,34 \text{ € TTC/jour}$, soit **6 995,24 € TTC** pour l'année 2020/2021 (2^{ème} et 3^{ème} trimestres)

Prix global 2020/2021 (hors interruption liée à la crise sanitaire) = 13 360, 94 € TTC (hors revalorisation)

2/ A compter de la rentrée de septembre 2021

	ALLER	RETOUR	TOTAL JOURNALIER (en € H.T)	TOTAL JOURNALIER (en € TTC)
Prix journalier (en € HT)	76,13	88,83	164,96	181,46

Sur la base de 141 jours scolaires :

Participation de la CASQ :

$(39 \times 181,46) / 87 = 81,34 \text{ € TTC/jour}$, soit **11 468,93 € TTC/ an**
(hors revalorisation)



CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-QUENTIN COFINANCÉS PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU





Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par Nicolas GRIVEL son Directeur Général,

L'État, représenté par Thomas CAMPEAUX, Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois représentée par Frédérique MACAREZ, Présidente, ci-après désigné « le porteur de projet »,

La Ville de Saint-Quentin, représentée par Madame Sylvie ROBERT, Maire-adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale,

Partenord Habitat, représenté par Stéphane BOUBENNEC, Directeur Général,

L'ESH Clésence, représenté par Eric-Efraïm BALCI, Directeur Général,

Action Logement Services, représenté par Vera LIZARZABURU, Directrice des Programmes Nationaux, dûment habilitée aux fins des présentes,

L'Agence nationale de l'Habitat, représentée par Valérie MANCRET-TAYLOR, Directrice Générale,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Olivier CAMAU, Directeur Régional

La Région Hauts-de-France, représentée par Amel GACQUERRE, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du Logement,

...

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

SOMMAIRE

<i>PRÉAMBULE</i>	5
<i>LES DÉFINITIONS</i>	6
<i>TITRE I - LES QUARTIERS</i>	7
<i>TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN</i>	8
Article 1. Les éléments de contexte	8
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain	10
Article 2.1 La vocation du ou des quartier(s) et les orientations stratégiques prioritaires du projet en cohérence avec le contrat de ville	10
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet	11
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou d'agriculture urbaine	16
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet	16
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain	16
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain	17
Article 4. La description du projet urbain	17
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)	18
Article 4.2 La description de la composition urbaine	22
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux	24
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité	27
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle	27
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité	29
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions	30
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet	39
Article 7.1 La gouvernance	39
Article 7.2 La conduite de projet	42
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet	44
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage	46
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation	47
Article 8. L'accompagnement du changement	48
Article 8.1 Le projet de gestion	48
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants	49
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier	52
<i>TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION</i>	54
Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel .	54



Article 9.1	Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle	54
Article 9.2	Les opérations du programme non financées par l'ANRU	64
Article 9.3.	Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI	67
Article 9.4.	Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »	67
Article 10.	Le plan de financement des opérations programmées	68
Article 11.	Les modalités d'attribution et de paiement des financements	69
Article 11.1	Les modalités d'attribution et de paiement des subventions de l'ANRU	69
Article 11.2	Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services	69
Article 11.3	Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah	70
Article 11.4	Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts	70
Article 11.5	Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts de France	70
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ...		71
Article 12.	Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU	71
Article 12.1	Le reporting annuel	71
Article 12.2	Les revues de projet	71
Article 12.3	Les points d'étape	72
Article 12.4	Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ...	72
Article 12.5	L'enquête relative à la réalisation du projet	72
Article 13.	Les modifications du projet	72
Article 13.1	Avenant à la convention pluriannuelle	73
Article 13.2	Les modalités de prise en compte des modifications techniques et les évolutions non substantielles de la convention	73
Article 13.3	Traçabilité et consolidation des modifications apportées	73
Article 14.	Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle	73
Article 14.1	Le respect des règlements de l'ANRU	73
Article 14.2	Les conséquences du non-respect des engagements	73
Article 14.3	Le contrôle et les audits	74
Article 14.4	La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage	74
Article 14.5	Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention	74
Article 14.6	Le traitement des litiges	75
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES		76
Article 15.	La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU	76
Article 16.	Les archives et la documentation relative au projet	76
Article 17.	La communication et la signalétique des chantiers	76
Article 17.1	Communication	76
Article 17.2	Signalétique	77



Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
 - o A –Présentation du projet ;
 - o B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
 - o C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
 - o D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration de la CA de Saint-Quentin numéro 306 cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le comité d'engagement du 17 décembre 2020.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

LES DÉFINITIONS

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme** », ou « **programme urbain** », est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.
- L' « **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Le « **maître d'ouvrage** » est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les « **concours financiers** » de l'ANRU, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.
- Le « **projet d'innovation** » désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain mis en œuvre dans le NPNRU ou faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Ville Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI). Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.
- Le « **projet d'agriculture urbaine** » désigne les opérations retenues au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020, mobilisant des financements du PIA, de la Caisse des Dépôts et des Consignations, de l'ADEME et/ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan France Relance). Cet appel à projets vise à accompagner des projets portant sur la thématique de l'agriculture urbaine, avec une visée prioritairement productive et marchande ciblant des quartiers d'intérêt national ou régional du NPNRU et portés par des collectivités menant des projets dans le cadre du NPNRU ou tout autre opérateur, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité.
- « **Partie prenante** » : partie envers laquelle la présente convention fait naître des droits et des obligations. La signature de la présente convention et de ses éventuels avenants par les parties prenantes est nécessaire pour faire de la présente convention la loi des parties.
- « **Partenaire associé** » : signataire de la convention initiale et de ses éventuels avenants sans que la convention fasse naître de droits ou obligations à l'égard de ces derniers. Le défaut de signature d'un partenaire associé ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.



TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

- Le quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
 - o *Le quartier Europe, QP 002 001, Saint-Quentin, Aisne*

- Les quartiers d'intérêt régional, identifiés dans l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
 - o *Le quartier du Vermandois, QP 002 004, Saint-Quentin, Aisne*

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.



TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Le contexte général à l'échelle de l'agglomération

La nouvelle géographie prioritaire, découlant de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale du 21 février 2014, a désigné deux quartiers prioritaires pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : un quartier d'intérêt national, il s'agit du quartier « Europe » et un autre quartier d'intérêt régional « Vermandois », tous deux situés à Saint-Quentin.

Ces deux quartiers ont déjà bénéficié d'un important programme de rénovation urbaine financé par l'ANRU depuis 2007. Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine va permettre d'achever les améliorations apportées au cadre de vie quotidien.

Le Contrat de Ville, signé le 29 juin 2015, s'inscrit dans la continuité des différents dispositifs de la politique de la ville et des contrats urbains de cohésion sociale, menés depuis plus de 10 ans, par la ville de Saint-Quentin. Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche globale et participative, s'appuyant sur une étroite collaboration entre partenaires et acteurs du territoire.

La Communauté d'agglomération a renforcé globalement son soutien aux territoires les plus en difficulté afin de diminuer les inégalités territoriales avec l'appui de politiques publiques : Programme de Rénovation Urbaine, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Plan Local pour L'Insertion et l'Emploi, Programme de Réussite Educative, Charte de Gestion Urbaine de Proximité, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, PNRQAD...

Par ce Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la Communauté d'agglomération entend poursuivre l'action menée.

Le protocole de préfiguration, signé le 10 juillet 2017, a permis sur une période de 24 mois, de réaliser les études nécessaires à l'établissement de ce projet de renouvellement urbain. Une synthèse de la phase protocole est présentée en annexe A.

Le contexte général à l'échelle des quartiers concernés

Situé stratégiquement en entrée nord-est de la ville de Saint-Quentin, le quartier Europe comprend 6 059 habitants, soit 11 % de la population de Saint-Quentin.

Situé en entrée nord-ouest de Saint-Quentin, le quartier du Vermandois comprend 1 200 habitants soit 1,5 % de la population de Saint-Quentin.

Population

Sur le quartier Europe, le revenu médian des ménages est de 8 800 € soit 52,5% du revenu médian à l'échelle de l'agglomération (sur la commune de Saint-Quentin, il est de 15 336 €).

Sur le quartier du Vermandois, le revenu médian est quant à lui de 7 100 € soit 42,4% du revenu médian à l'échelle de l'agglomération.

Les habitants sont plus jeunes sur le quartier du Vermandois et le taux de chômage y est plus important que sur le quartier Europe.

Habitat Social

Les logements sont majoritairement des propriétés occupantes sur le territoire intercommunal, mais le logement social représente 22 % du parc, avec 7 890 logements, dont :

- 85 % se situent au sein de la ville de Saint-Quentin ;



- 50 % dans les quatre Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville : Vermandois, Europe, Faubourg d'Isle et Neuville.

Sur le quartier Europe il y a 88 % de logements sociaux et sur le Vermandois 98,5%.

Le parc social est de meilleure qualité que le parc privé. Il est ancien : 49 % du parc date d'avant 1975.

Polarité et zone d'emplois

La ville de Saint-Quentin constitue un bassin d'emploi important (avec 24 000 actifs qui y travaillent) et le territoire intercommunal offre un potentiel économique non négligeable. En effet, au sein du bassin d'emploi, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dispose de plus d'emplois que d'actifs résidents.

Le quartier Europe est situé à proximité d'équipements médicaux et commerciaux structurants. En effet, il est situé près de la zone commerciale Le Salicamp. Les commerces sont répartis à deux endroits précis : le centre commercial (18 locaux gérés par une SCI) et l'entrée de ville Nord-Est qui intègre deux linéaires commerciaux. Le centre commercial se caractérise par son rayonnement de proximité, il est dynamique et possède plusieurs commerces dont le rayonnement dépasse même celui du quartier.

Trois grandes zones d'activités structurent la partie Ouest et Nord du quartier du Vermandois : la ZAC la Vallée (la plus ancienne), le parc d'activités du Bois de la Chocque et le parc des Autoroutes. Elles se caractérisent par leur mono-fonctionnalité économique (tertiaire et commerciale).

Historique du territoire sur le renouvellement urbain

Les immeubles sur le quartier Europe se sont construits entre 1963 et 1974.

Le Programme de Rénovation Urbaine, porté depuis 2007, a initié un changement d'image du quartier par la suppression d'immeubles dégradés (4 immeubles pour un total de 352 logements), par la réhabilitation et la résidentialisation de près de 400 logements et par la création de nouveaux équipements sportifs et de loisirs de plein air et par la recomposition urbaine et paysagère du nord du quartier.

Il existe désormais une différence visible entre les immeubles traités dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et les autres immeubles du quartier.

Le quartier du Vermandois est composé de deux entités urbaines et sociales contrastées, séparées : la cité de Vermand, quartier mono fonctionnel à vocation sociale, créé dans les années 1960 et le secteur Saint-Jean-Fayet, quartier ancien de faubourg, développé entre le 19^{ème} et le 20^{ème} siècle.

La cité de Vermand connaît un positionnement en Zone Franche Urbaine et à proximité de zones d'activités.

La cité de Vermand, au travers de divers programmes d'intervention publique depuis 2000, bénéficie d'un suivi permanent pour l'amélioration du parc de logements, dont le dernier est le Programme de Rénovation Urbaine.

Des aménagements urbains conséquents, engagés depuis 2013, ont déjà permis une amélioration notable du fonctionnement urbain de la cité de Vermand et de son cadre de vie, appréciée par les habitants, ainsi qu'un regain d'attractivité locative.

Le plan de référence du quartier du Vermandois, validé par l'ANRU le 3 juillet 2013, prévoit une stratégie de renouvellement urbain du quartier à court et moyen terme. Ce dernier a été modifié pour le présent programme afin de prendre en compte l'évolution de l'attractivité du quartier, les facteurs externes (le maintien d'un niveau haut de demandes d'attribution dans le logement social) et la stratégie patrimoniale et financière proposée par Partenord Habitat sur le territoire saint-quentinois à l'horizon des dix prochaines années, à la suite de la fusion-absorption avec Habitat Saint-Quentinois.

Ainsi, la démolition des 80 logements prévue dans le premier PRU est finalement remise en cause. En effet, ce volume de démolitions, ciblé sur un seul immeuble, pourrait provoquer un déséquilibre de peuplement



social au sein du quartier. Il a ainsi été acté que la diminution du nombre de logements locatif sociaux se fera au moyen de la vente HLM.

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 La vocation du ou des quartier(s) et les orientations stratégiques prioritaires du projet en cohérence avec le contrat de ville

L'ambition pour le quartier Europe à horizon 10-15 ans est de devenir un quartier plus dynamique et plurifonctionnel à l'échelle de la ville et plus globalement à celle de l'agglomération.

Concernant la thématique de l'habitat, les orientations stratégiques du volet urbain du contrat de Ville visent à poursuivre le renouvellement urbain dans les secteurs du quartier Europe connaissant d'importants dysfonctionnements urbains.

La volonté de conforter la centralité existante du quartier est une orientation forte du futur programme.

Ces orientations stratégiques seront les leviers d'actions privilégiés pour changer l'image du cœur de quartier et pour résoudre les dysfonctionnements urbains identifiés aujourd'hui. La résolution de ces dysfonctionnements dans ce secteur résidentiel dense permettra de créer des conditions d'accès facilité et plus sécurisé pour les piétons vers les transports en commun, les équipements publics de proximité et le centre commercial.

Le quartier du Vermandois a vocation à redevenir un quartier d'habitat attractif, et ouvert sur la ville.

Au travers de la mise en œuvre de chaque projet social et urbain, l'équilibre de l'occupation sociale à l'échelle de l'agglomération envisagera : la reconquête des friches industrielles et urbaines identifiées, un accompagnement exemplaire du relogement et des parcours résidentiels des habitants concernés, en cohérence avec les orientations qui seront définies en Conférence intercommunale du logement (CIL).

Pour la thématique de la gestion urbaine de proximité et de l'amélioration du cadre de vie des habitants, les objectifs opérationnels viseront à améliorer l'attractivité des quartiers et pérenniser les investissements réalisés.

Le Nouveau programme de renouvellement urbain sera également l'occasion de réinterroger la pertinence de l'action de proximité dans les quartiers afin qu'elle réponde au mieux aux demandes et besoins d'accompagnement des habitants. A travers cet objectif, il sera notamment promu le renforcement du rôle des équipements publics de proximité et au premier chef des centres sociaux, ainsi que l'accompagnement et la professionnalisation des associations.

Dans le champ du développement économique, l'intégration des quartiers prioritaires à la logique de développement économique de l'agglomération sera au cœur des actions qui seront menées au quartier Europe. Elle sera l'occasion d'une étroite collaboration entre la Ville de Saint-Quentin, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aisne :

- Confortement et qualification des fonctions des commerces et des services de proximité ;
- Pérennisation de l'attractivité des centres commerciaux existants ;
- Accompagnement à la mutation de linéaires commerciaux obsolètes ;
- Favoriser l'insertion économique et professionnelle des jeunes par la reconduite du dispositif d'insertion par l'emploi ;
- ...

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

A partir des enjeux posés dans le protocole de préfiguration, six objectifs ont été définis pour le quartier Europe :

Objectif 1 : Désenclaver le quartier et mieux le relier au territoire

- Remodeler les entrées Ouest, Sud et Est afin de mieux connecter le quartier au reste de la ville, en résorbant leur caractère routier

Le quartier est longé par deux voies structurantes du secteur Nord-Est de la ville (la rue Pompidou et la rue Alexandre Ribot), mais il n'est relié à chacune de ces voies qu'en un point où se concentrent tous les échanges.

En outre, les points de communication sont aménagés comme des carrefours exclusivement routiers ce qui ne favorise nullement les modes de déplacement doux. Remodeler ces entrées doit permettre de faciliter les déplacements doux.

- Ouvrir le quartier sur la ville en renforçant l'attractivité du centre commercial et du marché de plein vent

Pour le centre commercial, l'enjeu va être de maintenir la diversité des commerces et services de proximité mais également de faciliter l'arrivée de nouveaux commerçants. Pour se faire, il faut animer, faire vivre le centre commercial, et dynamiser les activités existantes. Un plan d'actions pluriannuel global et partenarial doit être mis en place en faveur de la redynamisation du centre commercial en passant par un projet de rénovation qui associe l'ensemble des commerçants. Il conviendra également d'accompagner les mutations à venir par différentes mesures d'accompagnement des commerçants.

- Améliorer l'accès aux équipements, pour les usages du quartier mais aussi pour les habitants des quartiers et villages environnants

Les conditions d'accès aux équipements scolaires, sportifs et culturels doivent être améliorées. En effet, les 3 lycées et le collège drainent une population qui va bien au-delà du quartier et il en va de même pour les 3 écoles regroupant maternelle et école élémentaire.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité au futur pôle sportif qui sera implanté en limite nord du quartier.

- Créer des liens nouveaux avec l'ensemble du système urbain, notamment par le biais de déplacements doux

Il faut arriver à développer de nouveaux liens physiques connectant le quartier au reste de la ville, notamment par le biais des déplacements doux.

- Accueillir une population nouvelle diversifiant l'éventail des catégories sociales habitant le quartier
Cet accueil d'une nouvelle population est à envisager soit dans des logements rénovés soit dans des logements nouveaux, élargissant l'éventail des catégories sociales habitant le quartier, soit dans les copropriétés existantes.



Objectif 2 : Redonner de l'urbanité au quartier par une intervention forte sur la trame viaire et une dédensification des secteurs présentant le plus de dysfonctionnements urbains

- Réduire le caractère routier des grandes voies qui irriguent le quartier afin de leur conférer une urbanité en accord avec la vocation résidentielle du quartier

De grandes voies traversent le quartier, on observe alors de grandes surfaces au sol minéralisées.

L'intervention portera également sur les grands carrefours, notamment des entrées Ouest et Est, et des giratoires internes au quartier dont le surdimensionnement allonge et insécurise les cheminements doux.

- Donner à ces voies un dimensionnement en adéquation avec le trafic réel qu'elles supportent (le trafic de transit étant supprimé par le retraitement des carrefours d'entrée)

Les largeurs de chaussée sont beaucoup trop importantes en regard du trafic qu'elles écoulent. Le remodelage de la voie doit permettre une meilleure répartition de l'espace en vue d'une pacification du mouvement des véhicules motorisés.

- Profiter de cette réduction pour donner plus d'espace aux pistes cyclables, aux cheminements piétonniers et à la végétation

Un rééquilibrage des usages doit donner plus de place aux piétons et aux cycles. Cette nouvelle répartition pourra également s'accompagner d'un accroissement de l'espace voué à la végétation, au sol et en volume (alignement d'arbres).

- Clarifier le fonctionnement des voies qui se confondent avec les aires de stationnement

De nombreuses voies de circulation internes ont un fonctionnement ambigu (notamment la rue Hertz) : elles jouent à la fois le rôle de voie de circulation, de voie de distribution des parkings et de voie de dépose minute pour le lycée Condorcet, ce qui constitue un facteur d'insécurité (pas de traversée piétonne dans les parkings, par exemple) et crée un manque de lisibilité.

- Donner plus de confort et de sécurité à l'accès aux équipements

Les accès aux équipements sont, en l'état actuel et en regard des milliers d'élèves qui les empruntent, fortement indigents, voire dangereux (lycée Condorcet) ou peu lisibles (collège Montaigne, écoles Schuman, Pierre Laroche, Paul Bert, les deux lycées professionnels...).

- Adopter un style contemporain au traitement paysager et architectural des espaces publics créés avec le même degré d'exigence que dans le reste de la ville

Les espaces remodelés devront acquérir le statut d'espace public noble au design contemporain rompant avec le style usé des années 60 (à l'image des espaces requalifiés ailleurs dans la ville, parvis de la gare par exemple). En matière d'éclairage, le système des hauts candélabres routiers sera remplacé par un dispositif plus urbain, soucieux des déplacements doux.

Objectif 3 : Offrir au quartier une centralité urbaine effective

- Faire exister un espace identifiant la centralité du quartier, valorisant la vie collective, permettant l'organisation d'événements

Le quartier ne dispose d'aucun espace de représentation pour la tenue de rassemblements et l'organisation d'événements ponctuant la vie collective, malgré la présence d'un centre social municipal dynamique, largement apprécié par la population.

- Associer cet espace à l'activité du centre commercial afin qu'il vive au quotidien

La constitution d'un nouvel espace de représentation et d'animation de la vie collective, telle une place du marché, pourrait être de nature à renforcer l'attrait du centre commercial le bordant.

- Créer les conditions pour qu'en retour le centre commercial profite de la présence de cet espace (meilleure perception, animation...)

Sur le centre commercial proprement dit, une rénovation architecturale est prévue ainsi qu'une amélioration de la propreté. Des mesures seront prises également pour plus d'animation, maintenir la diversité des commerces et traiter la vacance.



La création d'une place du marché servirait également de nouveau parvis pour les commerces.

- Prendre en compte les besoins en stationnement des marchands forains

Il semble nécessaire de réorganiser l'espace tout en maintenant des conditions de stationnement qui soient attractives pour les clients du centre commercial et du marché tout en améliorant également le stationnement des commerçants.

- Rendre plus attractif le cœur du quartier par la création d'espaces verts

La création d'une véritable place verte en cœur de quartier pourrait en être une réponse, mais également la création d'un jardin partagé pour les logements intergénérationnels, un jardin pour la crèche et un autre pour le centre social.

Objectif 4 : Agir pour faire du quartier Europe le premier quartier résilient à l'échelle de la ville et de l'agglomération

- Lancer un programme d'isolation de tous les bâtiments de logements insuffisamment isolés

L'isolation des bâtiments de logement est le complément logique de la construction du réseau de chaleur. Ainsi, pour bon nombre de bâtiments à l'architecture datée, une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) apparaît donc comme une nécessité.

Un vaste programme d'isolation des bâtiments de logements serait donc à entreprendre qui pourrait être couplé avec le retraitement des façades améliorant l'habitabilité des logements et modifiant l'architecture quelque peu datée des constructions.

- Renforcer la présence du végétal pour limiter le phénomène des « îlots de chaleur »

La réduction d'emprise des chaussées des grandes voies irriguant le quartier dégagerait de l'espace pour planter de nouveaux alignements d'arbres et renforcer la trame verte.

Le retraitement des grands parkings pourrait s'accompagner de l'apport de plantations et de la prise en compte du développement à venir de la voiture à énergie électrique.

- Diversifier la palette végétale pour favoriser la biodiversité

Les espaces libres, actuellement engazonnés, pourraient se revêtir d'une végétalisation moins exigeante en entretien (moins de tontes et d'arrosage) et plus favorable à l'enrichissement de la biodiversité : élargissement de la palette des végétaux cultivés (couvre-sols, arbustes), offrant de meilleures conditions d'accueil pour la vie animale (petits mammifères, insectes, oiseaux...).

- Déployer l'agriculture urbaine sur les espaces libres actuellement non affectés à un usage spécifique

Certains espaces libres dans le quartier pourraient être propices au développement de l'agriculture urbaine. Les espaces vides pourraient en effet être aisément végétalisés. Les friches laissées sans usage depuis le premier PRU et celles temporaires générées par les travaux et démolitions du prochain programme pourraient également être des espaces propices à l'aménagement de zones de culture ou d'élevage.

- Développer les modes de déplacement doux

Les modes de déplacement doux (piétons, cycles) sont peu déployés à l'échelle du quartier. Ils seront à développer en lien avec les interventions sur les espaces publics à l'échelle du quartier.

Objectif 5 : Renouveler l'offre en logements

- Prendre les mesures, en concertation avec les deux bailleurs, pour éviter la « spécialisation » de leur parc, pour faciliter les parcours résidentiels, pour diversifier l'offre, pour améliorer le confort des logements



Des mesures doivent être prises pour faciliter les parcours résidentiels : maintenir voire accroître la diversité typologique...

Il faut parvenir à diversifier l'offre sur le quartier Europe. Pour se faire, plusieurs possibilités : collectifs/individuels/intermédiaires, locatifs privés/en accession/parc social locatif innovant, accession sociale/vente HLM, réhabilitation de certains logements par un remodelage interne pour en modifier la typologie...

Par ailleurs, si le parc de logements des deux bailleurs est globalement considéré comme normalement habitable, les habitants n'en manifestent pas moins le désir d'accéder à plus de confort (en termes d'isolation thermique et acoustique, notamment). La réhabilitation lourde peut être envisagée sous plusieurs angles : amélioration phonique, mise aux normes de l'électricité, création de balcons, en parallèle de l'isolation thermique.

Il serait bon également de généraliser le tri des déchets et la collecte enterrée pour le confort de tous (sur le modèle de la résidence d'Alembert, réalisé lors du premier PRU).

- Anticiper le vieillissement de la population résidente

Des mesures doivent être prises pour répondre au vieillissement de la population : adaptation des logements, services, déplacements doux.

- Créer les conditions pour faciliter l'accès au logement des jeunes ménages

Il faut faciliter l'accès des jeunes ménages mais également leur maintien.

- Promouvoir des mesures spécifiques préventives en direction du parc privé pour enrayer l'effondrement du marché

La baisse très sensible du coût des transactions fait pressentir une veille à mettre en place sur ce parc avec éventuellement un dispositif d'accompagnement à prévoir. En termes de mesures à prendre, il faudrait entamer une réflexion sur la baisse de la taxe foncière, recentrer de manière pertinente la vente HLM...

Objectif 6 : Mettre en valeur l'attractivité du quartier grâce à de nouveaux équipements publics et par la qualité du service rendu à ses habitants et à ses usagers

- La création d'un nouveau pôle sportif au sein du quartier

La création d'un pôle sportif gymnastique / tennis de table dans ce quartier contribuera à l'amélioration de son image auprès des Saint-Quentinois et à l'ouverture de ses habitants, au travers de pratiques porteuses de valeurs positives, permettant le dépassement de soi et vecteurs d'intégration sociale.

Au travers de ce projet, la Ville entend amplifier la mise en œuvre d'un programme de développement de la pratique sportive au bénéfice des habitants du quartier.

- L'extension du centre social en cœur du quartier

La Ville de Saint-Quentin souhaite conforter le centre social dans son rôle premier de structure de proximité au service des habitants, pour la cohésion sociale du quartier et l'épanouissement individuel et collectif de ses habitants.

Conscient également des difficultés à répondre aux besoins des habitants en matière de salle de proximité sur le quartier Europe, la Ville souhaite étendre le centre social actuellement existant, en plein cœur de quartier, afin de pouvoir y envisager toutes les activités faisant défaut par manque de place.

- Améliorer l'accessibilité aux établissements scolaires du quartier

La Ville gère trois écoles dans le quartier, la Région Haut-de-France trois lycées professionnels. Un collège, géré par le Conseil Départemental, est également présent dans le quartier. Le projet urbain propose des interventions spécifiques (décrites plus avant) visant à améliorer et à sécuriser l'accessibilité des établissements.



A partir des enjeux posés dans le protocole de préfiguration, trois objectifs ont été définis pour le quartier du Vermandois :

Objectif 1 : Favoriser la mixité sociale par la diversification des statuts d'occupation des logements

Le bailleur Partenord Habitat a engagé entre 2018 et 2019 la réhabilitation des 63 maisons individuelles de son parc au sein de la cité de Vermand, afin d'améliorer le confort des locataires.

La réhabilitation de ces maisons individuelles ouvre aujourd'hui la perspective à moyen terme d'une part de vente HLM, outil en faveur de la diversification de statuts pour les ménages du quartier. Ce programme permettra ainsi d'apporter une certaine mixité sociale.

Objectif 2 : Mettre en valeur l'attractivité du quartier par l'amélioration du service rendu à ses habitants et à ses usagers

- Améliorer les conditions de vie des habitants

Pour les locataires, un des aspects à améliorer est l'adaptation des logements au vieillissement ainsi que l'accessibilité des immeubles. Cependant, le développement de l'accessibilité se heurte à une problématique technique pour chaque bâtiment. En effet, des marches sont présentes devant chaque bâtiment avant même de pouvoir accéder à l'entrée principale de chaque immeuble.

Il est prévu une mise en accessibilité partielle du 2-4-6-8 rue Boieldieu en implantant un ascenseur extérieur devant l'entrée 6, ainsi que sur l'entrée 10 du 10-12-14-16 rue Boieldieu.

- Favoriser la résidentialisation

Un effort particulier sera engagé pour la poursuite des actions de résidentialisation visant à améliorer le fonctionnement des immeubles et le niveau de service apporté aux locataires (traitement des pieds d'immeuble, traitement des espaces communs...) et pour le cadre de vie (amélioration du stationnement résidentiel par exemple).

La résidentialisation du périmètre compris entre la rue Boieldieu et l'allée Louis Braille est prévue. La rue Boieldieu est en effet la seule à ne pas avoir été requalifiée et sa nécessaire requalification prendrait alors tout son sens par le biais de cette résidentialisation. Cette dernière va permettre la création d'une nouvelle centralité pour le quartier, en lien avec l'école et le centre social. L'îlot Boieldieu est celui qui présente le plus de dysfonctionnements actuellement.

- Favoriser le développement des activités du centre social

La présence du centre social est un véritable atout, rendant le quartier vivant et maintenant le lien social entre générations. La pertinence d'une transformation du logement du gardien de l'école maternelle Maria Montessori en espace d'accueil d'activités complémentaires pour le centre social en est confirmée.

Objectif 3 : Acheter les interventions sur les espaces extérieurs afin de renforcer la sécurité des habitants et le désenclavement du quartier

- Acheter les travaux de requalification des voiries et des espaces extérieurs de la cité de Vermand
Les rues Boieldieu et Louis Braille sont directement concernées. Elles seront aménagées en zone 30 km/h, comme pour les autres voiries de la cité. Les trottoirs seront agrandis, les espaces de stationnement délimités. De nouvelles places de stationnements seront créées sur des espaces dédiés à la sortie de la rue Jean Zay et à l'arrière de l'immeuble du 2-4-6-8 rue Boieldieu.

Une partie de la rue Boieldieu sera rendue aux piétons et fera l'objet d'un traitement qualitatif et paysager sous la forme d'une place publique. Cette place sera agrémentée de mobiliers urbains et jeux d'enfants.

- Acheter les interventions sur les espaces publics extérieurs par le biais de liaisons douces et sentes piétonnes afin de favoriser le déplacement des habitants et le désenclavement du quartier

Les aménagements en liaison douce du quartier doivent être repensés et mis en valeur. Certaines liaisons douces sont déjà existantes mais non suffisamment valorisées. Les liaisons douces doivent être un véritable atout supplémentaire pour les habitants et ce, également afin de privilégier le désenclavement du quartier.



Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou d'agriculture urbaine

Un projet d'agriculture urbaine accompagne les intentions du projet depuis le début des études et ce, afin de prendre en compte le développement durable au cœur du quartier et se fixer des objectifs prioritaires liés à la nature en ville et au respect de l'environnement.

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

La Ville de Saint-Quentin met en place une stratégie municipale volontariste à destination de la jeunesse du territoire. En effet, l'enfance et la jeunesse sont des axes majeurs portés par la politique de la Ville.

Le dispositif de réussite éducative est développé sur les quartiers Europe et du Vermandois. Il a pour but la prise en charge individualisée d'enfants de 2 à 16 ans en « fragilité » repérés là-plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer. Chaque enfant est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de soutien, regroupant l'Education Nationale, les services sociaux du Département, des référents santé, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations de prévention et les services de la Ville.

Ainsi, des parcours individualisés sont mis en place ainsi que des clubs coups de pouce.

L'un des enjeux du NPNRU sera le maintien, la fidélisation des familles sur le quartier afin notamment de préserver les établissements, maternelles et élémentaires du quartier.

La Ville s'est également engagée dans **le programme Cités Éducatives** le 24 juin 2019 pour le quartier Europe et une partie du quartier du Vermandois. Il s'agit alors de déployer de manière coordonnée davantage de moyens humains et financiers publics. Un renforcement de coordination territoriale est ainsi à opérer avec le renouvellement urbain entre autres, mais aussi les solidarités et la stratégie pauvreté, emploi, formation professionnelle, sécurité...

Ce dispositif regroupe : le collège, les 3 écoles, les 3 lycées et le Greta du quartier Europe ainsi que 2 écoles du quartier du Vermandois.

Le NPRU devra veiller à ce qu'un maximum de familles puisse disposer de ce dispositif notamment sur le quartier Europe.

Ainsi, les cités éducatives constituent, dans leur périmètre, les piliers du volet éducatif des contrats de ville.

En partenariat avec l'Etat, la Ville a pour ambition de multiplier les expérimentations permettant d'apporter les conditions de réussite à la jeunesse dans les quartiers prioritaires.



Saint-Quentin 2050

La Ville de Saint-Quentin a lancé fin 2017 une mission d'accompagnement à une démarche de prospective urbaine et de définition d'une stratégie de développement du cœur de ville à un horizon 15-30 ans (2030-2050).

La mission visait également à fixer les axes d'interventions prioritaires qui constitueront les politiques publiques de demain Saint-Quentin.

Grâce à cette démarche, la Ville a disposé d'éléments lui permettant d'élaborer une vision de l'avenir de Saint-Quentin demain et de son développement sur le moyen long terme.

Saint-Quentin, une ville qui respire : La Ville souhaite encourager la diversité des modes de transport à travers des aménagements de qualité, en lien avec l'évolution des modes de vie.

Saint-Quentin, une ville solidaire et citoyenne : Les habitants veulent un renforcement des liens humains dans un esprit d'intégration, de respect et d'équité.

Saint-Quentin, une ville attractive et innovante : La Ville entend faire de l'accessibilité tant physique que numérique un enjeu décisif pour son avenir : l'optimisation des réseaux de transports collectifs est prioritaire pour la Ville.

Saint-Quentin, une ville harmonieuse : Cette orientation concerne les défis liés à l'habitat et l'ambition de faire de Saint-Quentin une cité durable et équilibrée au sein de ses différents quartiers. La Ville se doit de penser ou de repenser ses espaces, ses constructions et ses équipements pour s'inscrire dans un avenir qui inclut toutes et tous dans un espace urbain qui donne envie d'y travailler et d'y vivre. La Ville organise l'équipement des quartiers en répartissant les équipements locaux en fonction des besoins de la population (écoles, commerces, équipements de quartier, bureaux, médecins...). La Ville veut enfin s'engager dans une démarche de mixité fonctionnelle en proposant des activités et des services de proximité qui favoriseront le lien social, l'intégration à la sphère territoriale et le développement économique.

Le NPRU de Saint-Quentin devra prendre en compte ces axes d'intervention prioritaires pour lesquels les Saint-Quentinois se sont exprimé et prononcé pour le développement de leur ville à moyen et long terme.

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

Sans objet.

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maîtres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.



Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

QUARTIER EUROPE

- **Le désenclavement du quartier**

La requalification de l'entrée Ouest

Plusieurs opérations à réaliser :

- Le redimensionnement du carrefour Pompidou/Schuman afin de lui donner un caractère urbain ;
- La création d'un parvis arboré avec du stationnement pour les commerces sur la rue Pompidou ;
- L'ouverture de l'îlot Marconi Calmette en démolissant le bâtiment courbe de 32 logements ;
- La dédensification et la pacification de l'îlot en démolissant le bâtiment le plus haut et le plus imposant de 111 logements ;
- La création d'une interface qualitative de l'îlot sur la rue Pompidou en permettant une transparence qui ouvre visuellement l'intérieur de cet îlot ;
- Une connexion de la rue Hertz avec le maillage urbain.

A cette requalification de l'entrée Ouest sera associée dans un second temps le retraitement de l'accès au lycée Condorcet, étroitement lié au réaménagement de la rue Hertz et de la rue Joliot Curie.

Le remodelage de l'entrée Est

Cette entrée Est est fortement conditionnée par l'accès au lycée Colard Noël. Cela implique :

- L'aménagement de l'espace d'entrée du lycée par la sécurisation des abords de l'équipement scolaire et par la création d'un parvis ;
- La suppression du contournement de bus devant le lycée ;
- L'augmentation de places de stationnement à proximité de l'établissement scolaire.

- **Le renforcement de la centralité**

La recomposition de l'espace central nécessite plusieurs opérations :

- La démolition totale de la résidence Ile de France, composée de 198 logements ;
- La création de cheminements plus aisés et plus sécurisés entre l'école Laroche et le centre commercial ;
- La création d'une place du marché, lieu représentatif d'une centralité capable d'accueillir des événements et constituant un véritable parvis pour les commerces ;
- La création d'une place verte ;
- La création d'espaces dédiés et délimités pour les activités de plein air du centre social ;
- La création de logements adaptés pour les personnes âgées, avec jardins partagés ;
- L'extension du centre social municipal et la mise en place d'un espace dédié aux activités de loisirs de plein air du centre social ;
- L'organisation du stationnement des marchands forains sans obérer l'accessibilité au centre commercial ;
- L'amélioration de l'environnement du centre commercial afin d'améliorer sa perception et son attractivité.

- **La requalification des espaces publics**

Les voies de niveau 1

Elles assurent la desserte de l'ensemble du quartier Europe (ce sont d'ailleurs les voies les plus surdimensionnées). Il faudra réaliser les opérations suivantes :



- La réduction de la chaussée affectée au trafic des véhicules motorisés à une seule voie par sens de circulation ;
- La création d'arrêts de bus sur la chaussée pour éviter les surlargeurs au droit des passages piétonniers et les dépassements dangereux des bus à l'arrêt ;
- La création de pistes ou bandes cyclables ;
- L'élargissement et plantations végétales des trottoirs ;
- La suppression du stationnement en épi ou latéral lorsqu'il entre en conflit avec les pistes et bandes cyclables ;
- Le remodelage de l'espace circulaire dans l'emprise des voies actuelles de manière à ne pas empiéter sur les espaces en pied d'immeubles.

Les rues qui seront traitées dans le cadre du programme urbain : avenue Robert Schuman (de l'entrée Ouest au centre commercial Europe), rue Joliot-Curie, rue Geoffroy Saint-Hilaire.

Les voies de niveau 2

Elles assurent la desserte d'un groupe d'îlots. Les opérations à réaliser sont :

- La distinction entre la voie de circulation et la voie de distribution du parking ;
- La réorganisation du stationnement pour assurer la compatibilité avec la circulation des voitures ;
- La création de plus d'espaces pour les piétons afin d'améliorer leur circulation et avoir des pieds d'immeubles moins austères.

Les rues qui seront traitées dans le cadre du programme urbain : rue Hertz, rue André Godin, rue Boileau.

- **L'amélioration de l'accès aux équipements publics existants**

Ecole primaire/maternelle Robert Schuman

- La végétalisation du passage entre les deux écoles ;
- Le report du stationnement des véhicules (enseignants et parents d'élèves) sur la rue Bertholet, à proximité immédiate.

Ecole primaire/maternelle Pierre Laroche

- La création de places de stationnement en bataille et en longitudinal au long des rues André Godin et Boileau pour la dépose des élèves vers l'école ;
- La plantation d'un alignement d'arbres ;
- La création d'un parvis minéral mais arboré de l'école primaire ;
- La facilitation de l'accès piéton vers l'accès de l'école maternelle ;
- La modification des passages piétons sur la rue André Godin ;
- La conservation des arbres existants de qualité.

Le collège Montaigne

- L'aménagement d'un parvis piétonnier devant l'entrée du collège. Ce parvis pourra également accueillir le quai de la station de bus, quelques bancs ainsi qu'un rack à vélos ;
- Le report de places de stationnement à proximité, en latéral sur la rue Boileau.

Le lycée Condorcet et son gymnase

- Le réaménagement de la rue Hertz en double sens ;
- La réduction de l'emprise de cette même voie ;
- La suppression du giratoire devant l'entrée du lycée ;
- La création d'un quai de dépose pour les bus scolaires ;



- La création d'un accès en site propre pour les deux-roues ;
- La création d'un parvis paysager devant le lycée ;
- La création d'une dépose-minute rue Joliot Curie ;
- La création d'un parvis piéton devant le gymnase.

La rue Joliot Curie

Cette rue est traitée en lien avec le retraitement de l'entrée du lycée Condorcet :

- Le passage de la circulation sur une voie unique à double sens ;
- L'élargissement des trottoirs ;
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle ;
- Le renforcement des plantations.

La création d'un nouvel accès au cimetière

Cela est rendu possible par le remodelage de l'avenue Schuman :

- La création d'un parvis à la pointe est de l'îlot Fournier ;
- La création d'un parking attenant à cette nouvelle entrée ;
- La création d'un petit équipement commercial (éventuellement un fleuriste).

- **Le renforcement de la présence d'équipements publics**

Afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité du quartier, est prévue l'implantation de deux nouveaux équipements publics structurants :

- La création d'un nouveau pôle sportif au sein du quartier ;
- L'extension du centre social municipal au cœur du quartier.

L'extension s'accompagnera de la requalification partielle du centre social existant afin qu'il y ait une continuité et une homogénéité esthétique.

- **Le développement de l'agriculture urbaine pour une ville résiliente**

La ville de St Quentin en partenariat avec Clésence, Partenord Habitat et l'association Hortibat, souhaitent développer un projet d'agriculture urbaine en plein cœur du quartier, dans un secteur prioritaire du projet, le secteur central.

Le projet se développera sur une parcelle de 4 000 m², parcelle laissée libre depuis le premier PRU, y a été démolie un foyer des jeunes travailleurs. Une convention de mise à disposition du foncier y est prévue : en effet, la Ville et Clésence sont tous deux propriétaires et vont mettre à disposition leur foncier au profit de l'association HORTIBAT.

Toutes les parties prenantes du quartier ont été rencontrées afin de bâtir le projet, à savoir : les écoles, le collège, les lycées, les associations présentes sur le quartier, le centre social...

Des thématiques de travail se dégagent autour de l'alimentation, de l'éducation ou encore de la parentalité.

- **Le renouvellement de l'offre en logements**

Opérations à réaliser dans le cadre du programme :

- Démolition de la résidence Ile de France, rue Gustave Eiffel (198 logements) ;
- Démolition d'un immeuble rue Marconi (111 logements) ;
- Démolition d'un immeuble rue André Calmette (32 logements) ;
- Réhabilitation de 21 immeubles (948 logements) ;
- Reconstitution de 25 logements locatifs sociaux intergénérationnels en secteur central ;
- Création de 24 logements en accession et conventionnés PLS et PLUS-PLAI, dans le cadre d'une opération globale de diversification de l'habitat, sur le site en friche de la rue Laplace.



QUARTIER DU VERMANDOIS

- **La diversité et la qualité de l'habitat**

Opérations à réaliser :

- La mise en vente de 63 maisons individuelles locatives sociales ;
- Dans le cadre de la résidentialisation des deux immeubles des 2 à 8 et 10 à 16 rue François-Adrien Boieldieu, l'implantation d'un ascenseur extérieur sur l'entrée 6 et sur l'entrée 10 afin de rendre 40 logements accessibles sur chacune de ces entrées, desservant de nouveaux accès aux logements par l'intermédiaire de coursives dont une partie sera privatisée, soit au total 80 logements rendus accessibles ;
- Le traitement des façades et un ravalement de tous les immeubles de l'îlot Boieldieu-Codos (rue François-Adrien Boieldieu et Paul Codos), soit 210 logements.

- **La mixité fonctionnelle**

Opérations à réaliser :

- La transformation du logement du gardien de l'école Maria Montessori en espace d'activités complémentaires pour le centre social ;
- La création d'un terrain spécifiquement dédié aux activités du centre social.

- **Le désenclavement du quartier**

Opération à réaliser : La valorisation de certaines liaisons douces déjà existantes situées au sein du Parc du Bois de la Chocque.

- **L'amélioration du cadre de vie par le biais de la résidentialisation**

Opérations à réaliser :

- Création d'une véritable place publique ;
- Réaffectation d'une partie de la rue Boieldieu en place publique avec suppression de la circulation routière ;
- Création d'une nouvelle circulation rue Louis Braille par l'arrière de l'immeuble résidentialisé 2 à 8 rue Boieldieu ;
- Traitement des abords et des halls des immeubles résidentialisés 2 à 8 rue Boieldieu et 10 à 16 rue Boieldieu ;
- Création de nouvelles aires de stationnement avec augmentation de la capacité de 15 places ;
- Création d'un parvis devant l'école maternelle Maria Montessori ;
- Création d'une aire de jeux ;
- Création d'un terrain spécifiquement dédié aux activités du centre social ;
- Création d'un parvis pour l'arrêt de bus ;
- Création d'aménagements permettant une giration suffisante pour le bus ;
- Rénovation de l'éclairage public ;
- Mise en place de la collecte enterrée.

Article 4.2 La description de la composition urbaine

QUARTIER EUROPE

- **Les voies structurantes prioritaires du quartier**

Le programme de requalification consiste :

- À remodeler le carrefour ouest de manière à faciliter et sécuriser son franchissement par les piétons et les cycles, sans que la réduction d'emprise de la chaussée pénalise la circulation des véhicules motorisés ;
- En section courante : redistribuer l'espace existant afin de rééquilibrer les fonctions de déplacement, motorisées et non motorisées.

- **Le désenclavement de l'îlot résidentiel Marconi-Calmette**

Le programme prévoit de :

- Prolonger la rue Hertz jusqu'à la rue Pompidou ;
- Démolir l'immeuble fermant l'îlot à l'ouest ;
- Démolir l'immeuble central sur la rue Hertz ;
- Créer un parking résidentiel arboré à sa place pour accueillir toutes les places de stationnement de l'îlot ;
- Créer des voies-pompiers paysagères et piétonnes au long des bâtiment conservés ;
- Aménager les espaces verts de l'îlot avec des strates végétales arbustives et basses.

- **La centralité**

Le programme prévoit de :

- Restructurer le cœur d'îlot
- Construire des logements intergénérationnels au long de la rue Godin ;
- Créer des liaisons piétonnes entre le parvis de l'école Laroche et l'avenue Schuman et entre la rue Hertz et l'avenue Schuman ;
- Construire une extension du centre social ;
- Intégrer le centre social et la crèche dans un nouveau cœur d'îlot vert ;
- Créer du stationnement arboré pour le centre social ;
- Créer du stationnement arboré en proximité immédiate des nouveaux logements (convention entre le bailleur et la Ville) ;
- Changer l'image du cœur d'îlot par la création d'une place verte au long de l'avenue (gestion des eaux de pluie, espace multi-usages, événements...).

- **Les équipements scolaires**

Pour chacun des équipements scolaires concernés, l'intention est de faciliter et sécuriser leur accès en particulier par les cheminements piétonniers.

- **Le pôle sportif**

Le programme prévoit de :

- Construire un nouvel équipement selon le programme défini par la Ville ;
- Aménager les aires de stationnement nécessaires au fonctionnement de l'équipement (accueil de grandes manifestations notamment).



- **L'agriculture urbaine**

L'intention générale est de permettre à des activités agricoles associant les habitants de s'implanter dans le quartier.

Le projet prévoit :

- Neuf jardins pédagogiques (aromatique et médicinal, nectarifère, mellifère, des senteurs, de petits fruits, de fruitiers nains, de fougères, de haies bocagères et de massifs) ;
- Une zone d'accueil ;
- Une zone de culture pleine terre ;
- Une zone d'espace détente ;
- Une zone d'espace vente ;
- Une zone d'économie circulaire ;
- Une zone de formation.

- **Les réhabilitations de logements existants**

Le projet prévoit un nombre conséquent de réhabilitations puisqu'elles concernent 21 immeubles représentant 948 logements sociaux.

- **Les constructions neuves**

Elles sont identifiées sur 2 sites pré-identifiés :

- Secteur Laplace, en frange orientale du quartier, pour une opération de diversification de l'habitat : construction de 24 logements individuels avec parcelles privées (Partenord Habitat), 8 en accession, 8 PLUS-PLAI et 8 PLS ;
- En plein cœur du quartier, sur une partie de l'emprise libérée par la démolition de la résidence Ile de France, pour une opération de reconstitution partielle sur site : construction de 25 logements en résidence intergénérationnelle (Clésence).

LE QUARTIER DU VERMANDOIS

- **Le désenclavement**

Le programme prévoit de valoriser les liaisons douces déjà existantes au sein du quartier mais insuffisamment utilisées.

- **La centralité**

Le programme prévoit de :

- Créer une place publique au cœur de l'îlot Boieldieu ;
- Créer une section piétonnière devant le 2 à 8 rue Boieldieu ;
- Créer une estrade avec mobilier urbain et aire de jeux derrière l'école Maria Montessori ;
- Délimiter un terrain extérieur pour le centre social d'une superficie de 800m² ;
- Créer une zone de circulation routière 30 km/h autour de l'îlot ;
- Créer une nouvelle aire de stationnement de 16 places rue Jean Zay ;



- Augmenter la capacité de stationnement derrière l'immeuble 2 à 8 rue Boieldieu ;
- Réaliser les aménagements routiers nécessaires à la giration du bus allée Louis Braille ;
- Créer un parvis pour l'arrêt de bus devant l'immeuble 10 à 16 rue Boieldieu ;
- Sécuriser toutes les traversées piétonnes autour de l'îlot ;
- Moderniser l'éclairage public par du matériel de plus grande qualité.

- **Les équipements**

Le programme prévoit de :

- Créer un parvis pour l'école maternelle Maria Montessori ;
- Transformer la loge de l'école maternelle en local supplémentaire pour les activités du centre social ;
- Mettre en place la collecte et le tri sélectif par conteneurs enterrés.

- **L'habitat**

Le programme prévoit de :

- Implanter un ascenseur extérieur devant l'entrée 6 de l'immeuble 2 à 8 rue Boieldieu ainsi que devant l'entrée 10 du 10 à 16 rue Boieldieu afin de rendre 20 logements de chacune de ces entrées accessibles PMR ;
- Sur l'entrée 6 de l'immeuble 2 à 8 rue Boieldieu et l'entrée 10 de l'immeuble 10 à 16 rue Boieldieu, de nouvelles entrées pour les logements seront créées par le biais de coursives dont les parties seront privatisées pour 50% des surfaces ajoutées, permettant aux logements de disposer de terrasses ;
- Traiter les façades par un ravalement de tous les immeubles de l'îlot Boieldieu-Codos soit 210 logements et leur ajouter un traitement végétal, dans la mesure du possible.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A7.

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Dans un contexte de marché du logement locatif peu tendu, il est proposé un taux de reconstitution limité pour éviter la dévalorisation du parc existant et augmenter les phénomènes de vacance : 50%.

En effet, il permet, en accord avec les principes du PLH, d'envisager une tension du marché, puisque la production de logements neufs reste assez limitée dans les objectifs du nouveau PLH.

Par ailleurs, la demande de logement social ne fait pas apparaître un niveau de pression qui nécessite une reconstitution à 1 pour 1 (2,2 demandes pour une attribution). C'est pourquoi, il a été décidé de conserver ce taux de reconstitution limité.

Toutefois, le logement social étant attractif, le bailleur Partenord Habitat reconstruira 71 logements en programmation de droit commun en plus des 72 logements en reconstitution, d'autant plus qu'il dispose du foncier nécessaire.

Compte tenu de la très faible production de logements sociaux ces dernières années sur la ville-centre, cette programmation ambitieuse est soutenue par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

De plus, ces opérations sont menées sur des dents creuses corroborant le choix local de travailler à la mutation des friches urbaines comme sites de reconstitution sur la Ville de Saint-Quentin.



A ces raisons s'ajoute la volonté de maintenir le nombre d'habitants de la ville. En effet, Saint-Quentin perd des habitants, alors même que les communes périphériques connaissent une croissance démographique et que des logements sociaux y sont en construction (Harly, Gauchy).

Il s'agit donc, à travers une nouvelle offre de logements attractive, de participer à la revitalisation de la ville-centre.

Les opérations de reconstitution du bailleur Clésence

		Localisation	Propriétaire	Nombre de logements	Individuel/Collectif	Typologies	Particularité
1	Friche du Maréchal Juin	Boulevard du Maréchal Juin, Saint-Quentin Quartier du Faubourg d'Isle	Agglomération du Saint-Quentinois	44 (17 PLUS et 27 PLAI)	Collectif	10 T2 29 T3 5 T4	Concession d'aménagement avec la SEDA Site à fort potentiel par l'architecte urbaniste de l'étude du marché local de l'habitat
2	Site Ile de France	Rue Gustave Eiffel, Saint-Quentin Quartier Europe	Emprise foncière de Clésence + Ville de Saint-Quentin	25 (10 PLUS et 15 PLAI)	Collectif	20 T2 5 T3	Logements intergénérationnels adaptés PMR en rez-de-chaussée : « Maison de Marianne by Clésence »
3	Site Charcot	Rue du Commandant Charcot, Saint-Quentin Quartier Saint-Martin	Ville de Saint-Quentin	30 (12 PLUS et 18 PLAI)	Individuel	14 T3 16 T4	Topographie contrainte du site

Soit une reconstitution de 99 logements : 39 PLUS et 60 PLAI.

Sur les opérations prévues, des logements adaptés au vieillissement viennent répondre aux besoins locaux.

Sur ces sites, 60 % des logements seront des PLAI, conformément au Règlement Général de l'ANRU. Les besoins en PLAI sont importants, mais pour des raisons d'équilibre de peuplement sur les opérations de reconstitution, il est décidé de ne pas aller au-delà des 60% de PLAI. En effet, il est primordial de ne pas recréer de poches de précarité sur les sites ciblés de ces opérations nouvelles.

Les opérations de reconstitution du bailleur Partenord Habitat

Le bailleur a la volonté de reconstruire la totalité des logements démolis, soit 143 logements. La reconstitution comprendra dans le cadre du NPNRU 72 logements répartis sur 4 sites :

		Localisation	Propriétaire	Nombre de logements potentiel	Individuel/Collectif	Typologies	Particularité
4	Site Claverie	Boulevard Gambetta, rue de Nancy et rue Richard Lenoir Saint-Quentin Quartier Remicourt	Partenord Habitat	36 (16 PLUS et 20 PLAI)	Collectif	16 T2 16 T3 4 T4	Site à fort potentiel par l'architecte urbaniste de l'étude du marché local de l'habitat
5	Site Lunéville	Rue de Lunéville, Saint-Quentin Quartier Remicourt	Partenord Habitat	9 (3 PLUS et 6 PLAI)	Collectif	6 T2 3 T3	Site à fort potentiel par l'architecte urbaniste de l'étude du marché local de l'habitat
6	Site Laplace	Rue Laplace, Saint-Quentin, Quartier Europe	Ville de Saint-Quentin	8 (4 PLUS et 4 PLAI)	Individuel	8 T4	Site contraint par une bande polluée
7	Site à définir			19 (6 PLUS et 13 PLAI)	12 individuels 7 collectifs	12 T4 7 T3	

Sur les opérations prévues, il s'agira principalement de petites typologies (T2 et T3), pour pallier le manque de ce produit sur le marché dans un contexte de desserrement des ménages et de vieillissement de la population et pour résoudre les sous-occupations dans les immeubles démolis. Ainsi sur 143 logements neufs, en intégrant la programmation de droit commun, il est projeté 69 T2.

Par ailleurs, la programmation de Partenord Habitat prévoit, dans le cadre de la reconstruction, 43 PLAI sur les 72 logements.



Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Les actions du PLH ciblent un meilleur équilibre social de l'habitat à travers une réorientation de la production sur le parc ancien et le tissu existant, mais aussi la poursuite des efforts en matière de diversification de l'offre, en produisant une offre neuve attractive.

Tout en stabilisant le volume de logement social sur le territoire intercommunal, il s'agit également de garantir un meilleur équilibre territorial de la répartition de cette offre.

A l'occasion de la détermination des programmations habitat des projets urbains pour les quartiers Europe et du Vermandois, le territoire a convenu de conforter le développement de la ville centre, en y implantant la totalité des reconstitutions de logements et de renforcer la mixité sociale au sein des QPV.

Ainsi, les moyens mobilisés dans le cadre du NPRU vont ainsi permettre la dé-densification de logements sociaux dans les QPV et l'apport de logements locatifs sociaux neufs ou réhabilités hors QPV, dans des quartiers en mutation de Saint-Quentin (quartier du Faubourg d'Isle) ou majoritairement constitués d'habitat privé (centre, quartier de Remicourt).

Au sein des QPV, une diversification sera introduite qui participera à la fluidité des parcours résidentiels répondant ainsi à un des objectifs du PLH.

En matière d'évolution de l'offre de logements au sein des quartiers Europe et du Vermandois, les objectifs à poursuivre dans le cadre des projets urbains sont les suivants :

Quartier Europe :

- La dé-densification de l'offre de logement social, avec la démolition de 341 logements sociaux ;
- Une reconstitution minoritaire de logements sociaux, pour répondre à un besoin spécifique de logements pour les seniors, notamment ;
- Une diversification de l'offre en logements, sur deux sites pré-identifiés.

Quartier du Vermandois :

- L'introduction d'une mixité sociale par la vente HLM de 63 maisons individuelles récemment réhabilitées.

Le potentiel du quartier Europe en matière de diversification de l'habitat s'appuie sur le choix local de miser sur un secteur de diversification, à l'est du quartier, le site Laplace (rue Laplace), mais également sur le secteur central avec l'emprise libérée par la démolition de l'immeuble Ile de France.

Le bailleur Clésence envisage de construire une résidence intergénérationnelle en secteur central de 25 logements, permettant de répondre au vieillissement de la population. En effet, les locataires seniors vont être de plus en plus en demande de logements adaptés. Il est à noter un intérêt certain à développer du logement social adapté au vieillissement et à la perte d'autonomie, dans la perspective, notamment, de reloger définitivement les ménages de la barre Ile-de-France au regard des caractéristiques de l'occupation et du volume que représentent les seniors dans la résidence actuelle.

Le bailleur Partenord Habitat souhaite développer, sur le site Laplace, un programme composé de 24 logements individuels comprenant une offre en accession (8 logements), une offre en conventionné intermédiaire (8 PLS) et une offre de 8 logements locatifs sociaux au titre de la reconstitution (4PLUS/4PLAI). Un véritable enjeu de maintien et de fidélisation des familles se pose également sur le quartier afin de préserver les établissements maternelles et élémentaires du quartier, le fonctionnement des équipements et services ainsi que la mixité intergénérationnelle. Ainsi, pour les familles modestes mais moins fragiles, une offre neuve en individuel, dense peut être pertinente. Des familles sont à inscrire dans un parcours résidentiel ascendant via l'accès au parc individuel en locatif. Des familles monoparentales modestes voire très



modestes dont les désirs d'habiter sont similaires à ceux des autres familles (maison avec espace extérieur) pourraient être également accompagnées vers ce type d'offre sous réserve de son accessibilité financière.

Dans le cadre du projet sur le site Laplace, Partenord envisage la création de PLS à des niveaux de loyer nettement inférieurs au plafond. Les ménages éligibles pourront être des couples jeunes sans enfants (« familles en devenir »).

Calendrier opérationnel de la diversification résidentielle sur site :

La première opération de diversification sera celle du site Laplace, menée par le bailleur Partenord Habitat. Cette opération devrait débuter lors du 1^{er} semestre 2024.

La reconstitution sur site du bailleur Clésence interviendra au 2^{ème} semestre 2025. En effet, il faudra attendre la libération de l'emprise foncière suite à la démolition de la résidence Ile de France (prévue à partir du 2^{ème} semestre 2024).

Ainsi, aucune opération ne sera potentiellement concurrente car temporellement en décalage. En effet, quand l'opération des 25 logements intergénérationnels débutera en cœur de quartier, la construction des 24 maisons individuelles au sein même du quartier sera achevée.

Ainsi, la recherche d'une plus grande mixité sociale sur les deux quartiers Europe et du Vermandois permettra de faire évoluer – in fine - à la baisse, la part des logements locatifs sociaux :

- De 75 % (2020) à 73 % à l'issue du NPRU pour le quartier Europe ;
- De 98,5 % (2020) à 87 % à l'issue du NPRU pour le quartier du Vermandois (cité de Vermand).

Par ailleurs, offrir aux habitants des quartiers concernés par les deux projets urbains un cadre de vie renouvelé passe également par la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation ambitieux du patrimoine existant des bailleurs des quartiers. Outre le fait qu'il participera à la stratégie de relogement en offrant aux ménages relogés un logement requalifié et plus adapté à leurs besoins, la mobilisation des droits de réservation dus à Action Logement et une politique d'attribution adaptée aux besoins des locataires donneront l'occasion de faire évoluer le peuplement des logements. Un véritable enjeu de maîtrise des charges se présente avec ce programme très ambitieux de réhabilitation. En effet, la qualité du logement va s'accroître considérablement grâce à une consommation énergétique beaucoup plus maîtrisée et un niveau de performance énergétique amélioré.

La part des logements réhabilités sur le quartier Europe passera ainsi de 16 % (à l'issue du premier PRU) à 64 % à l'issue du NPRU. Les bailleurs prévoient par ailleurs d'engager un programme pluriannuel d'entretien pour le patrimoine restant, afin que la qualité de service s'harmonise progressivement à l'échelle du quartier.

Au sein du quartier du Vermandois, la résidentialisation de 80 logements rue François-Adrien Boieldieu, comprenant la mise en accessibilité de 40 logements, permettra la mise en œuvre progressive d'une stratégie d'attribution dans ces immeubles promouvant la solidarité intergénérationnelle entre les plus âgés et des ménages avec enfant en bas âge. Le bailleur prévoit par ailleurs, d'engager un programme pluriannuel d'entretien pour le patrimoine non impacté par le programme, afin d'améliorer de manière globale l'attractivité du patrimoine. Cette opération débutera lors du 2^{ème} semestre 2023.

Enfin, l'évolution de l'offre de logements s'accompagnera, pour le quartier Europe, d'une mise à niveau des espaces publics, notamment pour améliorer l'attractivité du secteur concerné (secteur central et site Laplace) et pour le quartier du Vermandois, à l'achèvement de la requalification des espaces publics. Celle-ci a déjà été fortement engagée lors du précédent PRU et s'achèvera avec la résidentialisation de 80 logements rue François-Adrien Boieldieu.



Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 679 droits de réservation de logements locatifs sociaux, correspondant à 60,7 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent comme suit :
 - Pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :
 - o 12,5 % du nombre total de logements reconstitués hors QPV, soit 17 droits ;
 - o 17,5 % du nombre total de logements reconstitués en QPV, soit 5 droits.
 Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un organisme de logement social financées dans le cadre d'une même convention pluriannuelle.
 - En dehors des premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, le nombre de droits de réservation en droit unique est calculé sur les bases suivantes :

Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements construits en QPV	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
4 - Autres grands pôles	40% soit 38 droits	56% soit 13 droits	64% soit 606 droits

Les désignations effectuées dans le cadre des premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant seront décomptées du volume d'ensemble.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés.

Ces droits de réservation sont définis en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article L 441-1-5 du code de la construction et de l'habitation (CCH), qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à la disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation



entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Aucune contrepartie foncière n'est mobilisée par le groupe Action Logement.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
 - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
 - assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou mis en location pour la première fois depuis moins de cinq ans dans le parc locatif social, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
 - conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire.
- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

Article 6.1 Les grands principes de la stratégie de relogement

La stratégie locale de relogement doit permettre de répondre aux dispositions du Règlement Général de l'ANRU et aux orientations en matière d'attribution dans le cadre la Conférence Intercommunale du Logement.

Ainsi, le règlement national de l'ANRU prévoit les dispositions suivantes :

- **Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages**, notamment en direction des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans ;



- Réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion ;
- Contribuer à la mixité sociale.

L'orientation 2 du document cadre de la CIL (annexe D1) prévoit de faciliter l'accueil de publics cibles, et son article 7 prévoit de favoriser le parcours résidentiel choisi des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain en quartiers fragiles.

Ainsi, les dossiers de ménages à reloger dans le cadre du NPRU feront l'objet d'une préoccupation spécifique visant à bien prendre en compte l'expression des besoins résidentiels de ces ménages et identifier d'éventuelles aspirations à un relogement hors quartier fragile.

Indépendamment du fait de faire partie du premier quartile, ces demandes doivent également concourir à ce qu'au moins 25 % des attributions s'effectuent hors quartiers fragiles.

Les moyens spécifiques (diagnostic social, accompagnement des ménages, conditions du relogement...) consacrés à cet objectif et les modalités de leur suivi sont fixés dans une charte partenariale de relogement des locataires sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (en annexe).

Une gouvernance spécifique est ainsi mise en place pour assurer le pilotage et le suivi opérationnel du relogement, qui prévoit :

- Un comité de pilotage du relogement, se réunissant a minima 2 fois par an, qui garant du respect de la charte, de la validation des déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques et de la prise en compte des intérêts des ménages.
- Une commission de suivi du relogement, se réunissant a minima tous les 2 mois. Elle doit permettre de suivre :
 - L'avancement opérationnel du relogement
 - L'atteinte des objectifs locaux de qualité du relogement
 - Les éventuelles difficultés à lever
 - Les modalités d'évaluation du relogement et les enseignements pour les politiques de rééquilibrage du peuplement.

C'est dans cette instance que le travail partenarial avec les deux bailleurs pourra envisager un relogement interbailleur pour débloquer certaines situations ou répondre à des problématiques très spécifiques (famille très nombreuse, ménage en situation de handicap, ménage aux ressources très faibles...).

Article 6.2 L'occupation des immeubles démolis

Au 31 décembre 2020, une première analyse des données d'occupation sociale des immeubles démolis démontre qu'il convient d'envisager :

- 133 relogements pour Partenord Habitat pour la résidence 2/4/6/8 Calmette et pour la résidence 5/7/9 Marconi

Les deux résidences de l'îlot Marconi-Calmette

Typologie	NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AU FOYER										total par type	sous occ	sur occ
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
T2	32	3									35	0	0
T3	33	22	12	4							71	33	4
T4	1	4	5	7	4	5		1			27	5	10
Total général	66	29	17	11	4	5		1			133	38	14



On note une forte surreprésentation des personnes seules et une sous-occupation importante, confirmant le besoin en petite typologie.

86,6 % de nos locataires de la résidence 2, 4, 6 et 8 rue Calmette ont des ressources inférieures aux plafonds PLUS, 53,3 % disposent de ressources à 20% des plafonds, 81,3 % bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

82,7 % de nos locataires de la résidence 5, 7 et 9 rue Marconi ont des ressources inférieures aux plafonds PLUS, 67,3 % disposent de ressources à 20% des plafonds, 74,8 % bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Le prix moyen de m² de surface habitable est de 4.79 € dans le quartier et ils sont reliés au réseau de chaleur.

43 occupants titulaires d'un bail ont 65 ans et plus (31 %), 11 d'entre eux ont 80 ans et plus.

89 ménages (sur 138, soit 64,5 % des ménages locataires au 31 décembre 2019) n'ont pas d'enfant. 117 enfants occupent les logements des deux ensembles immobiliers. Les ménages avec 2 enfants ou moins sont les plus nombreux.

- **174 relogements** pour Clésence, soit 163 ménages titulaires d'un bail auxquels s'ajoutent 11 familles accueillies par des associations.

Résidence Ile de France (occupation pour les ménages titulaires d'un bail)

Typologie	NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AU FOYER										total par type	sous occ	sur occ
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
T2	15	1	1								17		1
T3	13	15	12	10	4				1		55	13	15
T4	14	9	12	17	17	7	2				78	23	26
T5	0	1		2	2	4		1	2	1	13	3	4
Total général	42	26	25	29	23	11	2	1	3	1	163	39	46

Il y a une surreprésentation des familles monoparentales et des personnes seules (57%), y compris dans des logements de grandes typologies, 27 personnes seules occupent un logement de type 3 et +.

100 % des locataires de la résidence Ile de France ont des ressources inférieures aux plafonds PLUS, 65 % disposent de ressources à 20 % des plafonds, 76 % bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Le prix moyen de m² de surface habitable est de 5.13 € dans le quartier et ils sont reliés au réseau de chaleur.

41 occupants titulaires d'un bail ont plus de 65 ans (24 %), 6 d'entre eux ont plus 80 ans.

Le nombre de décohabitants éventuels sera précisé au terme de l'enquête sociale (en vue de la déclaration d'intention de démolir) et une modulation de ses perspectives pourra alors s'opérer à la marge, mais la situation actuelle permet de travailler sur **323 relogements**.

Au regard des études d'occupation sociale des bailleurs, il conviendra d'être attentif à la résolution des nombreux cas de **sur-occupation et de sous-occupation**, à la **maîtrise des loyers**, à la situation des familles logées par les associations, au relogement des **ménages avec enfants** scolarisés dans le quartier et à la situation des **ménages les plus âgés**.



Article 6.3 Les objectifs poursuivis par les bailleurs

1/ Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages

Il s'agit avant toute chose de prendre en compte les souhaits prioritaires des ménages et de répondre le mieux possible à leur projet de vie, au regard de leur situation actuelle, de leurs aspirations, de leur capacité financière et de l'offre disponible pour les satisfaire.

Clésence et Partenord Habitat s'engagent à faire à minima 3 offres de relogement, respectant les conditions prévues à l'article 13 bis de la loi n°48-1360 du 1er septembre 1948.

En plus du travail partenarial dans le cadre du pilotage du relogement, les bailleurs mettent en place des outils d'accompagnement social du relogement, avec des prestataires :

- Clésence fait appel à un prestataire externe pour l'accompagnement social des ménages, sous la forme d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Celle-ci traitera l'ensemble des relogements à prévoir dans le cadre du NPRU et sera à même de favoriser une entente inter-bailleurs sur des cas particuliers plus difficiles à traiter dans son propre parc.
- Partenord Habitat fait appel à un prestataire externe pour l'accompagnement social des ménages, sous la forme d'une mission sociale d'accompagnement pour l'ensemble de ses relogements.

En amont, et il s'agit d'un prérequis indispensable pour affiner le relogement, des enquêtes seront réalisées pour actualiser l'occupation sociale du parc et elles permettront de répondre au mieux aux besoins des ménages à reloger.

Cet état des lieux fournira une liste nominative des familles permettant ainsi de :

- Constituer les demandes de logement des locataires
- Proposer des relogements selon leurs souhaits, en cohérence avec les objectifs des orientations du document cadre de la CIL.
- D'accompagner jusqu'au relogement, en aidant les ménages dans leurs démarches de déménagement, y compris pour les abonnements (énergies, téléphone...).
- Suivre le relogement sur plusieurs semaines
- Réaliser une enquête de satisfaction suite à l'entrée dans le nouveau logement.

Des ateliers collectifs seront mis en place sur le thème du relogement, abordant entre autres le thème des économies d'énergie ou encore de l'appropriation du nouveau logement.

La mission de Clésence a commencé et la mission de Partenord devrait suivre pour les 1^{ères} enquêtes dès que le porteur de projet aura communiqué sur le projet urbain.

2/ Réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique positive d'insertion

Les bailleurs identifieront les ménages susceptibles de nécessiter un accompagnement social pré ou post-relogement et solliciteront l'appui des acteurs et des dispositifs de droit commun les mieux à même de les prendre en charge, voire, le cas échéant, les partenariats à mettre en place dans les cas suivants :

- Situations nécessitant une adaptation de l'offre de logement : très grandes familles et à faibles ressources, ménages en situation de handicap ou à mobilité réduite, etc.
- Ménages rencontrant des difficultés socio-économiques et d'insertion (insertion professionnelle, santé, etc.).

Les missions d'accompagnement social des bailleurs détermineront les fragilités des ménages et actionneront les dispositifs d'aide les plus adaptés à chaque situation, dont l'accompagnement social, en s'appuyant, si nécessaire, sur l'expertise des associations d'insertion par le logement partenaires, accueillant d'ores et déjà des personnes en fragilité dans le patrimoine, diffus ou spécifique.



3/ Contribuer à la mixité sociale

La majorité des relogements liés au projet de renouvellement urbain seront à rechercher hors site et hors QPV comme le prévoit le règlement de l'ANRU et devront être réalisés en restant vigilant aux équilibres d'occupation sociale dans les résidences dans lesquelles ils seront effectués, dans le neuf comme dans l'ancien réhabilité.

Les programmes neufs, dans lesquels certains ménages pourront être relogés définitivement, seront financés en PLAI et PLUS, offrant ainsi une gamme élargie de loyers.

D'une manière générale, les démolitions et le relogement des ménages majoritairement en dehors des QPV contribuera à un meilleur équilibre de peuplement.

Grâce au projet urbain dans son ensemble, le quartier devrait bénéficier d'une amélioration très nette de son image du quartier, permettant ainsi d'apporter plus de diversité, avec l'arrivée de nouveaux ménages, que ce soit dans le parc social existant, en lien avec les commissions d'attribution de logements, dans le parc neuf sur l'opération de diversification, mais également, dans le parc privé du quartier.

4/ La maîtrise du reste à charge et la mobilité résidentielle

Conformément au Règlement général du NPNRU, un effort de maîtrise du reste à charge sera respecté, eu égard à l'évolution de la typologie, de la surface et du niveau de service du logement.

Tous les cas particuliers seront également pris en compte : décohabitation, personnes âgées seules et isolées, familles suivies par les associations, familles avec enfants scolarisés dans le quartier... afin de favoriser un parcours résidentiel positif et ascendant, pour un logement plus adapté.

Article 6.4 Les conditions de mise en œuvre locale du relogement

Dans le cadre des réunions de pilotage des études prévues au Protocole, une demande claire faite aux deux bailleurs pour une stratégie de relogement qui précise la destination potentielle des locataires et les conditions de leur relogement.

Les orientations validées en comité de pilotage des études menées dans la phase de protocole ont été adaptées au regard :

- De l'augmentation substantielle des démolies prévues (de 122 à 341 logements)
- De l'analyse de l'occupation sociale des immeubles concernés par ces démolitions
- De l'étude des parcs existants mobilisables des bailleurs.

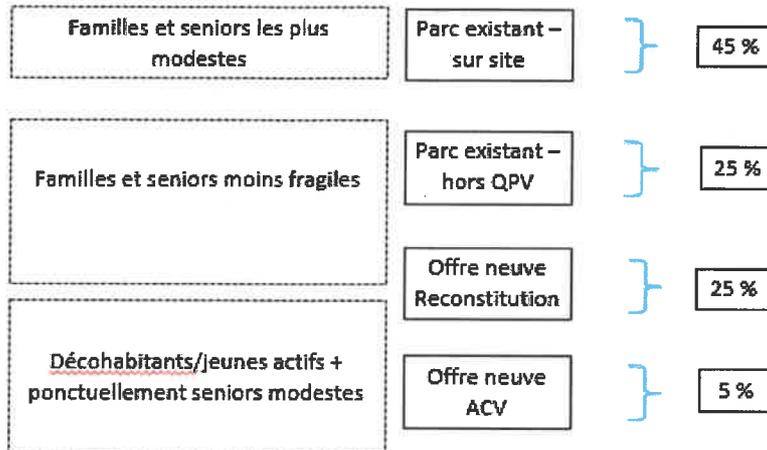
Ainsi, le taux de relogement dans l'offre neuve du programme Action Cœur de Ville a été revu à la baisse (5 % retenus contre 10 % envisagés), alors que le relogement dans le parc existant hors QPV est relevé à 25 % (contre 20 %), suite à l'analyse du parc mobilisable.

L'enquête de peuplement de l'étude urbaine a montré un très fort attachement des habitants du quartier, il est donc envisagé que 45 % des ménages puissent être relogés dans le patrimoine d'existant du quartier, notamment les familles avec enfants scolarisés sur place.

En effet, le quartier Europe bénéficie depuis cette année du label « Cité éducative », qui engage l'Education nationale et la Ville de Saint-Quentin dans un programme pluriannuel d'actions en faveur de la réussite éducative des élèves des écoles, des collèges et des lycées du quartier et en proximité). Cette dimension est à prendre en compte, le départ du quartier de familles avec enfants pouvant avoir un impact in fine sur la réussite de ce programme.



Les perspectives de relogement sont donc déclinées de la façon suivante :



Au regard du nombre de relogements nécessaires, la répartition envisagée est la suivante :

	Nombre de ménages Clésence	Nombre de ménages Partenord Habitat	Nombre total de ménages
Relogement dans le parc existant sur site	73	61	134
Relogement dans le parc existant hors QPV	40	33	73
Relogement en offre neuve /reconstitution	40	33	73
Relogement en offre neuve /Action cœur de Ville	10	7	17

Le détail des perspectives de relogement par bailleur

- **CLESENCE**

Dans le neuf ou conventionné de moins de 5 ans

Clésence ne dispose pas de logements livrés depuis moins de 5 ans dans la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois ou très peu (8 logements PLS Rue Pierre Brossolette à St Quentin mis en gestion en 2017) et s’engage dans une dynamique de recherche foncière afin de produire à l’horizon 2024, **une centaine logements neufs à Saint-Quentin ou dans une commune en proche couronne.**

Au sein de cette offre neuve, **45 logements seront réservés prioritairement aux ménages relogés.**

Cette sera adaptée aux personnes à mobilité réduite et plutôt destinée aux personnes vieillissantes concernées par la démolition et au-delà des 45 logements réservés aux familles concernées par la démolition l’offre neuve sera attribuée en priorité aux ménages salariés d’entreprises, contingent Action Logement.

Il est à noter que Clésence a construit, dans le cadre du précédent PRU, hors QPV et il y a 10 ans, 3 immeubles (Résidences du Beaumarchais, Debrez et du Clos Bagatelle) qui offriront, en surplus de nos immeubles réhabilités, des garanties de parcours résidentiel de qualité. Cette offre est toutefois à considérer comme faisant partie intégrante de l’offre ancienne réhabilitée.

En ce qui concerne la reconstitution de l’offre, celle-ci doit être effectuée très majoritairement hors site, mais Clésence, en vue de sa diversification sur le quartier Europe, s’engage à produire 25 logements intergénérationnels sur l’emprise libérée par la démolition d’Ile-de-France, en cohérence avec le



renforcement de la centralité du quartier, en vue d'y accueillir des personnes vieillissantes, et des jeunes ménages, très attachés à leur quartier.

Enfin, compte tenu du calendrier de production d'une offre nouvelle, Clésence proposera très certainement à ses locataires des solutions de relogement provisoire dans le parc ancien et /ou dans ses logements réhabilités dans le quartier Europe ou dans d'autres quartiers de la ville, comme, par exemple, dans le quartier dit « Cités des Aviateurs », dans lequel Clésence a entrepris un vaste programme de réhabilitation de ses immeubles (336 logements).

Actualité des programmes en cours de réflexion et perspectives

▪ **Sur site :**

Le profond attachement des habitants à leur quartier ainsi que les forts enjeux autour d'une offre accessible pour les personnes vieillissantes, amène Clésence à proposer une reconstitution de l'offre en logements neufs de 25 logements, en intergénérationnel, sur **les emprises foncières libérées, après démolition de l'immeuble Ile de France**. Le financement de cette opération dans le cadre du NPRU sera de 60% en PLAI et 40% en PLUS.

▪ **Hors site :**

2 autres sites de reconstitution sont établis dans la présente convention, conformément à l'article 4.3 du présent document

- La friche du Maréchal Juin
- Rue du commandant Charcot.

▪ **Programme Action Cœur de Ville :**

Clésence participe au projet Action Cœur de Ville porté par la Ville de Saint Quentin et l'Agglomération et a d'ores et déjà entrepris la requalification de 2 immeubles dans ce cadre, pour lesquels les décisions de financement dans le cadre du droit commun ont été notifiées :

- **11 rue de la Sous-Préfecture** : acquisition et amélioration visant la création de **5 logements de type studio en PLS**, meublés et équipés à destination des jeunes actifs.
- **44 rue d'Isle** : acquisition et amélioration visant la création de **11 logements du studio au type 3 en PLS**.

Cette offre pourrait être mobilisée pour des décohabitations de jeunes actifs.

Dans le parc existant sur site :

Pour les familles ayant le plus fort attachement au quartier Europe, il est envisagé de leur permettre de se maintenir dans le **patrimoine existant**, prioritairement dans le patrimoine susceptible de bénéficier entre 2021 et 2024 du programme de réhabilitation thermique et d'amélioration du niveau de service dans 484 logements, permettant ainsi d'offrir aux ménages concernés par le relogement un haut niveau de qualité de services à court terme.

Les relogements sur site seront réalisés à hauteur de **45 % des besoins, soit 73 ménages sur les 163 ménages que compte la Résidence Ile de France**. L'offre existante sur le quartier Europe a également l'avantage d'offrir pour les plus grandes familles des T3/T4/T5 pouvant répondre à la problématique de la sur-occupation de certains logements de la Résidence Ile-de-France.

Les attributions aux ménages seront réalisées tenant compte de l'occupation des entrées de destination afin de garantir la mixité et les équilibres de l'occupation.

Dans le patrimoine existant hors QPV :

Au sein du **patrimoine ancien hors QPV**, **25 % des besoins** pourraient être satisfaits, **soit 41 ménages**, en considérant prioritairement les demandes des personnes « seniors » et les ménages les plus aisés.

Clésence mobilisera prioritairement deux types d'immeubles pour cela :

- Ceux construits dans le cadre du précédent programme de rénovation urbaine dans lesquels des propositions de relogement pourront également permettre de minimiser les relogements provisoires. Ces immeubles offrent la possibilité d'un parcours résidentiel de qualité, dans des logements d'une dizaine d'années ;



Adresses	Nombre de logements
Boulevard Henri Martin	24
Rue du Commandant Raynal	40
Rue du Capitaine Guynemer	39
Rue George Pompidou	18
Rue Jacky Tabar	116
Rue Pierre Brossolette	8
Total	245

- Complété par une offre de 336 logements réhabilités supplémentaires, « Cité des Aviateurs », quartier Saint-Martin, offrant ainsi aux ménages concernés par la démolition des logements de qualité.

133 ménages au total pourraient être concernés par un relogement dans le parc existant. C'est un chiffre important, mais Clésence peut s'appuyer sur un taux de rotation important dans son parc (11 %) et sur un taux de vacance supérieur (8 %).

Le taux de vacance dans le parc du quartier Europe :

Le taux de vacance aujourd'hui dans le patrimoine de Clésence, quartier Europe, est de 6%. 52 logements sont libres au 28/02/2020 essentiellement en T3 (24) et T4 (18).

Le taux de vacance dans le parc à Saint Quentin, hors QPV :

Le taux de vacance est de 8% à saint Quentin au 28/02/2020, hors QPV, soient 122 logements dont 37 en PLS. Cette offre PLS est peu mobilisable sauf minoration de loyer et/ou pour les ménages un peu plus aisés, comme les seniors par exemple.

- PARTENORD HABITAT

Dans le neuf ou conventionné de moins de 5 ans

Hors site, les opérations neuves du PNRQAD qui viennent d'être livrées ou le seront pourront être mobilisées :

- îlot 2 à l'angle des rues du Général Leclercq et Jules César (1 commerce, 3 logements collectifs, 1 logement individuel)
- îlot 5 au 80 rue de Guise (6 logements)
- îlot 6, à l'angle des rues Quenescourt et Jules César, hors QPV, donnera une offre neuve disponible de 11 logements familiaux, hors QPV, rues Quenescourt et Jules César (livraison prévue en 2022).

Les 72 logements construits, quant à eux, au titre de la reconstitution de l'offre démolie du NPNRU seront associés à 71 autres logements, en programmation de droit commun, sollicitée dès 2021 pour l'exercice 2022. Au total, 143 logements neufs seront livrés, sur des fonciers d'ores et déjà maîtrisés par Partenord Habitat à Saint-Quentin, hors QPV, pour l'essentiel. Les 63 premiers logements seront disponibles fin 2023, sur un site exceptionnellement positionné Boulevard Gambetta, rue Richard Lenoir et rue de Nancy, complétés également par des logements sur le site Lunéville et un dernier site de reconstitution qui reste à adresser.

Enfin, si la reconstitution de l'offre doit être effectuée en principe hors site (quartier Europe) et hors QPV, Partenord Habitat prévoit la construction de 8 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le site Laplace, en frange du quartier Europe. Associée au projet de diversification en accession et en PLS envisagé, l'Office aura le moyen d'une opération mixte réservant aux ménages soucieux de se maintenir à la marge du quartier Europe une solution de parcours résidentiel en logement locatif individuel neuf, à loyer modéré.

Au sein de cette offre neuve livrée par Partenord Habitat en 2022, 2023 et 2024, **36 logements seront réservés prioritairement aux ménages relogés.**



L'offre neuve en étude sera le plus souvent possible adaptée aux personnes à mobilité réduite et accessible, pour une part importante, aux personnes vieillissantes. Mais les typologies seront variées et permettront aussi des solutions de logement qualitatives pour les ménages, confortant les capacités croissantes du territoire à conserver ses familles avec enfants.

Les programmes neufs en préparation

▪ Sur site :

Rue Laplace, opération de diversification sur 11 000 m², autour d'une voie dédiée desservant un nouveau secteur résidentiel de 24 logements individuels avec jardin, 1/3 en accession, 1/3 de logements locatifs sociaux intermédiaires (PLS), 1/3 de logements locatifs sociaux PLAI et PLUS, avec dérogation.

▪ Hors site :

3 sites pour la reconstitution sont prévus dans la présente convention, dont 1 reste à adresser, conformément à l'article 4.3 du présent dossier.

- Commune de Saint Quentin, Boulevard Gambetta, rues Richard Lenoir et de Nancy
- Commune de Saint Quentin, rue de Lunéville
- Commune de Saint-Quentin, à définir.

▪ Action Cœur de Ville

Dans ce périmètre, Partenord Habitat étudie la perspective de deux interventions de requalification :

- la Cité Billion, avec 57 à 60 logements d'ici 2024, avec une part de restructuration de grandes typologies permettant une offre nouvelle de petits logements tout particulièrement dédiés aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- les béguinages Sainte-Marguerite et Saint-Augustin pour une offre de 41 logements intergénérationnels (PMR au rez-de-chaussée et jeunes ménages en étage).

Dans le parc existant hors site

Les perspectives de relogement en offre nouvelle en périmètre ACV étant réduites à 5 %, celui **dans le parc existant hors QPV a été relevée à 25 % (35 relogements)** du fait de la mobilisation possible d'un parc adapté aux personnes vieillissantes de type béguinages, d'une part, et d'un parc familial attractif dans toute la ville, d'autre part. Partenord Habitat compte 1 734 logements hors QPV sur le territoire de l'Agglomération dont 1 021 à Saint-Quentin et en périphérie.

Compte tenu de la disponibilité limitée de son offre nouvelle à court terme et de la prévision de livraison de sa production de la part la plus importante à compter de fin 2023, Partenord Habitat proposera à ses locataires des relogements dans son parc récent à Saint-Quentin : 41 logements Chaussée romaine ou Clos Michaux, pour le logement individuel disponible, ou bien dans ses 59 logements des résidences Cambrésis et encore Clos Michaux, pour la part de logements collectifs.

Dans le parc moins récent, en collectif, l'Office dispose de 337 logements attractifs (Pierret – Champagne, immeubles 8/10 – Gambetta Michelet, 151 rue d'Isle, 33 rue Raspail, 14 rue du Wé, Tour-Y-Val, rues Zola, Jean Bouin, Nain d'Alsace et Mulhouse).

En logements individuels, même si la rotation y est moindre, des solutions seront recherchées sur les sites Artois, Champagne, Normandie, Ardennes, Thiérache, ainsi que dans le parc des rues Lavisse, Quimper et Bouchor, de même que dans les pavillons de Neuville, rues Aumônier Prévost, Billy, Huguet, Labouret, Blanchot, les plus nombreux, Eluard et Prévert et rue des Fusillés de Fontaine Notre Dame. Soit une offre mobilisable complémentaire de 602 logements.

A ces solutions s'ajoutent celles de relogements à Saint-Quentin, quartier Neuville, dans un ou plusieurs des 408 logements des résidences des Croisières entièrement réhabilitées depuis le premier semestre 2020, mais ces logements sont implantés dans un périmètre QPV (QPV Neuville).

Dans le parc existant sur site

Avant la disponibilité de l'offre nouvelle évoquée ci-dessus, l'Office proposera des relogements provisoires dans son parc ancien et/ou dans ses logements réhabilités dans le quartier Europe, notamment au sein de l'un des 347 logements des résidences du secteur Alembert réhabilités en 2013/2014 dans le cadre du PNRU.



En dehors de ces parcours vers l'offre neuve et pour les familles qui resteront attachées au quartier Europe, il est envisagé de leur permettre de se maintenir dans le **patrimoine existant**, prioritairement dans le patrimoine requalifié au titre du NPNRU, leur permettant un parcours de relogement positif au sein d'un parc social amélioré, à proximité de nouveaux espaces et équipements publics, grâce à la réhabilitation de **464 logements**.

Les relogements sur site seront réalisés à hauteur de **45 %** des besoins, **soit 60 ménages sur les 133 ménages à reloger à ce jour**. L'offre existante sur le quartier Europe a l'avantage d'offrir pour les plus grandes familles des T3/T4/T5 qui répondra à la problématique de la sur-occupation de 18 des 133 ménages à reloger.

Les attributions aux ménages seront réalisées en tenant compte de l'occupation des entrées de destination afin de garantir la mixité et les équilibres de l'occupation.

Pour le relogement des 60 ménages dans le parc existant, Partenord Habitat peut s'appuyer sur un taux de rotation important dans son parc (9,8 % à Saint-Quentin et 10, 7 % à Europe).

L'entente inter-bailleurs, un enjeu important pour le relogement à Saint-Quentin

Les potentiels de relogement de chaque bailleur ne manquent pas.

Toutefois, pour répondre à toutes les demandes des ménages, en permettant justement de répondre de manière pertinente à l'attachement des locataires pour leur quartier, sur des typologies complémentaires par exemple, ou à des problématiques très spécifiques, une collaboration effective entre les bailleurs reste un enjeu pour un relogement efficace.

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dans le cadre de la Conférence intercommunale du Logement veillera à travailler avec les deux bailleurs concernés pour éviter tout blocage sur des situations de relogement qui ne trouveraient pas de solution chez un des bailleurs. Ce travail partenarial se fera au sein de la gouvernance du relogement (comité de pilotage stratégique et comité opérationnel).

Enfin, les deux bailleurs ont participé activement, avec la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, à la co-construction de la charte de relogement dont le projet figure en annexe D4.

La convention intercommunale d'attributions, telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document-cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

L'objectif est de finaliser une convention intercommunale d'attribution avant le 30 juin 2021 afin de préciser notamment les engagements de chaque signataire dans la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessus et de définir les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain.

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Le partage des responsabilités entre l'EPCI et la (les) commune(s) concernée(s) est organisé de la façon suivante :

Conformément à la Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et de Cohésion urbaine et s'agissant de la mise en œuvre du volet urbain du Contrat de Ville, les projets de renouvellement urbain des quartiers Europe et Vermandois sont portés par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.



Les compétences logement, planification urbaine et politique de l'habitat, dans toutes leurs dimensions, sont également exercées par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, qui porte, en particulier via la Conférence Intercommunale du Logement et sa Convention Intercommunale d'Attribution, la responsabilité de la qualité des relogements.

La mise en œuvre des opérations d'aménagement inscrites à la programmation se faisant exclusivement sur le territoire de la Ville de Saint-Quentin et étant du ressort de la collectivité, de même que la coordination opérationnelle avec les opérations portées avec les bailleurs, les deux collectivités ont convenu que la gouvernance et la conduite de projet seront partagées.

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

Il sera accordé une place importante à la participation citoyenne et à la co-construction, tel que souhaite la généraliser la Ville de Saint-Quentin pour ses grands projets d'investissement. La concertation avec les citoyens est assurée actuellement par des instances pilotées soit par la Communauté d'agglomération dans le cadre du contrat de ville (conseils citoyens des quartiers Europe et du Vermandois), soit par la Ville (conseils de quartier pour les deux quartiers). La mise en œuvre des programmes en faveur des quartiers Europe et du Vermandois nécessitera une ouverture plus large aux habitants et aux usagers de ces quartiers. Ces instances ne suffisent pas à prendre en compte ces usages et les besoins spécifiques des habitants. La Ville prévoit une concertation plus large, préalable à toute mise en œuvre opérationnelle, afin d'intégrer le point de vue et l'expertise d'usage des habitants et usagers pour garantir la qualité des opérations et leur meilleure réponse aux attentes exprimées. Pour la démarche de concertation avec les habitants, la Ville prévoit le recrutement d'un urbaniste coordonnateur et ce, pour l'engagement de l'opération d'aménagement d'ensemble du secteur Marconi-Calmette et du cœur de quartier. Ce volet concertation concernera les habitants, les commerçants, les acteurs de l'Education Nationale, les associations, le conseil de quartier...

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois propose donc un **dispositif de gouvernance intégré et partenarial**, cogéré avec la Ville de Saint-Quentin, ouvert à l'ensemble de ses partenaires et aux citoyens.

Pilotage stratégique : le comité de pilotage

Afin de garantir la cohérence des objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain des quartiers Europe et du Vermandois avec les politiques intercommunales en matière de politique de la Ville, d'habitat, de logement, de planification, de développement durable, de déplacements ...le comité de pilotage sera présidé par la Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et Maire de Saint-Quentin, auquel sera associé le Préfet de l'Aisne, délégué territorial de l'ANRU, ou son représentant, et seront conviés les signataires de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du NPRU à Saint-Quentin.

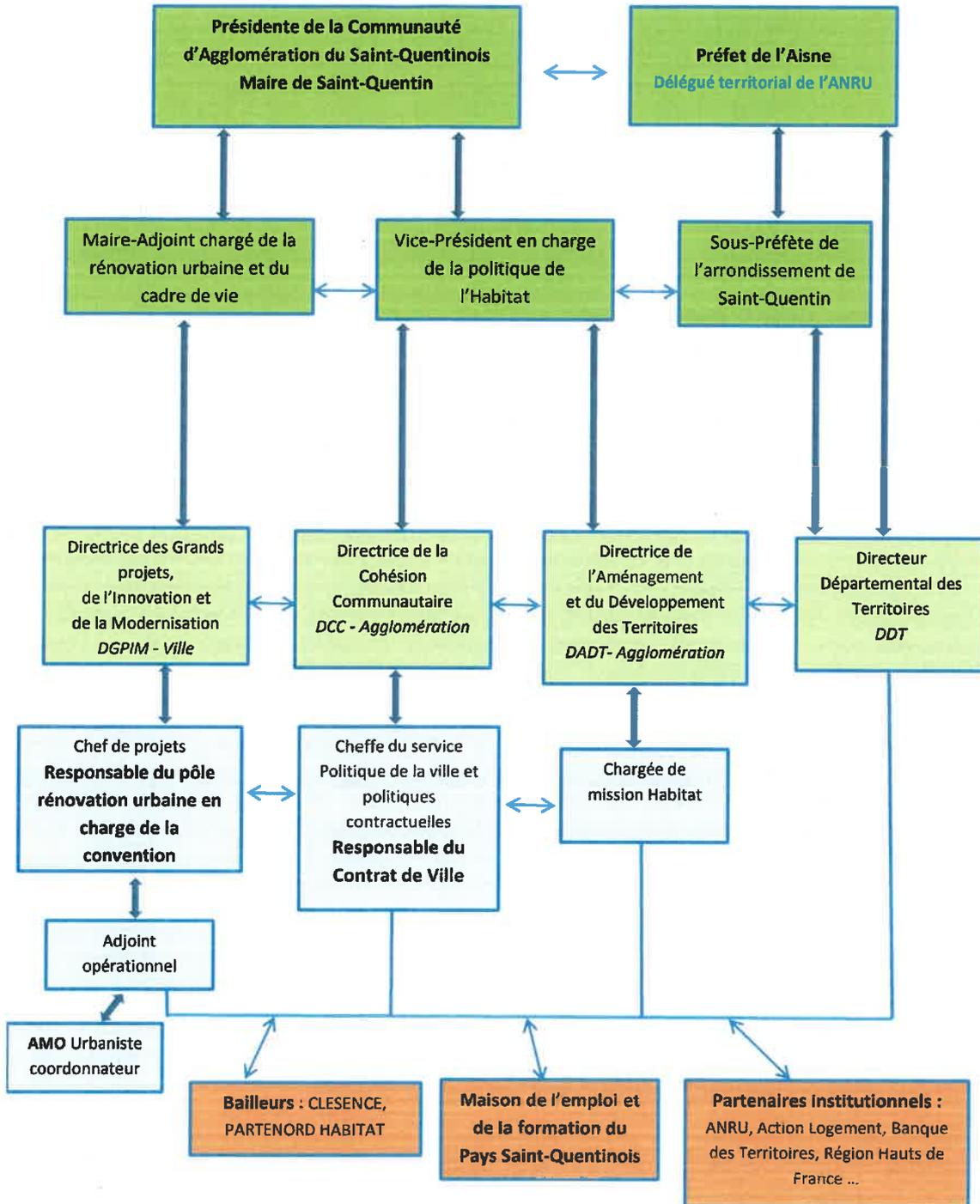
Il se réunira au moins une fois par an, pour faire le bilan des actions menées dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers Europe et Vermandois et aborder tout sujet en lien avec la mise en œuvre des politiques intercommunales impactées par la mise en œuvre de ces projets, ainsi qu'avec la concertation avec les habitants.

L'ordre du jour sera préparé par l'équipe projet dédiée à la mise en œuvre des programmes.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin proposent par ailleurs de reconduire, pour la mise en œuvre des programmes, une gouvernance et un pilotage stratégique articulés autour de deux élus référents des deux collectivités. Dans ce cadre, le suivi global du programme sera assuré par le Maire-adjoint de la Ville de Saint-Quentin en charge de la rénovation urbaine et du cadre de vie et le volet relogement sera piloté par le Vice-président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en charge de la politique de l'habitat.



SCHEMA DE GOUVERNANCE NPRU – SAINT-QUENTIN





Article 7.2 La conduite de projet

Elle est partenariale entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin et implique plus particulièrement deux directions de chaque collectivité :

- La Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT, Agglomération), en charge de la mise en œuvre de la politique de l'habitat et du logement d'intérêt communautaire, ainsi que du suivi et de l'animation des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement ;
- La Direction des Grands Projets, de l'Innovation et de la Modernisation (DGPIM, Ville), d'où est rattachée l'équipe projet en charge des programmes de renouvellement urbain à Saint-Quentin.

D'autres directions de chacune des deux collectivités seront régulièrement mobilisées, dans le cadre de leur champ d'action respectifs (services techniques, quartiers - démocratie de proximité, cohésion communautaire, communication ...).

Depuis la signature du Protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du NPRU à Saint-Quentin, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois mobilise sa chargée de mission habitat (DADT). Elle a assuré la conduite des études du volet habitat menées dans ce cadre et demeurera l'interlocuteur privilégié des bailleurs lors de la mise en œuvre des programmes. Elle est également chargée de mettre en place la commission de relogement qui statuera sur les attributions proposées aux ménages relogés.

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations des programmes, ainsi que l'ordonnancement général des deux projets à mener, **la Ville de Saint-Quentin** est désignée pour conduire **le pilotage opérationnel du projet**. Elle mobilise pour cela une instance de pilotage opérationnel déjà éprouvée depuis le premier programme de rénovation urbaine et une équipe projet dédiée, qui s'appuie sur les directions compétentes de la Ville (quartiers, espaces verts et propreté, voirie travaux neufs, équipements communaux et communautaires) et de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (aménagement des territoires, cohésion communautaire, développement durable ...).

Pour assurer une prise en charge opérationnelle qui soit à la hauteur de ses enjeux (maîtrise des délais, proximité des enchaînements opérationnels entre opérations portées par les bailleurs et celles portées par la Ville, complexité des opérations sur des secteurs d'intervention resserrés...), l'équipe projet s'appuiera sur un adjoint opérationnel qui sera chargé d'animer le volet opérationnel des programmes et être à l'interface des maîtrises d'ouvrage : suivi du bon déroulement des opérations, coordination des maîtrises d'ouvrage, contrôle du respect des échéances et des plannings des différents intervenants.

Son rôle d'animation sera particulièrement mobilisé lors de l'engagement des études préalables aux investissements et pour l'accompagnement de réflexions exploratoires engagées durant le Protocole (agriculture urbaine et plan d'actions en faveur du centre commercial Europe, par exemple) susceptibles de mobiliser in fine de l'investissement.

Il sera également garant de la qualité des outils mis en place dans le cadre du pilotage opérationnel des programmes (tableaux de bord, plannings globaux, outils de reporting ...).

Le dispositif sera complété par le recrutement par la Ville d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbaniste coordonnateur** sur une durée large du programme afin de garantir la qualité des opérations et la meilleure réponse aux attentes des usagers. Le contenu de ses missions portera principalement sur :

- L'élaboration d'un cahier de prescriptions paysagères, architecturales et environnementales à l'intention des bailleurs et de leur maîtrise d'œuvre ;



- L'élaboration de fiches de lots pour garantir la cohérence des prescriptions avec chaque opération des bailleurs ;
- Conseil auprès de la Ville et accompagnement en suivi pré-opérationnel et opérationnel des opérations d'aménagement urbain et de création d'équipements publics de proximité : implantation des aménagements, réponse à l'amélioration du fonctionnement urbain pour les circulations ou les parkings..., prise en compte des usages, qualité paysagère et architecturale des réalisations, etc ;
- Animation de la co-construction et des concertations avant la mise en œuvre des projets ;
- Intégration, sous la forme de prescriptions aux différents maîtres d'ouvrage, la co-construction et/ou la concertation menée avec les habitants du quartier, les commerçants, les écoles... et la prise en compte des usages ;
- Préparation - avec l'adjoint opérationnel - et participation aux réunions de pilotage opérationnel du programme et à toute autre réunion de travail élargie à plusieurs maîtrises d'ouvrage.

Le dispositif sera également complété d'une mission d'OPCU externe (Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine) afin de renforcer les capacités d'ingénierie pré-opérationnelles au sein de l'équipe projet du NPRU. Cette mission favorise une bonne coordination des travaux de tous les maîtres d'ouvrage, afin de respecter les calendriers.

La Ville de Saint-Quentin, à travers l'équipe projet et l'appui des prestataires, mettra en place et animera les coordinations des maîtres d'ouvrage. En particulier, elle veillera en cohérence avec la présente convention et à sa programmation physico-financière, au bon déroulement des opérations, au respect des échéances et au maintien de la cohérence des interventions.

a) Pilotage opérationnel : le comité opérationnel

Il sera réuni chaque trimestre afin de faire le point sur l'avancement de toutes les opérations inscrites aux programmes. Il est représenté par l'ensemble des signataires de la convention pluriannuelle, qu'ils soient représentants de l'Etat, de l'ANRU et de leur partenaires (DDT, Action Logement ...), représentants des maîtres d'ouvrage (responsable territorial et responsable des opérations), des services des deux collectivités concernées et des partenaires financiers (Région, Département ...).

D'autres instances thématiques seront mobilisées pour les deux programmes : **la commission de suivi du relogement et le comité de suivi du Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion (PLACI)**, en particulier.

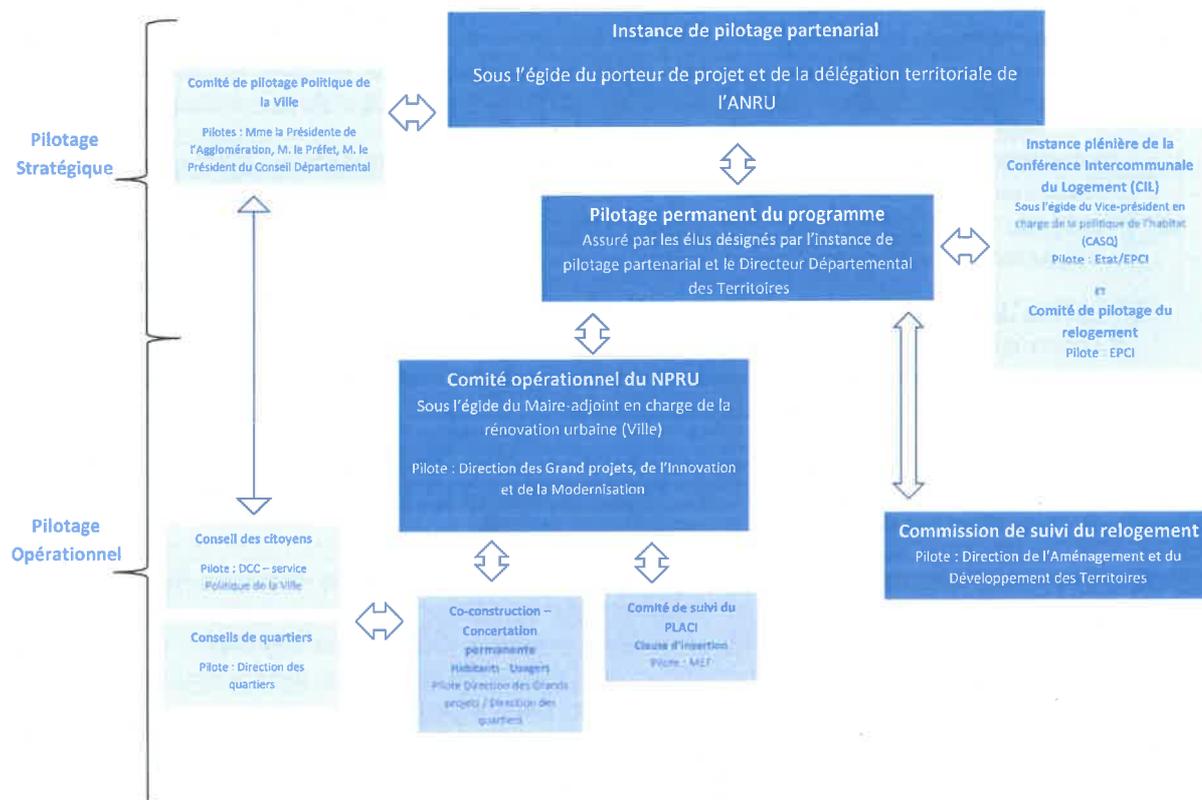
Conformément aux dispositions prises dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), la commission de suivi du relogement du NPRU sera réunie tous les deux mois par la Communauté d'agglomération pour faciliter le relogement des ménages concernés par les démolitions. Elle réunira les bailleurs concernés, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, des titulaires de droits de réservation, la DDETS, le Département et les caisses d'allocation familiales.

Le comité de suivi du PLACI est mis en place depuis 2007 pour s'assurer du respect des engagements pris par les signataires des programmes de rénovation urbaine financés par l'ANRU en faveur de l'insertion des publics en accès difficile à l'emploi. Il est réuni une à deux fois par an. Il est animé par le conseil coordinateur de la clause d'insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois, chargé par l'Agglomération et la Ville de piloter le dispositif pour leur compte et celui des autres maîtres d'ouvrage.

b) Suivi opérationnel : l'équipe projet

L'équipe projet se compose d'un chef de projets de renouvellement urbain et d'un adjoint opérationnel, dans le cadre d'un pôle rénovation urbaine rattaché administrativement à la Ville de Saint-Quentin. Les services

de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sont associés à l'équipe projet pour la mise en œuvre des programmes, en particulier la chargée de mission habitat. Les participants au comité opérationnel sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe projet tout au long de la mise en œuvre des programmes. Son rôle est de veiller à la bonne coordination des opérations, notamment pendant la phase travaux, et il est garant, devant la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, de l'ensemble des engagements pris par le porteur de projet.



Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Durant la phase de Protocole de préfiguration, le porteur de projet s'est engagé à mener une démarche de mobilisation du conseil citoyen du quartier Europe et du conseil citoyen de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois autour de la construction du projet urbain Europe. Une démarche d'information et de concertation a été engagée avec ces acteurs mais a également mobilisé des habitants du quartier, des écoles, ainsi que les professionnels du quartier (équipes pédagogiques des écoles, lycées, commerçants, syndicats, gérants, centre social).

Cette mobilisation a été rendue possible par l'implication du sociologue du groupement de prestation en charge de l'étude de stratégie urbaine pour le quartier Europe, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de mobilisation durant les trois phases de l'étude. Toutefois, la défection de cette personne en cours de mission a stoppé durablement l'élan et la poursuite du plan de mobilisation n'a pu être méthodologiquement suivie ensuite.

Cette mise en veille de la mobilisation des habitants, des commerçants et des acteurs du quartier après la phase de diagnostic de l'étude de stratégie urbaine pour le quartier Europe, n'a pas permis à la Ville d'être



assurée que ses propositions d'interventions coïncident avec les besoins exprimés par les habitants et les commerçants et répondent à l'usage attendu.

Le porteur de projet et la Ville de Saint-Quentin s'engagent, en lien avec tous les maîtres d'ouvrage concernés, à poursuivre cette démarche de mobilisation tout au long de la mise en œuvre des programmes, pour le quartier Europe comme pour le quartier du Vermandois.

Il est en effet important que la démarche initiée en phase diagnostic des études du Protocole de préfiguration soit pérennisée tout au long du déroulement des programmes, afin que les choix programmatiques et d'aménagement soient bien compris, acceptés et amendables tant par les habitants que par les acteurs des quartiers.

Pour poursuivre l'effort de mobilisation des habitants et acteurs du quartier pour le projet urbain arrêté à Europe, le porteur de projet et la Ville de Saint-Quentin entendent s'appuyer sur le recrutement d'un urbaniste coordonnateur, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage incluant la participation des habitants à chaque étape de la mission. Le prestataire veillera ainsi, dans le cadre de ses missions, à intégrer le point de vue et l'expertise d'usage des habitants et usagers (commerçants, professionnels) du quartier Europe, et ce, dès la phase de définition et de programmation des opérations.

Le prestataire pourra ainsi s'appuyer sur les modalités de participations existantes (conseil citoyen, maison de projets, ateliers urbains, conseil de quartier ...), préparer des supports d'animation et animer, en accompagnement des services de la Ville (équipe projet, Démocratie de proximité), des séances de travail avec les habitants et acteurs du quartier.

Ainsi, tout au long du projet, plusieurs temps de rencontres et d'échanges sur site pourront être ainsi organisés avec les conseils citoyens et les conseils de quartier. Dans le cadre de la co-construction, seront par exemple organisés des ateliers de travail avec les habitants, les acteurs associatifs et les conseils de quartier, qui permettront à la fois de consolider les diagnostics initiaux de gestion urbaine de proximité, d'arrêter les principes des opérations d'aménagement d'ensemble et de définir le contrat qui liera le maître d'ouvrage aux futurs usagers.

La Ville de Saint-Quentin sera également attentive à ce qu'une information en temps réel soit donnée aux habitants et aux usagers des deux quartiers lors des phases de travaux, au démarrage comme pendant leur avancée, afin que les désagréments liés aux chantiers soient compris et acceptés.

La Maison de projets sera le lieu d'information et de co-construction du projet. Chaque quartier disposera d'un espace de projet.

Pour le quartier du Vermandois, cette maison de projets sera située au sein de centre social.

Pour le quartier Europe, la maison de projets se situe en plein cœur de quartier au niveau de la Tour Provence (propriété de Clésence). L'entrée se fait par l'arrière de cette tour, par la rue Cuvier. Le local est situé en rez-de-chaussée et est donc accessible.

Elle est bien évidemment ouverte au public : il est alors possible de poser toutes les questions liées au NPNRU, tant sur la rénovation du quartier (les démolitions, les relogements, la réhabilitation, les constructions...) que sur l'amélioration de son cadre de vie (espaces publics, résidentiels, équipements publics ...).

Elle est le lieu de centralisation de toutes les informations concernant le projet urbain et son programme d'investissement : plans, maquettes, vidéos, comptes-rendus de réunion...

Elle est le lieu d'échanges et de débat sur le contenu et l'avancement du projet urbain, permettant également la co-construction du projet, véritable lieu-ressource en plein cœur de quartier. En effet, tous les ateliers de travail pourront se tenir au sein même de cette maison de projets afin d'envisager toute la démarche de concertation à mener par l'urbaniste-coordonnateur.

Elle est destinée aux habitants et aux partenaires du NPRU : accueil des permanences d'information aux habitants, des réunions de travail...



Elle est le lieu dédié pour réfléchir et créer.

Et enfin, elle est le lieu privilégiant la convivialité, la maison de projets visant aussi à favoriser l'émergence de projets de développement social.

Les spécificités de la maison de projets au quartier Europe :

- Accompagnement au relogement : accueil des permanences des missions d'accompagnement au relogement prévues par les deux bailleurs et gestion des rendez-vous individuels avec les locataires relogés ;
- Accueil des demandes particulières des locataires concernés par les requalifications d'immeubles ;
- Accueil de permanences du coordinateur insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Saint-Quentinois, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans chacune des opérations du programme : le coordinateur insertion est en effet au cœur du dispositif d'insertion et il sera alors fortement mobilisé auprès des publics spécifiques ciblés dans le quartier Europe ;
- Accueil de l'urbaniste coordonnateur recruté par la Ville : ce dernier sera notamment en charge de l'animation de la co-construction et des concertations avec les habitants avant la mise en œuvre des projets.

La maison de projets ouvre ses portes dès le 8 juillet 2021. Des permanences vont s'y tenir chaque jour de la part des bailleurs, de la Ville et du coordonnateur insertion :

- Clésence : Lundi et mercredi de 10h à 12h
- Partenord Habitat : Mardi et jeudi de 10h à 12h
- Ville de Saint-Quentin : Vendredi de 10h à 12h
- Coordonnateur insertion : Jeudi de 13h30 à 16h30.

Une adresse mail a été créée pour toute personne ayant des interrogations ou souhaitant obtenir un rendez-vous : maisonprojetseurope@saint-quentin.fr

Cette maison de projets se veut à l'image du NPRU c'est-à-dire qu'elle va fonctionner de manière partenariale. Un relais d'informations se fera systématiquement en fonction des demandes émises par les habitants. Ainsi, tous les questionnements, toutes les interrogations seront systématiquement relayés vers le bon partenaire et ce, quelle que soit la permanence en place.

Le conseil citoyen du quartier Europe a été associé tout au long de la phase de Protocole (réunions de pilotage, de concertation, déambulations dans le quartier ...). Ses membres continueront d'être associés tout au long de la mise en œuvre du projet, dans les mêmes conditions.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de la réaliser le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions, les maîtres d'ouvrage (Ville de Saint-Quentin, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, Clésence et Partenord Habitat) ont décidé de favoriser l'échange permanent d'informations entre eux et d'organiser les moments de concertation opérationnelle, en lien ou non avec le comité opérationnel. Par ailleurs, ils organisent leurs équipes de la manière suivante :

Ville de Saint-Quentin

Les opérations d'aménagements d'ensemble seront pilotées par la Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (Agglomération et Ville) et de la Direction des Espaces Verts et de la Propreté Urbaine (Ville), en lien avec le pôle rénovation urbaine. En amont, la co-construction sera menée par le pôle rénovation urbaine, avec l'urbaniste coordonnateur qui sera recruté, en charge de la démarche de concertation.

Les opérations de construction d'équipements publics de proximité seront pilotées par la Direction des Équipements Communaux et Communautaires (Agglomération et Ville), en lien avec les directions en charge de la gestion des futurs équipements (Direction des Sports et de la Vie Associative pour le pôle sportif, direction de la participation citoyenne, pour l'extension du centre social Europe). Le pôle rénovation urbaine, assisté par un urbaniste coordonnateur recruté pour le programme, accompagnera chaque direction dans



sa gestion de projet (méthodologie) et sera garant du respect des plannings en lien avec l'OPCU recruté par la Ville.

Le premier courrier d'information générale sur le NPRU a été envoyé par la Ville de Saint-Quentin le 7 juin 2021 à l'ensemble des habitants du QPV Europe (annexe D5).

Un premier magazine de communication « Votre Quartier Bouge » va être distribué à l'ensemble des habitants du quartier Europe afin de présenter les grandes lignes et les objectifs du projet, courant juillet 2021 (annexe D5).

Agglomération du Saint-Quentinois

Spécifiquement, l'installation de conteneurs enterrés dans le cadre des opérations d'aménagements d'ensemble, mais aussi dans le cadre plus général de l'équipement du quartier Europe en conteneurs enterrés, sera pilotée par la direction du développement durable.

Clésence

Les opérations du volet habitat sont pilotées par la direction territoriale du bailleur, en lien avec les services concernés pour leur mise en œuvre (réhabilitation, travaux neufs, construction). Le pôle rénovation urbaine veille au respect de l'ensemble des engagements contractuels. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois mobilise sa délégation pour le conventionnement de la reconstitution.

Le relogement est piloté par la direction territoriale du bailleur, en lien avec la direction de la clientèle et le service politique de la ville, en charge du suivi de la MOUS relogement. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dans le cadre du comité de pilotage du relogement, veille au respect des engagements contractuels.

Clésence a informé les locataires concernés par un relogement dès le 10 juin 2021 également par le biais d'un courrier, en appui du courrier d'informations de la Ville.

Partenord Habitat

Les opérations du volet habitat sont pilotées par la direction territoriale du bailleur, en lien avec la direction technique pour Saint-Quentin pour leur mise en œuvre (réhabilitation, travaux neufs, construction). Le pôle rénovation urbaine veille au respect de l'ensemble des engagements contractuels. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois mobilise sa délégation pour le conventionnement de la reconstitution.

Le relogement est piloté par la direction de la gestion locative. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en lien avec le comité de pilotage du relogement, veille au respect des engagements contractuels.

Partenord Habitat a envoyé un courrier aux locataires concernés par un relogement dès le 9 juin ainsi qu'un guide du relogement, en appui du courrier d'informations de la Ville.

Le début de la communication sur l'ensemble du projet s'est fait de manière concertée et partenariale dès le mois de juin 2021 et ce, dans le but d'enclencher la stratégie de relogement des bailleurs assez rapidement.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail des instances en charge de l'évaluation du programme.



Tout au long de l'avancée du projet, les différents maîtres d'ouvrage ainsi que le porteur de projet respecteront les prescriptions établies par l'urbaniste-coordonnateur pour garantir la qualité urbaine, paysagère et architecturale du projet.

Un suivi qualitatif et opérationnel du projet sera mis en œuvre par la réalisation de points d'avancée réguliers avec les services de l'Etat.

Le dispositif de suivi du projet (annexe A6) permettra de suivre les effets du projet.

Conformément au règlement général de l'ANRU, une revue de projet sera organisée chaque année. Pilotée par le délégué territorial de l'ANRU, elle permet d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la convention pluriannuelle et de partager l'avancée des différentes opérations. Elle contribue notamment à identifier les éléments pouvant conduire à la signature d'un avenant.

A mi-parcours de la convention, des points d'étapes seront programmés, permettant de réaliser un bilan évaluatif du projet.

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et suivant les orientations du contrat de ville, le porteur de projet avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Les principaux enjeux de ce projet de gestion partenariale sont les suivants pour les deux projets urbains concernés (Europe et Vermandois) :

- La pérennisation des investissements qui vont être réalisés ;
- La qualité de leur réalisation pour le meilleur fonctionnement au quotidien ;
- La promotion du développement durable et les économies d'énergie, en impliquant les habitants en particulier ;
- Le maintien de la qualité du cadre de vie pendant la durée des chantiers.

L'engagement d'une démarche de gestion urbaine de proximité pour les projets urbains menés sur le territoire saint-quentinois s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en place sur les QPV dans le cadre d'une convention GUP de la Ville de Saint-Quentin pour la période 2009-2013 et peut également s'appuyer sur les acquis d'une démarche de concertation menée avec les habitants de la cité et le centre social du Vermandois pendant 3 ans (2012-2014) pour la requalification des espaces extérieurs du quartier du Vermandois. Une charte a été élaborée en partenariat avec le bailleur social Partenord Habitat en 2019 dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Saint-Quentin d'un PNRQAD au sein du quartier du Faubourg d'Isle (2011-2020).



Les nombreuses initiatives menées auprès des usagers, des publics scolaires et des habitants lors de la phase diagnostic de l'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle du quartier Europe en 2018 ont permis d'affiner les principaux éléments du diagnostic de fonctionnement urbain du quartier et de fixer les principaux enjeux d'amélioration de la qualité résidentielle des immeubles, dans le cadre ou non d'une réhabilitation lourde.

Les enjeux de sécurité, de tranquillité urbaine, d'accessibilité ou encore de résilience ont guidé les propositions d'aménagement d'ensemble, en phase avec les objectifs fondamentaux des projets urbains. Pour le projet de pôle sportif, c'est la continuité avec les investissements déjà réalisés dans le cadre du précédent PRU qui ont guidé la Ville de Saint-Quentin dans ses choix d'implantation et de future gestion du site.

Ses réflexions et ses choix, ainsi que les travaux menés avec les conseils de quartier à partir de 2020 dans le cadre d'une nouvelle dynamique de co-construction des projets d'investissement souhaitée par la Ville de Saint-Quentin, guideront la rédaction d'une nouvelle convention de gestion. Les bailleurs sociaux y seront associés afin d'adapter leurs actions visant à améliorer la qualité du service à leurs locataires le cas échéant. La copropriété et les commerçants du centre commercial Europe seront également associés dans la perspective des investissements qui seront réalisés.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite le déploiement à court-moyen terme de la collecte des déchets ménagers (avec tri) par conteneurs enterrés dans les immeubles de l'agglomération. L'occasion d'un nouveau projet urbain pour le quartier Europe - ainsi que l'achèvement de celui du quartier du Vermandois pour lequel le déploiement est déjà engagé - fixe un cadre pertinent pour poursuivre la réflexion; puis engager les investissements nécessaires.

La plupart des initiatives qui seront mises en œuvre par les bailleurs sociaux (Clésence et Partenord Habitat) s'inscriront également dans le cadre plus général d'actions valorisables pour bénéficier de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du service rendu à leurs locataires, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à l'accessibilité et à la tranquillité publique (Vermandois), à une meilleure efficacité énergétique des immeubles, à un meilleur cadre de vie et à une meilleure prise en compte des aspirations en matière de développement durable.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilants aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

Ils sont rappelés dans le PLACI en exercice à Saint-Quentin. Les maîtres d'ouvrage doivent s'assurer que les entreprises attributaires de leurs marchés couvrent jusqu'à 8 % du nombre total d'heures à engager pour chaque opération et travaillées par des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. La part sectorielle qui permet de calculer le nombre d'heures d'insertion est de 30 % pour les aménagements d'ensemble et de 50 % pour le bâtiment.



Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

	Montant d'investissement	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle du projet :	118 millions € HT	1783 430	8 %	142 600
MO Ville de Saint-Quentin (aménagement d'ensemble)	14,6 millions € HT	137 400	8 %	10 900
MO Ville de Saint-Quentin (équipements de proximité)	10,8 millions € HT	160 000	8 %	12 800
MO Partenord Habitat	39,4 millions € HT	666 000	8 %	53 200
MO Clésence	53,2 millions € HT	831 250	8 %	66 500

- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre

Les signataires du PLACI s'engagent à insérer durablement au minimum 10 % des bénéficiaires du dispositif d'insertion par l'emploi, soit dans le cadre d'embauches directes par les entreprises attributaires de marchés, soit dans le cadre d'embauches indirectes de la part des maîtres d'ouvrage, soit effectuées dans le cadre des dispositifs d'embauches pratiqués par les maîtres d'ouvrage (contrats en alternance, contrats de professionnalisation) pour la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements et constructions prévus aux programmes de renouvellement urbain financés par l'ANRU à Saint-Quentin. Les bénéficiaires résidant en quartiers prioritaires pour la politique de la ville sont prioritaires.

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

La Ville de Saint-Quentin s'efforce, chaque fois que cela est possible, d'intégrer des heures d'insertion dans le cadre de l'ingénierie de projet (études importantes, prestations de suivi sur longue période). Les opérations d'investissement mobilisent également de l'ingénierie de travaux. Il sera étudié, dans le cadre des programmes, la possibilité d'intégrer la clause d'insertion dans les marchés de maîtrise d'œuvre.

- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

Objectif	Indicateur	Cible
Favoriser l'accès à l'emploi des femmes	Part des femmes parmi les bénéficiaires des clauses d'insertion	2 %
Favoriser les parcours de long terme	Durée moyenne des contrats	400 h
Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes sans expérience et / ou sans qualification	% de jeunes sans qualification et / ou sans expérience professionnelle parmi les bénéficiaires des clauses sociales	25 %
Favoriser l'emploi des personnes issues des QPV	Rapport du nombre de personnes qui habitent l'un des QPV sur le total des personnes employées	30 %

- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Le pilotage stratégique du PLACI relève d'un pilotage stratégique unique depuis le premier PRU. Les décisions adoptées font l'objet d'une communication au Comité de pilotage de la Politique de la Ville qui lui, met en cohérence le PLACI avec les différents dispositifs liés à l'emploi dans le cadre de la Politique de la Ville.



Le pilotage opérationnel relève également d'une démarche commune à tous les programmes de renouvellement urbain financés par l'ANRU à Saint-Quentin. Il est assuré par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois, chargée de la mise en œuvre du dispositif d'insertion par l'emploi des programmes.

Un Comité de pilotage de suivi de la mise en œuvre de la clause d'insertion par l'emploi réunit chaque semestre, depuis 2008, les deux collectivités, un représentant de la délégation territoriale de l'ANRU, les partenaires de l'Emploi, le conseiller coordinateur de la Clause d'insertion par l'Emploi et l'équipe projet de rénovation urbaine pour faire un état d'avancement des parcours individuels engagés, du nombre d'heures engagées par les entreprises sur les chantiers et du nombre de contrats signés.

Les tableaux de bords de suivi des opérations d'investissement des programmes sont actualisés par le conseiller coordinateur de la Clause d'insertion par l'Emploi et sont présentés à cette occasion.

De même; l'évaluation quantitative et qualitative des objectifs d'insertion est réalisée par le conseiller coordinateur de la clause d'insertion, contradictoirement par les maîtres d'ouvrage, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois et les employeurs. Elle traduit l'atteinte des objectifs opérationnels qualitatifs du PLACI, alimente les enquêtes annuelles de l'Agence et comprend a minima les indicateurs suivants :

- Nombre d'heures travaillées par type de marché / prestation / opération,
- Types de structures d'insertion bénéficiaires de l'article 30 du Code des Marchés Publics,
- Typologie des populations bénéficiaires : sexe, âge, durée de chômage, niveau de qualification, quartier prioritaire d'origine,
- Situation des populations bénéficiaires à 6 mois et 12 mois après la fin du marché,
- Embauches directes ou indirectes effectuées pour la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements du quartier,
- Types de contrats utilisés lors de l'embauche (apprentissage, contrats aidés, ...),

Des exemples de construction de parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le financement du coordinateur de la clause d'insertion est assuré par la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et fait l'objet d'un appel à subvention exceptionnelle à l'ANRU. Ce financement assure la pérennité du dispositif et la présence effective et permanente d'un référent clause.

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Saint-Quentinois est chargée de la mise en œuvre du dispositif d'insertion par l'emploi des programmes de renouvellement urbain financés par l'ANRU à Saint-Quentin (PRU, PNRQAD, Protocole de préfiguration du NPRU). Au sein de la MEF, un coordonnateur insertion garantit l'atteinte des objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs du PLACI, alimente les enquêtes annuelles de l'Agence et assure la production de tableaux de bord destinés aux comités opérationnels de suivi de la clause. Il anime le Comité de pilotage de suivi de la mise en œuvre de la clause dans lequel est fait état chaque semestre de l'avancement des parcours individuels engagés, du nombre d'heures engagées par les entreprises sur les chantiers et du nombre de contrats signés.

Si les objectifs quantitatifs sont désormais atteints (insertion systématique de la clause dans les marchés publics, nombre d'heures réservées systématiquement dépassées en fin de chantier, accompagnement individuel des entreprises ...), pour ce nouveau programme, il est apparu nécessaire de remettre l'accent sur les publics bénéficiaires et mieux inscrire l'action du coordonnateur en articulation du système d'appui à l'insertion professionnelle des publics en cours de mise en place par la MEF et le PLIE.

Elle se traduira notamment par une plus forte mobilisation de publics spécifiques, en particulier les jeunes et les femmes domiciliés dans les QPV (point faible des précédents programmes) et une plus forte mobilisation



des partenaires (donneurs d'ordres, entreprises, organismes de formation, SIAE ...) pour diversifier les profils attendus (hommes, femmes) et favoriser l'insertion durable des bénéficiaires.

Un investissement supplémentaire sera notamment engagé par le coordonnateur d'insertion dans le sourcing (sessions de rencontres dans les centres sociaux, travail sur le projet professionnel, ciblage du public dans les fichiers des personnes en recherche d'emploi ...) et l'anticipation des besoins de compétences nouvelles des entreprises (formations éco énergie, utilisation des nouveaux matériaux, évolution des process techniques ...).

Depuis 2007, la MEF du Saint-Quentinois porte, à la demande de la Ville de Saint-Quentin et de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, le dispositif d'insertion par l'emploi des programmes de renouvellement urbain financés par l'ANRU. Le coordonnateur insertion est au cœur de ce dispositif et a largement contribué, par son implication, à sa réussite.

Le NPRU, de par son ampleur et son ambition, va générer de nouvelles attentes des maîtres d'ouvrage envers les entreprises (constructions éco-responsables, process techniques innovants, utilisation de matériaux biosourcés, prise en compte des demandes de changements de mode de vie ...). Celles-ci vont également souhaiter que les profils professionnels qui leur seront soumis soient en adéquation avec ces attentes. C'est ainsi un rôle nouveau qui sera assigné au coordonnateur d'insertion : promouvoir auprès de nouveaux publics directement issus des QPV - même s'ils sont éloignés des profils professionnels recherchés - les métiers ciblés par la clause, développer les partenariats conventionnés avec les donneurs d'ordre, les partenaires de l'emploi et les entreprises dans les parcours d'insertion, anticiper les besoins des entreprises et monter en compétence les publics bénéficiaires par des formations professionnelles ciblées directement en phase avec les attentes des entreprises.

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Le porteur de projet et ses partenaires (Ville de Saint-Quentin, Clésence et Partenord Habitat) s'engagent à valoriser la mémoire des deux quartiers concernés par un projet de renouvellement urbain. Ils s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives à chaque quartier et à son évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être réalisés comme support de compte-rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPRU.

La mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine à Saint-Quentin fait toujours l'objet d'une attention particulière de la part de la Ville comme des deux bailleurs sociaux partenaires pour en garder une trace mémorielle. La restitution des travaux de mémoire menée par les conseils de quartier par exemple (mémoire des rues du quartier au quartier Europe) continuera de mobiliser l'équipe projet et sera valorisée dans le cadre des programmes. De même, le centre social du Vermandois mobilise actuellement ses adhérents et les habitants de quartier pour commémorer, à partir de 2021, l'anniversaire de leur structure et à travers son histoire, celle de leur quartier.

Des expositions (panneaux, photos, reproduction de plans) fédérant la mémoire collective des quartiers depuis leur création sont prévues. Elles seront complétées de reportages, d'interviews, pour une publication sur le web. Les travaux cartographiques et photographiques collectés et/ou générés par l'équipe projet depuis le premier PRU les alimenteront.

Des initiatives communes seront menées avec les deux bailleurs et les centres sociaux des deux quartiers.

Pour le quartier Europe, la démolition de la Résidence Ile-de-France (198 logements) va être un moment mémoriel unique qu'il convient d'accompagner. Symbole de l'urbanisme du quartier Europe, cet immeuble est aussi riche de nombreuses histoires d'habitants (dénommée « barre des rapatriés » par les plus anciens d'entre eux). Le précédent PRU avait promu la création d'un musée éphémère dans une des 4 tours de la



rue Laplace démolies en 2009. Un projet culturel et artistique peut être imaginé en lien avec la présence de compagnies théâtrales en résidence au sein du centre social municipal.

Pour le quartier du Vermandois, l'achèvement du projet urbain est l'occasion de valoriser le travail important de transformation des espaces publics du quartier engagé depuis 2013 par la Ville et la promesse apportée par la résidentialisation de 80 logements rue Boieldieu, symbole de renouveau de quartier, pour un patrimoine réputé intransformable. Le projet de réaménagement des abords de ces résidences, qui comprend en particulier la création d'une place publique, la seule du quartier, pourrait être le support d'événements de plein air.

Le porteur de projet, et la Ville, s'attacheront à accompagner chacune de ses initiatives, et à les valoriser sur tout support utile (livres, reportages vidéo, Ma télé ...).

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficieraient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le tableau financier des opérations programmées comprenant les plans de financement prévisionnels des opérations figure en annexe C2. Il indique pour les opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité, le montant prévisionnel des concours financiers réservés par l'ANRU, l'assiette de financement prévisionnel de l'ANRU, le taux de financement de l'ANRU qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Par la présente convention, l'ANRU s'engage à réserver les concours financiers des opérations cofinancées par l'Agence.

L'octroi des subventions par l'ANRU sous forme d'une décision attributive de subvention (DAS) intervient à l'initiative des maîtres d'ouvrage dès qu'ils sont en mesure de justifier du lancement opérationnel des opérations, dans les conditions définies dans le règlement financier relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain,

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.



Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listés dans l'article 9.3 de la présente convention, hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles » dont les financements sont précisés dans l'article 9.4. de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

La date de prise en compte des dépenses des opérations est renseignée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous, excepté si elle correspond à la date de signature de la présente convention.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

▪ Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
Actualisation plan guide Europe	C0973-14-0010	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	32 025,00 €	50,00%	16 012,50 €	01/07/2020
prestations externes							
Travaux de mémoire des quartiers	C0973-14-0014	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	40 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	17/12/2020
prestations externes							
Participation et co-construction du projet	C0973-14-0015	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	25 000,00 €	50,00%	12 500,00 €	17/12/2020

▪ L'accompagnement des ménages

- Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Sans objet



- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie			Montant prévisionnel de subvention Anru
				T1/T2	T3	T4/T5 et +	
Relogement de 38 ménages avec minoration de loyer	C0973-15-0019	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	10			206 000,00 €
					19		
						9	

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

Libellé précis de l'opération générant le relogement	IDTOP de l'opération générant le relogement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de ménages à reloger	Dont nombre estimatif de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer permettant le financement
OPH du Nord - Démolition de 111 LLS	C0973-21-0002	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	117	31	C0973-15-0019
OPH du Nord - Démolition de 32 LLS	C0973-21-0003	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	28	7	C0973-15-0019

▪ **La conduite du projet de renouvellement urbain**

- Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
moyens internes							
Adjoint opérationnel	C0973-14-0011	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	570 000,00 €	50,00%	285 000,00 €	17/12/2020
prestations externes							
Mission de coordination de l'insertion	C0973-14-0012	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	190 000,00 €	50,00%	95 000,00 €	17/12/2020
moyens internes							
Chef de projet renouvellement urbain	C0973-14-0013	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	690 000,00 €	50,00%	345 000,00 €	17/12/2020

- Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Sans objet

- La coordination interne des organismes HLM

Sans objet

- **Les moyens d'ingénierie favorisant la définition et la mise en œuvre de projets innovants dans les quartiers au titre du NPNRU**

Sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

▪ La démolition de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
OPH du Nord – Démolition de 111 LLS	C0973-21-0002	02691 Saint-Quentin Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	4 900 963,08 €	80,00%	3 920 770,46 €	16/07/2020
OPH du Nord – Démolition de 32 LLS	C0973-21-0003	02691 Saint-Quentin Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	987 200,00 €	80,00%	789 760,00 €	16/07/2020
CLESENCE - Démolition de 198 LLS	C0973-21-0004	02691 Saint-Quentin Europe	CLESENCE	7 764 681,32 €	80,00%	6 211 745,06 €	16/07/2020

▪ Le recyclage de copropriétés dégradées

Sans objet

▪ Le recyclage de l'habitat ancien dégradé

Sans objet



▪ **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maitre d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Aménagement d'ensemble du quartier Europe	C0973-24-0016	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	12 947 116,16 €	50,00%	6 473 558,08 €	17/12/2020
Réaménagement de l'îlot Boieldieu	C0973-24-0017	02691 Saint-Quentin 6002004 Vermandois	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	1 477 417,65 €	50,00%	738 708,83 €	

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

▪ **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont en QPV Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	68	54	14	4
PLUS AA	0	0	0	
Total PLUS	68	54	14	4
% PLUS sur le total programmation	39,77 %	31,6 %	8,2 %	
PLAI neuf	103	84	19	4
PLAI AA	0	0	0	
Total PLAI	103	84	19	4
% PLAI sur le total programmation	60,23	49,1 %	11,1 %	
Total programmation	171	138	33	4



Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier		
				PLUS	PLAI	volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier
Reconstitution de 25 LLS (10 PLUS/15 PLAI) – en QPV	C0973-31-0005	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	CLESENCE	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €
				PLAI	15	118 500,00 €	94 500,00 €	213 000,00 €
				total	25	185 500,00 €	94 500,00 €	280 000,00 €
Reconstitution de 30 LLS (12 PLUS/18 PLAI) – hors QPV	C0973-31-0006	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	CLESENCE	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €
				PLAI	18	176 400,00 €	140 400,00 €	316 800,00 €
				total	30	324 000,00 €	140 400,00 €	464 400,00 €
Reconstitution de 44 LLS (17 PLUS/27 PLAI) – hors QPV	C0973-31-0007	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	CLESENCE	PLUS	17	209 100,00 €		209 100,00 €
				PLAI	27	264 600,00 €	210 600,00 €	475 200,00 €
				total	44	473 700,00 €	210 600,00 €	684 300,00 €
Reconstitution de 36 LLS (16 PLUS/20 PLAI) – hors QPV	C0973-31-0020	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €
				PLAI	20	196 000,00 €	156 000,00 €	352 000,00 €
				total	36	392 800,00 €	156 000,00 €	548 800,00 €
Reconstitution de 9 LLS (3 PLUS/6 PLAI) – hors QPV	C0973-31-0021	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
				total	9	95 700,00 €	46 800,00 €	142 500,00 €
Reconstitution de 8 LLS (4 PLUS/4 PLAI) – en QPV	C0973-31-0022	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €
				PLAI	4	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €
				total	8	58 400,00 €	25 200,00 €	83 600,00 €



MACRO LIGNE - Reconstitution de 19 LLS (6 PLUS/13 PLAI) – hors QPV	C0973-31-0024	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	6	73 800,00 €	73 800,00 €
				PLAI	13	127 400,00 €	101 400,00 €
				total	19	201 200,00 €	101 400,00 €
							302 600,00 €
							228 800,00 €

- La production d'une offre de relogement temporaire

Sans objet

- La requalification de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maitre d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	
Requalification de 197 LLS – Bâtiments Champagne/Valois/ Vermandois	C0973-33-0008	02691 Saint- Quentin 6002001 Europe	CLESENCE	Assiette prêt bonifié		volume de prêt bonifié	5 986 151,58 €	
				Assiette subvention	14 035 583,24 €	20,00%	2 435 198,36 €	16/07/2020
					12 175 991,82 €		Total concours financier	8 421 349,94 €
Requalification de 287 LLS – Bâtiments Flandres/Artois/ Picardie/ Lorraine/Savoie	C0973-33-0009	02691 Saint- Quentin 6002001 Europe	CLESENCE	Assiette prêt bonifié		volume de prêt bonifié	7 349 485,32 €	
				Assiette subvention	16 973 459,65 €	20,00%	2 834 590,47 €	16/07/2020
					14 172 952,36 €		Total concours financier	10 184 075,79 €
Requalification de 194 LLS – Secteur Marcomi/Calmette	C0973-33-0025	02691 Saint- Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	Assiette prêt bonifié		volume de prêt bonifié	4 089 656,63 €	
				Assiette subvention	9 254 141,56 €	20,00%	1 462 828,31 €	17/12/2020
					7 314 141,56 €		Total concours financier	5 552 484,94 €
	C0973-33-0026			Assiette prêt bonifié		volume de prêt bonifié	5 480 101,37 €	17/12/2020



Requalification de 270 LLS – Secteur Buffon/Gay Lussac	02691 Saint- Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	Assiette subvention	9 812 873,57 €	20,00%	Subvention Total concours financier	1 962 574,71 € 7 442 676,08 €
--	---	--	------------------------	----------------	--------	---	--------------------------------------

▪ **La résidentialisation de logements**

- La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maitre d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation de 80 LLS – Cité de Vermand	C0973-34-0028	02691 Saint-Quentin 6002004 Vermandois	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	1 484 349,81 €	40,00%	593 739,92 €	

Sans objet

- La résidentialisation de copropriétés dégradées

- Les actions de portage massif en copropriété dégradée

Sans objet

- La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreurs » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPRU de Saint-Quentin



La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accès à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le ... entre notamment la ville de Saint-Quentin porteuse du projet de renouvellement urbain, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accès à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, bail réel solidaire, autre),
- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de 15 000 €. Ce prix de vente ne doit pas dépasser le plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accès à la propriété à l'article D.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier
Site Laplace - 8 logis en accession à la propriété	C0973-36-0023	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	---	---	120 000,00 €

Le prix de vente envisagé sera de 155 000 € HT avant subvention de l'ANRU, pour des familles primo-accédantes, plutôt jeunes, avec 1 ou 2 enfants, habitant déjà dans ou proche du quartier Europe, à la recherche d'un logement confortable et économique, présentant une opportunité financière et technique.

▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité**

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Construction d'un pôle sportif	C0973-37-0018	02691 Saint-Quentin 6002001 Europe	COMMUNE DE SAINT QUENTIN	8 663 210,79 €	10,00%	866 321,08 €	11/08/2017



- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Sans objet

- **Autres investissements concourant au renouvellement urbain**

Sans objet

Article 9.1.2 Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Sans objet

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la Région Hauts-de-France

La participation financière de la Région Hauts-de-France à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les quartiers Europe (QIN) et du Vermandois (QIR) s'entend pour un montant maximum de 5,83 millions d'€, à travers les engagements pris par la délibération n°20170046 du 2 février 2017 et la délibération n°20170731 du 29 juin 2017 fixant le cadre d'intervention de la Région dans le cadre du NPNRU.

La Région a déjà affecté 39 370 € de subvention sur deux études liées au protocole de préfiguration :



- par délibération n° 20181750/02 une subvention de 15 970 € au titre du financement de l'étude « Réalisation d'une étude du marché intercommunal de l'habitat et du patrimoine des bailleurs » portée par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,
- par délibération n° 20181750/03 une subvention de 23 400 € au titre du financement de l'étude « Réalisation d'une étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle sur le Quartier Europe » portée par la Commune de Saint-Quentin.

Aussi, en ce qui concerne la présente convention, la participation de la Région Hauts-de-France s'élève à 5 790 630 €, répartis sur les opérations suivantes :

Liste des opérations non financées par l'ANRU

Libellé précis	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel
Construction d'un espace d'accueil complémentaire pour le centre social	Commune de Saint-Quentin	2 274 672	50 %	1 137 336	S2 2027

Elle cofinance avec l'ANRU les opérations liées à l'aménagement d'ensemble du quartier Europe

Libellé précis	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel
Restructuration du carrefour Entrée Ouest – rue Pompidou / avenue Schuman	Commune de Saint-Quentin	1 166 437	40 %	466 575	S2 2022
Requalification de la rue Geoffroy Saint-Hilaire	Commune de Saint-Quentin	1 039 151	30 %	311 745	S2 2024
Aménagement de la rue Gustave Eiffel en jardin	Commune de Saint-Quentin	308 207	30 %	92 462	S2 2025
Requalification du cœur d'îlot Marconi-Calmette	Commune de Saint-Quentin	2 030 434	30 %	609 130	S2 2026
Requalification de la rue Hertz	Commune de Saint-Quentin	1 683 179	40 %	673 272	S1 2027
Requalification de l'entrée Est carrefour Morcourt / avenue de la République	Commune de Saint-Quentin	735 930	40 %	294 372	S1 2027
Aménagement de l'avenue Schuman en secteur central et renforcement de la centralité	Commune de Saint-Quentin	3 150 992	30 %	945 297	S1 2027
Requalification de la rue Joliot Curie et l'avenue Robert Schuman (entre la rue Pompidou et la rue Godin)	Commune de Saint-Quentin	1 933 343	30 %	580 002	S1 2028
Total des sous-opérations		12 047 673		3 972 855	

Elle cofinance avec l'ANRU les opérations liées à l'aménagement du quartier Vermandois

Libellé précis	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel
Réaménagement de l'îlot Boieldieu	Commune de Saint-Quentin	1 482 418	26,21 %	388 550	S2 2023
Résidentialisation de 80 LLS rue Boieldieu	Office public de l'habitat du Nord	1 484 350	19,66 %	291 889	S2 2023

La Région intervient également pour financer la construction du pôle sportif au quartier Europe :

- au titre de la Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET). Cette opération, inscrite dans la programmation 2021 au titre du Fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines (FADM) qui soutient les projets d'envergure contribuant à renforcer l'attractivité régionale, sera accompagnée à hauteur de 3 000 000 € maximum sous réserve du dépôt du dossier, de son instruction et de la validation de la subvention par les élus en assemblée régionale.
- au titre du Fonds régional d'amplification de la troisième révolution industrielle (FRATRI), dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021. Cette opération sera accompagnée pour le soutien à l'utilisation de matériaux biosourcés (paille) à hauteur de 104 800 € maximum sous réserve du dépôt du dossier, de son instruction et de la validation de la subvention par les élus en assemblée régionale. 16 514 € ont d'ores et déjà été accordés par la Région au titre du FRATRI pour la « Réalisation des études portant sur l'utilisation des bois d'essences régionales et de matériaux biosourcés pour la construction d'un pôle sportif au sein du quartier Europe au service du développement des filières régionales » (délibération 2020.01834 du 16 octobre 2020).

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

Sans objet

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a déjà versé 26 500 € de subvention sur deux études liées au protocole de préfiguration :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPRU de Saint-Quentin



- 8 000 € pour la « Réalisation d'une étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle sur le Quartier Europe » portée par la Commune de Saint-Quentin.
- 18 500 € pour la « Réalisation d'une expertise commerciale pour le centre commercial sur le Quartier Europe » portée par la Commune de Saint-Quentin.

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Libellé précis	Maitre d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre
AMO urbaniste coordonnateur + OPCU	Commune de Saint-Quentin	150 000	50 %	75 000	S2 2021	20
Etude collecte enterrée Europe	Agglo du Saint-Quentinois	35 000	50 %	17 500	S2 2022	2

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Sans objet

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Sans objet

Article 9.4. Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »

Sans objet



Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 54 800 902,68 €, comprenant 30 164 207,78 € de subventions, et 24 636 694,90 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
 - 1 332 448,75 € de concours financiers prévisionnels comprenant 1 332 448,75 € de subventions portant sur le quartier d'intérêt régional,
 - 53 468 453,93 € de concours financiers prévisionnels comprenant 28 831 759,03 € de subventions et 24 636 694,90 € de volume de prêts portant sur le quartier d'intérêt national.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable de 92 500 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 38 058 380,10 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de maximal de 8 895 430 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.2.1.



Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention¹ :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)		Montant de subvention N.P.N.R.U.	Volume de prêt bonifié N.P.N.R.U.	Concours financiers N.P.N.R.U. totaux
QPV Europe n°002 001	Protocole de préfiguration	216 063,97		216 063,97
	Convention pluriannuelle	28 831 759,03	24 636 694,90	53 468 453,93
Total QPV Europe n°002 001		29 047 823,00	24 636 694,90	53 684 517,90
QPV Vermandois n°002 004	Protocole de préfiguration			
	Convention pluriannuelle	1 332 448,75	0	1 332 448,75
Total QPV Vermandois n°002 004		1 332 448,75		1 332 448,75
Totaux :		30 380 271,75	24 636 694,90	55 016 966,65

Article 11. Les modalités d'attribution et de paiement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de paiement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Les décisions attributives de subvention allouent les financements de l'ANRU, constituant ainsi l'engagement juridique de l'Agence pour le financement d'une opération.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels, peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision attributive de subvention.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

L'autorisation et le versement des prêts bonifiés sont mis en œuvre conformément à la convention tripartite Etat-ANRU-Action Logement portant sur le NPNRU.

¹ Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C8.



La décision d'autorisation de prêt est conditionnée au respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et/ou des engagements contractuels.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision d'autorisation de prêt, ainsi que prévu à l'article 8.1 du titre III du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts de France

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base des résultats d'appel d'offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d'investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

L'avancement physique et financier des opérations feront l'objet d'un compte rendu d'exécution annuel tel que précisé dans le règlement financier relatif au NPNRU.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataires de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet, suivi de la mobilisation des financements, revue annuelle des calendriers,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement, état d'avancement et suivi de la stratégie d'attribution
- co-construction avec les habitants et leurs représentants,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu accompagné d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre est réalisé et transmis à l'ANRU.



Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire national de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires concernés par le programme et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.



Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention et porteuses de modifications substantielles du projet et/ou altérant son économie générale nécessitent la réalisation d'un avenant, signé par l'ensemble des signataires du contrat initial. Le défaut de signature des éventuels avenants par les partenaires associés ne fait pas obstacle à la bonne exécution de l'avenant.

Le conseil d'administration de l'Agence définit par délibération le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des avenants.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter à la date de la signature par la dernière partie prenante signataire.

Article 13.2 Les modalités de prise en compte des modifications techniques et les évolutions non substantielles de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions n'altérant pas l'économie générale du projet ou ne portant pas de modifications substantielles, ou relevant de modifications techniques, peuvent être prises en compte par ajustement mineur, signé uniquement par le délégué territorial, le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage et financeur(s) concerné(s) par la modification.

Les modalités de mise en œuvre de l'ajustement mineur font l'objet d'une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Des évolutions mineures peuvent être également prises en compte par une décision attributive de subvention (initiale ou en cours d'exécution d'une opération engagée et/ou de prêts (initiale ou en cours d'exécution d'une opération engagée) dans les conditions définies au règlement financier de l'Agence relatif au NPNRU. Une note d'instruction du directeur général de l'ANRU peut en préciser les limites.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence



déclenchant la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C2 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au règlement général et au règlement financier relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou tout moyen permettant d'établir la date de réception, de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, ...) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir en juillet 2020 (S2 2020), et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir en août 2030 (S2 2030).



14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature la date de la signature par la dernière partie prenante signataire.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde² de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

² Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, ... Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouveau Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi que des témoignages, des images et des documents libres de droit pour une mise en ligne sur le site internet www.anru.fr.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.



En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation des financeurs sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Date: 30/11/2021 | 17:00:02 CET

Signatures:

<p>Le/La Préfet du Département de l'Aisne de Préfecture de l'Aisne</p>	<p>DocuSigned by: Thomas CAMPEAUX 2088C39A890C470...</p>
<p>Le/La Directeur Régional de la Banque des Territoires de Caisse des Dépôts</p>	<p>DocuSigned by: Olivier CAMAU 3095EA182DFC48E...</p>
<p>Le/La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois de Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois</p>	<p>DocuSigned by: Frédérique MACAREZ 9109C8C89DF14FF...</p>
<p>Le/La Directeur Général de l'OPH Partenord Habitat de Partenord Habitat</p>	<p>DocuSigned by: Stéphane BOUBENNEC 18E4127D700548B...</p>
<p>Le/La Directeur Général de l'ESH Clésence de Clésence</p>	<p>DocuSigned by: Eric-Efraïm BALCI 3F37B8B0A2A740B...</p>
<p>Le/La Maire-adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale de Ville de Saint-Quentin</p>	<p>DocuSigned by: Sylvie ROBERT 4AAE90E730884ED...</p>
<p>Le/La Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du Logement de Région Hauts-de-France</p>	<p>DocuSigned by: Amel Gacquerre CC8DC1A8F82C4B8...</p>

DocuSign Envelope ID: 1F71F080-7BC0-483C-8C0E-92F66456A7D0

Le/La Directrice des Programmes Nationaux
de Action Logement Services

Vera LIZARZABURU

DocuSigned by:

Vera LIZARZABURU

AABBFCBE9EE74BB...

Le/La Directrice Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat
de Anah

DocuSigned by:

Valérie MANCRET-TAYLOR

70052D82FDDC4CA...

Le/La Directeur Général de l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine
de ANRU

DocuSigned by:

Nejma MONKACHI

A3AEEDA5DAB7412...

NOTIFIÉ
LE 8 DEC. 2021